Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 13039 – 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — MERCREDI 31 DÉCEMBRE 1986

Un dépassement symbolique au Japon

Tokyo a décidé, le lundi 29 décembre, de mettre fin à dix ans de limitation de son budget militaire, levant ainsi un important obstacle au renforcement de sa défense. En déplafonnant ce budget pour l'année fiscale 1987, qui commence le 1er avril, le gouvernement japonais renonce symboliquement à un engagement pris en 1976 et fixant à 1 % du produit national brut la limite à ne pas dépasser.

Ce plafond, déterminé alors que l'économie nippone bénéficiait d'un taux annuel de croissance de quelque 13 %, était devenu de plus en plus difficile à respecter par le gouvernement de M. Yasuhiro Nakasone, pris entre une croissance du PNB inférieure à 4 % cette année et sa promesse envers Washington de renforcer la sécurité du Japon. L'an prochain, le budget de la défense, franchissant de peu la barre de 1 % du PNB, augmentera donc de 5,2 % pour atteindre environ 22 milliards de dollars, aux termes d'un compromis entre le ministère des finances et celui de la défense.

Cet effort demeure faible, si on le compare notamment à ceux d'autres puissances occidentales, les Etats-Unis consacrant plus de 7 % de leur PNB à leurs dépenses militaires, l'Allemagne fédérale quelque 3,5 % et la France plus de 4 %. Il n'en signifie pas moins que M. Nakasone a ainsi décidé de privilégier l'engagement de son pays dans le camp occidental au risque d'être critiqué par ses voisins et de susciter la colère de son opposition.

Cette dernière a aussitôt dénoncé ce qu'elle considère comme une violation de la Constitution pacifiste de l'après-guerre. Socialistes et communistes manifesteront sans doute leur mauvaise humeur en faisant obstruction au Parlement, début 1987, à un projet d'importante réforme fiscale. Les conservateurs au pouvoir disposent toutefois d'une majorité trop confortable depuis le raz de marée électoral de juillet, pour s'en inquiéter outre-mesure.

La décision de Tokyo heurte également les sentiments de ses partenaires régionaux, encore marqués par le souvenir de l'impérialisme et du militarisme de jadis. M. Nakasone ne s'y est pas trompé en affirmant immédiatement que le Japon « ne pouvait absolument pas » devenir une grande puissance militaire.

La réaction la plus hostile, bien entendu, devrait être celle de Moscou, qui sera autant plus porté à dénoncer l' « inféodation » de l'empire nippon aux États-Unis que le dialogue entre les deux capitales semble dans l'impasse.

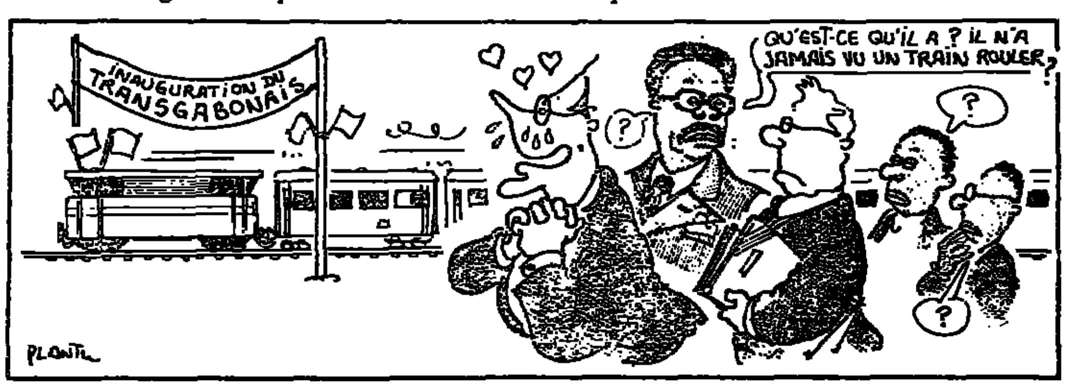
Reste que le nouveau budget militaire japonais demeure au huitième rang mondial – loin derrière ceux des principales puissances – et que Washington a déjà exprimé sa « grande satisfaction ». Depuis longtemps, en effet, les Etats-Unis réclamaient que le Japon les soulage d'un poids en dépensant davantage pour sa propre défense.

Cette mesure souligne, enfin, que Tokyo prend conscience du renforcement du potentiel militaire soviétique dans la région et que l'opinion publique nippone n'y est plus indifférente. Même si les objectifs de M. Nakasone demeurent limités, le premier ministre japonais réaffirme ainsi sa volonté de faire de son pays un partenaire actif des Occidentaux, ainsi que l'a déjà indiqué sa décision de participer au programme américain de « guerre des étoiles ».

La reprise des négociations après deux semaines de conflit

Syndicats et grévistes jugent insuffisantes les concessions de la SNCF et du gouvernement

Le gouvernement a décidé de suspendre le projet de nouvelle grille salariale à la SNCF. Cette concession intervenait à la veille de la réunion, ce mardi 30 décembre, de la commission mixte du statut qui doit permettre à la direction et aux syndicats de négocier sur les conditions de travail. Elle n'était pas jugée suffisante par les syndicats et les grévistes qui demandent toujours le retrait pur et simple de cette grille. Celle-ci est seulement gelée « en attendant la conclusion des travaux » du médiateur, M. François Lavondès. Mardi matin, la situation restait tendue à la SNCF, où le trafic n'était assuré en moyenne qu'à 30 %. A la RATP, le mouvement de grève déclenché par la majorité des syndicats était peu suivi dans la matinée.



A chaque entreprise selon... ses mérites

par Alain Vernholes

Les conflits sociaux qui surprennent la France en cette fin d'année inquiètent parce qu'ils semblent menacer le progrès le plus évident accompli depuis longtemps : la désinflation.

Les revendications exprimées à la RATP et à la SNCF, dans les Postes peut-être demain, pourraient être l'affaire de ces seules entreprises et trouver des solutions particulières sans conséquences pour l'ensemble de l'économie. On en a fait au contraire un test de la volonté gouvernementale de maintenir la rigueur en 1987, à un an de la date officielle des élections présidentielles. Un test aussi des chances de la France de conserver durablement des taux faibles d'inflation.

Voilà le problème posé : il serait général et non particulier, politique autant qu'économique, et pour peu qu'on n'y prenne garde, opposerait les nantis aux classes défavorisées de la nation.

C'est un réflexe national que de raisonner ainsi parce que pendant des années – et notamment après les événements de mai 1968 – la mauvaise conscience du patronat et du gouvernement, la peur aussi de voir éclater de nouvelles grandes grèves, ont permis que se développe en France – avec l'approbation tacite de presque tous – la moins rigoureuse des politiques, celle qui voyait les salaires augmenter en permanence plus vite que les prix. Des prix eux-mêmes en hausse de plus en plus rapide : 5,5 % en 1971, 6,2 % en 1972, 7,3 % en 1973, 13,7 % en 1974...

Cette folle inflation de nos habitudes et de nos modes de vie s'est poursuivie jusqu'en 1982, si l'on met à part la tentative – en grande partie avortée – de M. Barre pour y mettre fin. C'est la gauche – et d'abord MM. Pierre Mauroy et Jacques Delors – qui, confrontée en 1982 à de redoutables difficultés financières, mit un terme brutal à ces dérives en bloquant les salaires, puis en instituant avec une remarquable habileté la plus contraignante des politiques de revenus. Une politique qui allait avoir pour premier effet de faire régresser le niveau de vie des Français deux années de suite (1983 et 1984), ce qui ne s'était jamais vu depuis la fin de la guerre.

Les grèves actuelles inquiètent parce que chacun se demande si la faible hausse des coûts salariaux que la France enregistre depuis 1985 n'aura été qu'un intermède déplaisant, imposé par des circonstances exceptionnelles ; ou si au contraire les comportements et la vision des choses ont à ce point changé qu'ils protègent le pays de débordements subits et excessifs comme ce fut le cas en mai-juin 1968 où les fortes revalorisations salariales accordées à tous enclenchèrent un cycle inflationniste dont nous venons à peine de sortir.

(Lire la suite page 17 et nos informations pages 17 et 20.)

La nouvelle poussée libyenne au Tchad

Au lendemain de la prise de Zouar, au Tibesti, par les forces libyennes, M. Jacques Chirac devait s'entretenir de la situation au Tchad, le mardi 30 décembre, avec les chefs d'Etat gabonais et congolais. Le premier ministre est l'hôte du président Bongo, pour l'inauguration à Franceville, du chemin de fer transgabonais, en même temps que le président Nguesso, également président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine. A N'Djamena, la radio officielle dénonce le silence de l'OUA face à l'« agression libyenne », et multiplie les commentaires critiques sur la prudence de la France.

PAGE 2

L'accord CGE-ITT signé à Bruxelles

Le deuxième groupe mondial des télécommunications issu de l'entente entre la firme française et le géant américain, a vu le jour le mardi 30 décembre.

PAGE 20

Les militaires en Thaïlande

L'occupation du Cambodge par le Vietnam conforte l'influence de l'armée dans le royaume.

PAGE 3

Un anniversaire en Tchécoslovaquie

Un article de Pavel Tigrid sur la charte 77.

PAGE 6

A la recherche de l'« Oiseau Blanc »

Des expéditions pour retrouver le moteur de l'avion de Nungesser et Coli de l'autre côté de l'Atlantique.

PAGE 8

Le Monde SCIENCES

La conformité des jouets aux normes de sécurité

L'exotisme au fond du plat

Pages 9 et 10

Le sommaire complet se trouve page 20

La mort de l'ancien premier ministre britannique

Macmillan le rebelle

L'ancien premier ministre britannique, Harold Macmillan, est décédé lundi soir 29 décembre, dans sa propriété de Birch Grove (Sussex). Il était âgé de quatre-vingt-douze ans.

Harold Macmillan n'a jamais été l'homme de son apparence physique, encore moins celui de sa caricature... Mais, parce qu'il admirait Disraeli et lisait beaucoup Trollope, son auteur favori, il s'était inconsciemment fabriqué un personnage de premier ministre calqué sur celui de Disraeli, mais plus encore peut-être sur le modèle de ceux qu'on rencontre dans les romans de Trollope (1). Toujours strictement habillé, souvent en jaquette et pantalon rayé, il cultivait cette image de vieux parlementaire sorti directement d'un livre de la comtesse de Ségur.

Harold Macmillan ne disait pas « *Aoh !* », mais sa façon de s'exprimer brièvement, avec préciosité parfois, sa tendance à avaler les syllabes, le rendaient souvent inintelligible. Seules des oreilles britanniques, entraînées au débit distingué mais haché, dans la tradition d'Eton et d'Oxford, pouvaient saisir au vol les perles dont il émaillait ses discours. Il était l'aubaine des caricaturistes, prompts à souligner les paupières tombantes, les dents d'écureuil, la moustache drue à la Groucho Marx et, bien sûr, les longs cheveux légèrement bouffants sur les côtés qui lui donnaient l'air d'un épagneul triste.

Un de ses biographes, plutôt sévère, Anthony Sampson, cache mal un certain attendrissement en évoquant le vieil homme d'État hantant les six clubs les plus conservateurs de Londres. « *...Il entre, commande peut-être un Dry Martini, puis se tourne pour parler à un des membres du club. Il parle bien, l'esprit sardonique... Tout chez lui paraît s'affaisser – sa moustache, ses yeux, sa bouche, son cardigan trop large. Sa cravate noire, le soir, est placée sous le col, à la mode edwardienne. Il est un des rares hommes d'Angleterre qui, littéralement, tourne sa langue dans sa bouche quand il raconte une histoire drôle... Dans son répertoire de gestes, il y a la langue qui rentre dans la bouche lorsqu'il prépare une plaisanterie, les coins des yeux qui s'abaissent quand il s'arrête pour souligner un point de son discours, les mains qui s'agitent quand il cherche une nuance, la bouche qui s'ouvre comme une trappe quand il feint l'étonnement...* » (2).

Il affectait toujours la désinvolture, le détachement de l'orateur politique, un style qui, en Grande-Bretagne, reste voué aux plus grandes destinées. « *Mac l'Imperturbable...* » Mais derrière une indolence de surface et une impassibilité calculée, il y avait un caractère très déterminé, combatif même, et entêté.

C'est un homme contradictoire. « *Un cas d'ambiguïté* », selon Anthony Sampson, évoquant sans indulgence les obscurités, les équivoques des propos publics et privés d'une personnalité dont il reconnaissait l'esprit « *fascinant* ». D'autres ont vu en Harold Macmillan un « *homme-charnière* » qui fit la liaison entre deux générations, deux sociétés, et lui attribuent le mérite d'avoir ménagé la transition entre les « *vieux* » tories du type Salisbury ou Churchill et les « jeunes » néo-conservateurs comme Heath, Maudling, McLeod. A vrai dire, tout comme son modèle, Disraeli, c'était un homme partagé.

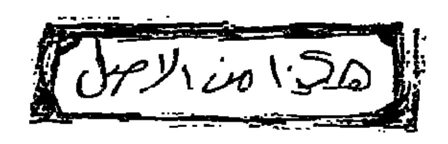
HENRI PIERRE.

(Lire la suite page 6.)

(1) Anthony Trollope fut l'un des romanciers britanniques à succès du dix-neuvième siècle. On lui doit de savoureuses descriptions de la société provinciale de son temps (*le Pasteur, le Docteur Thorne*, etc.), et même un ouvrage sur le premier ministre.

(2) *Anatomy of Britain*, Hoddes and Stonghton, 1962, traduit en France chez Robert Laffont.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dr. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,90 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 10 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, [illegible] esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 11 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.



Etranger

TCHAD : Après la chute de Zouar

M. Chirac s'entretient de la situation au Tibesti avec les présidents du Gabon et du Congo

Parti de Paris dans la soirée du lundi 29 décembre, M. Jacques Chirac passe la journée de mardi au Gabon, où il était attendu de longue date pour l'inauguration officielle du « Transgabonais », le chemin de fer long de 650 kilomètres que le président Bongo a fait construire pour relier l'intérieur du pays, riche en bois et en minerais, à la côte atlantique. En fait, l'accélération des événements au Tchad risque de donner à ce voyage un tour différent de ce qui était prévu initialement.

Deux heures d'entretien étaient programmées avec le chef de l'Etat gabonais, l'un des partisans les plus résolus de la fermeté à l'égard du colonel Kadhafi. Il aura certainement eu l'occasion de dire ses inquiétudes après la prise de l'oasis de Zouar par les Libyens dans la nuit de dimanche à lundi *(nos dernières éditions datées du 30 décembre)*. Le premier ministre français devait ensuite rencontrer au Gabon M. Denis Sassou Nguesso, chef de l'Etat congolais et président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine.

Comme si elle pressentait les revers au Tibesti des hommes de M. Goukouni Oueddeï, présentés maintenant comme partie intégrante des *« forces tchadiennes »*, la radio de N'Djamena dénonçait depuis dimanche le silence de l'OUA sur l'*« agression libyenne »*. M. Ide Oumarou, secrétaire général de l'organisation a finalement décidé d'entamer une « mission de médiation » début janvier. Il se rendrait à Tripoli le 2 puis irait à N'Djamena. Jusqu'à présent les responsables des principaux pays d'Afrique francophones – du Sénégal au Zaïre, de la Côte-d'Ivoire au Togo – pressent en privé Paris d'intervenir plus résolument au Tchad pour contrer le colonel Kadhafi, mais ils ne font rien publiquement au sein de l'OUA qui puisse donner les coudées plus franches à la France en la lavant des soupçons de néocolonialisme.

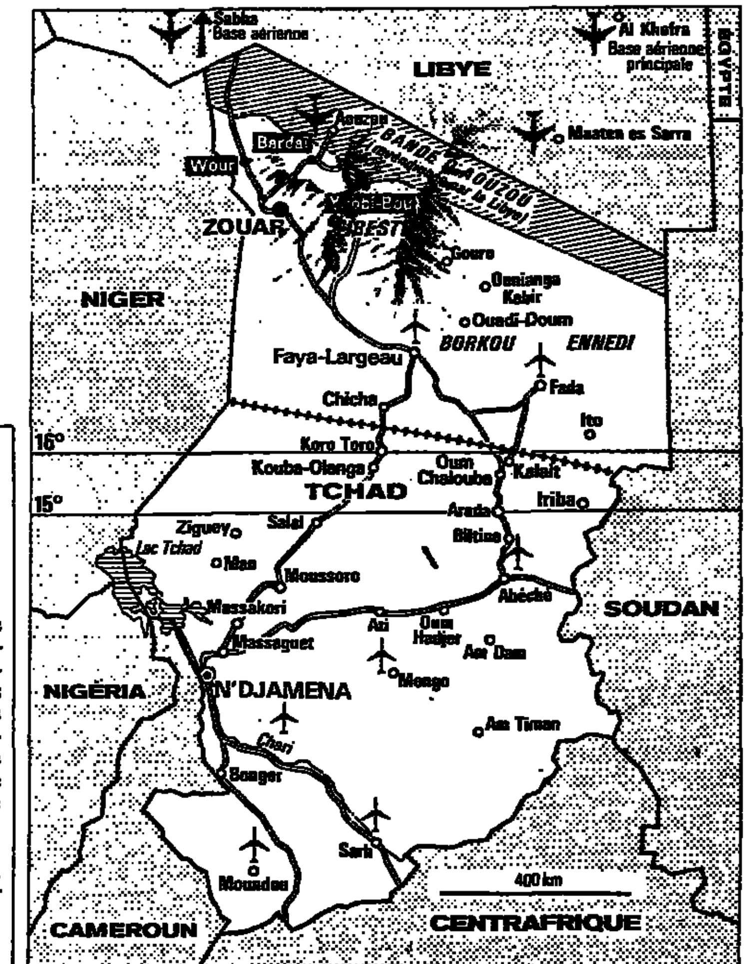
Une réunion a eu lieu lundi matin à l'Elysée entre MM. Mitterrand, Chirac et Giraud, ministre de la défense, pour évoquer la situation au Tchad. Apparemment, la position française est toujours qu'il n'y a pas lieu d'intervenir directement au-delà du seizième parallèle. Selon certains experts, la prise de Zouar n'est pas un fait déterminant si les forces adverses peuvent tenir les crêtes environnantes où elles se sont repliées après les furieux combats de dimanche. Leur présence rendrait toujours aléatoire pour les Libyens l'utilisation de la piste qui conduit de la frontière du nord à la palmeraie de Faya-Largeau. Le Niger, dont la frontière se trouve seulement à une soixantaine de kilomètres de Zouar, a affirmé lundi sa *« stricte neutralité »* dans le conflit. Le président Kountché a déclaré : *« Aucune facilité de passage par voies aériennes ou terrestres n'a été et ne saurait être accordée à quelque partie que ce soit. »*

Mardi matin, on ignorait toujours où se trouvait la colonne de renforts envoyée la semaine dernière par le président Hissène Habré aux partisans de son ancien rival Goukouni Oueddeï, toujours privé de sa liberté en Libye. La chute de Zouar a été annoncée à Paris alors qu'à N'Djamena on ne diffusait que des communiqués embrouillés. Le caractère succinct des informations en provenance de la capitale tchadienne fait d'ailleurs craindre que la presse occidentale ne puisse plus travailler sur place.

La radio tchadienne a multiplié ces derniers jours les commentaires traduisant l'énervement des autorités de N'Djamena devant la prudence de Paris, soupçonné de ne s'engager que contraint et forcé par les événements quand il est trop tard. De son côté, le Conseil démocratique révolutionnaire (CDR) présidé par M. Acheik Ibn Oumar, dernière composante de la rébellion tchadienne, a mis Paris en garde contre *« le risque d'enlisement d'une intervention française au Tchad »*. Le CDR proteste aussi contre *« les tentatives de faire croire à l'existence d'une prétendue armée libyenne à nos côtés »*.

Malgré ses affirmations, il est clair que les hommes de M. Ibn Oumar ne doivent leur existence qu'au colonel Kadhafi. Le ralliement de M. Goukouni Oueddeï, fils du chef spirituel des Toubous, qui, dans le passé, avait déjà donné des preuves d'indépendance à l'égard de son ancien protecteur libyen, a pratiquement mis un terme à la fiction selon laquelle le conflit n'opposait que des factions rivales de Tchadiens. L'ennui est que ce revirement est intervenu à un moment où M. Hissène Habré n'était pas encore en mesure d'exploiter militairement l'événement, et qu'un fait en principe positif amène une fois de plus Paris à s'interroger sur l'ampleur souhaitable de sa participation à une guerre commencée il y a presque vingt ans.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.



RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE

La discipline va être renforcée dans les écoles noires

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Alors que les mouvements anti-apartheid appelaient à une reprise générale des cours à la rentrée de début janvier, le gouvernement a publié, lundi 29 décembre, de nouvelles mesures pour contrôler l'agitation dans les écoles et collèges noirs. Elles ont été prises par le chef de l'Etat dans le cadre de l'état d'urgence. Elles permettent au directeur général du département de l'éducation et de la formation (DET) de réglementer l'accès des bourses scolaires et de renforcer la discipline. Ces nouveaux pouvoirs concernent aussi bien le déroulement des cours, les matières enseignées que le port de T-shirt, de badges, d'emblèmes, de sigles d'organisations ou enfin la distribution de tracts, lettres ou posters. Les contrevenants s'exposent à une amende maximale de 12 000 francs ou à deux ans d'emprisonnement.

M. Jaap Strydom, directeur général du DET, a expliqué qu'il fallait créer *« un climat sain dans toutes les écoles »* et *« empêcher l'intimidation d'écoliers innocents ou leur mauvaise utilisation par des gens de l'extérieur à des fins politiques égoïstes »*. M. Strydom espère que 1987 sera *« une année scolaire ininterrompue »*. 1986 a été sérieusement perturbé par des boycottages et des troubles à répétition dans les écoles noires. Soixante treize établissements ont été fermés au cours de ces douze derniers mois, t entre 10 % et 23 % des élèves seulement se sont présentés aux examens.

La question scolaire demeure un problème crucial et l'une des revendications principales de la jeunesse des townships est l'amélioration du système. C'est aussi une arme de contestation du pouvoir pour les militants qui ont choisi le slogan *« libération d'abord, éducation ensuite »*. L'appel au retour en classe, lancé par les organisations anti-apartheid telles que l'UDF (Front démocratique uni) et NECC (National Education Crisis Committee) témoigne de leur préoccupation.

Reste à savoir si leur mot d'ordre sera suivi par une partie de la jeunesse incontrôlée qui fait pression sur l'autre afin qu'elle boycotte l'école. Ce qui est en jeu est une génération entière – soit six millions et demi d'écoliers – qui risque d'être illettrée.

MICHEL BOLE-RICHARD.

TUNISIE

Le MDS étoffe son programme et élargit son implantation

TUNIS
de notre correspondant

Le Mouvement des démocrates socialistes (MDS) persiste à refuser toute concession au pouvoir, estimant apparemment que c'est à celui-ci de prendre l'initiative de la reprise d'un dialogue interrompu depuis plus de deux ans. Les différents textes publiés lundi 29 décembre, à l'issue de son deuxième congrès *(le Monde* daté 28-29 décembre) réaffirment en effet, non sans vigueur, les principales revendications du mouvement en faveur d'une amnistie générale, des libertés publiques et individuelles, de l'indépendance de la justice, de l'autonomie syndicale, de l'abrogation des dispositions de la Constitution relatives à la succession du chef de l'Etat (1) et d'une séparation de la fonction de président du parti gouvernemental avec celle de président de la République.

S'il se déclare ardent partisan d'une unité d'action avec l'ensemble de l'opposition, et appelle à la réalisation *« d'un consensus national »*, le MDS tient toutefois à préciser - à l'intention semble-t-il de la tendance islamique – son rejet d' *« une vision passéiste et étriquée »* tendant à confondre l'islam, foi et doctrine et l'islam en tant que thème d'intervention politique. Le MDS proclame aussi son attachement à la sauvegarde de la législation progressiste en vigueur qu'illustre entre autres le code du statut personnel.

Alors que le gouvernement a souvent reproché, non sans raison, au MDS son absence de programme, les congressistes se sont livrés à un effort de réflexion pour formuler, dans les documents qu'ils ont adoptés, une série de propositions, notamment au niveau économique. Ainsi sont définies les lignes directrices pour la réorientation d'une économie *« moins dépendante de l'extérieur »*, la maîtrise des déséquilibres intérieurs et extérieurs, la réduction des inégalités sociales, l'assainissement et la démocratisation de la gestion...

Les élections aux différentes instances de direction du MDS, qui ont clôturé ces assises, n'ont pas été non plus sans intérêt puisqu'une réelle possibilité de choix – à bulletin secret – s'offrait aux congressistes et que ceux-ci ne s'en sont pas privés. En reconduisant M. Ahmed Mestiri, fondateur du mouvement, dans ses fonctions de secrétaire général, le congrès a affirmé son autorité de leader en lui conférant une très large légitimité démocratique, ce qui n'est pas pour surprendre outre mesure. En revanche, l'arrivée parmi les quinze membres du bureau politique, de plusieurs responsables régionaux n'est intervenue qu'après une âpre compétition. Cette nouvelle composition de sa direction paraît traduire une implantation plus large du MDS dans l'intérieur du pays et vient démentir l'étiquette qu'on lui a souvent accolée, *« Parti pour la bourgeoisie tunisoise »*.

MICHEL DEURE.

(1) Le MDS souhaite l'organisation d'élections présidentielles en cas de vacance de la magistrature suprême, alors que la Constitution prévoit que c'est le premier ministre en exercice qui succède automatiquement au chef de l'Etat.

ALGÉRIE

Ancien chef d'état-major

Le général Benloucif est écarté du bureau politique du FLN

Alger *(AFP)*. – Le général Mostefa Benloucif, qui avait été déchargé de ses fonctions de chef d'état-major de l'armée algérienne le 22 novembre dernier, *« pour raisons de santé »*, a été *« dispensé de ses fonctions en tant que membre suppléant du bureau politique »* du FLN (parti unique), a-t-on annoncé officiellement lundi 29 décembre à l'issue de la session du comité central (*le Monde* du 30 décembre).

Le général Benloucif, âgé de quarante-sept ans, n'a pas réapparu en public depuis le 1er novembre. Il était membre suppléant du bureau politique depuis janvier 1984 et avait été nommé à la tête de l'état-major en novembre de la même année. D'autre part, M. Rachid Ben Brahim, un cinéaste travaillant à la RTA (Radio-télévision algérienne), a comparu dimanche devant le tribunal correctionnel d'Alger pour *« offense aux corps constitués »*, a-t-on appris dans les milieux judiciaires à Alger.

Le procureur de la République a requis deux ans de prison ferme contre le prévenu, accusé d'avoir distribué des tracts antigouvernementaux. Le jugement sera rendu le 11 janvier.

M. Ben Brahim, incarcéré depuis le 29 novembre, est connu pour ses liens avec les milieux syndicalistes. Il a réalisé de nombreuses émissions sur la résistance palestinienne.

Amériques

ÉTATS-UNIS

Le juge ne retient pas l'accusation de « meurtre » dans le récent incident racial de New-York

New-York, *(AFP)*. – Un juge new-yorkais a rejeté, le lundi 29 décembre, l'accusation de meurtre contre trois jeunes Blancs qui avaient pris en chasse des Noirs, il y a dix jours, dans le quartier de Queens et provoqué la mort de l'un d'entre eux (*le Monde* du 25 décembre). Le juge a fondé sa décision sur le refus de témoigner de deux des Noirs attaqués.

Le juge a toutefois renvoyé le cas devant une chambre de mise en accusation qui pourrait rétablir les charges pesant sur les trois adolescents, âgés de seize à dix-sept ans. Ceux-ci faisaient partie d'un groupe de jeunes Blancs qui avaient attaqué à coups de battes trois Noirs dans le quartier résidentiel de Howard Beach, dan le Queens.

L'un des Noirs, Michael Griffith, vingt-trois ans, voulant échapper à ses poursuivants, s'était retrouvé sur une voie express. Heurté de plein fouet par une voiture, il avait été tué sur le coup.

Le juge a également rejeté les accusations d'homicide involontaire et d'agression portées contre le groupe des assaillants, ne retenant contre eux que celle de *« comportement dangereux par imprudence »*.

Cette décision a provoqué un tollé parmi les Noirs venus assister à l'audience et dont l'expulsion a été aussitôt ordonnée. Un détective de la police avait rapporté peu auparavant les propos d'un des jeunes Blancs, qui aurait dit à ses amis le soir du drame : *« Allons tuer quelques Nègres. »*

Le maire de New-York, M. Edward Koch, qui avait appelé dimanche à la formation d'une commission nationale sur le racisme, s'est déclaré déçu de la décision du juge et a demandé *« à toute personne qui le peut de témoigner »* dans cette affaire.

Le Pentagone demande de nouveaux crédits

Washington *(AFP)*. – Le secrétaire à la défense, M. Weinberger, a demandé, lundi 29 décembre, au Congrès d'approuver une allocation supplémentaire de 2,8 milliards de dollars pour le Pentagone, dont 500 millions pour la « guerre des étoiles », dans le cadre de l'exercice 1987. Un budget militaire de 289,4 milliards de dollars a déjà été approuvé par le Congrès pour cet exercice qui a commencé le 1er octobre dernier, et cette rallonge est nécessaire pour répondre aux *« besoins vitaux du Pentagone »*, a affirmé M. Weinberger.

Une partie (110 millions de dollars) des sommes requises pour les recherches sur l'initiative de défense stratégique (IDS) est destinée aux premières études en vue de construire un nouveau lanceur de forte puissance, capable de placer sur orbite des charges de 50 à 70 tonnes, notamment des éléments de la future station orbitale. La nécessité de disposer d'un tel lanceur est devenue *« de plus en plus apparente au cours des récents mois »*, a affirmé M. Weinberger.

● **SURINAME : Les trois pilotes enlevés par les rebelles se sont échappés.** – John Adel et Guno Ilies, employés par les lignes aériennes du Suriname (SLM), et Orlando Van Amson, de la société privée Gonini Air Service, qui avaient été enlevés par les rebelles à l'automne dernier, ont regagné mercredi 25 décembre Paramaribo après avoir faussé compagnie à leurs ravisseurs. Ils sont parvenus à s'échapper du canot sur lequel il se déplaçaient en compagnie du chef rebelle Ronny Brunswijk lorsque l'embarcation a été arrêtée par une patrouille française en Guyane. Après les avoir interrogés, les autorités françaises ont permis aux pilotes de rester en Guyanne le temps de contacter SLM, qui a organisé leur retour au Suriname. – *(Reuter.)*

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde
PUBLICITE
S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE.			
504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens, PARIS-IXe

OJD 1986

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York. N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.N.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.



Asie

THAILANDE : l'évolution du régime parlementaire

L'occupation du Cambodge par Hanoï conforte l'influence des militaires

BANGKOK
de notre envoyé spécial

A deux reprises, depuis les élections générales de juillet 1986, les militaires thaïlandais ont rappelé qu'ils entendaient conserver, dans les affaires du royaume, le rôle déterminant qu'ils jouent depuis qu'ils ont renversé, en 1932, la monarchie absolue. A cet égard, après les deux guerres d'Indochine, l'occupation militaire du Cambodge voisin par le Vietnam, ennemi héréditaire des Siamois, fait le jeu d'une armée qui, par ailleurs, demeure de dimension modeste, avec un quart de million de soldats pour une population de plus ce cinquante millions d'habitants.

En novembre, une commission parlementaire, majorité et opposition confondues, avait proposé une coupe symbolique — 150 000 dollars sur onze millions — dans les fonds secrets alloués traditionnellement à l'armée de terre. Le nouveau chef de cette arme, le général Chaowalit, qui est le véritable patron des forces armées, s'est estimé *« blessé »* dans son amour-propre et a aussitôt réclamé une rallonge des fonds secrets. La même commission parlementaire, dans une belle volte-face, a proposé, par la suite, que ce budget soit augmenté de 450 000 dollars, proposition que l'assemblée a adoptée, le 11 décembre, par cent soixante et onze voix contre cinquante-trois.

Peu avant cette affaire, le général Chaowalit avait déjà surpris son monde en annonçant que le PCT, le Parti communiste clandestin, avait réussi à se renforcer alors qu'il avait lui-même affirmé, quatre ans plus tôt, que les communistes avaient été militairement défaits. L'insurrectoon communiste avait posé de sérieux problèmess à Bangkok dans les années 70, puisqu'elle avait compté jusqu'à douze mille hommes en armes. Mais, au lendemain de la deuxième guerre d'Indochine, une judicieuse politique de ralliement — dont le général Chaowalit avait d'ailleurs été l'un des artisans — ainsi qu'en rapprochement très net avec la Chine — qui a renoncé à appuyer toute subversion pour devenir un allié de Bangkok face au Vietnam — avaient permis de circonscrire le problème, le nombre des communistes en armes tombant à mille deux cents en 1980, et, cette année, de l'aveu même des militaires, à moins de cinq cent soixante-dix.

Corriger les injustices

En brandissant, de nouveau, la menace communiste, le commandant en chef de l'armée de terre en a attribué la responsabilité, au moins en partie, aux politiciens peu préoccupés, selon lui, de corriger les injustices et d'améliorer les conditions de vie des paysans, deux éléments essentiels de la lutte contre le PCT. Mais, dans les deux cas, l'armée a ainsi voulu rappeler au personnel politique qu'elle entendait demeurer associée à la gestion du pays, même quand elle s'engagait — ce qui fut le cas, trois mois avant le scrutin législatif du 27 juillet — à se tenir à l'écart de la politique.

Le fonctionnement du régime parlementaire n'a jamais été facile en Thaïlande, les coups d'Etat s'étant révélés, trop souvent, dans le passé, comme le moyen le plus sûr de renverser un gouvernement. Depuis 1932, sauf pendant de très brèves périodes, les civils ont toujours été associés aux militaires au sein du pouvoir. Ce fut le cas dès le putsch constitutionnaliste de 1932. Mais, surtout, depuis la révolte étudiante de 1973 contre le « régime des maréchaux », les rôles se sont un peu renversés, les civils tenant une place plus importante dans la vie publique. Il est symptomatique, à cet égard, que les deux dernières tantatives de coup d'Etat, en 1981 et en 1985, aient échoué, la deuxième plutôt lamentablement.

Une menace réelle

Parmi les quarante-cinq membres du gouvernement formé le 11 août, après les récentes élections, douze sont d'anciens officiers. Premier ministre depuis 1980, le général Prem Tinsulanonda, lui-même un ancien commandant en chef de l'armée de terre, envisage de prendre sa retraite politique après la célébration, qui s'annonce exceptionnelle, du 60e anniversaire du roi Bumiphol, en décembre 1987.

Le candidat le mieux placé à la succession de M. Prem n'est autre que le général Chaowalit, qui s'est engagé à prendre sa retraite militaire dans un an, à l'âge de cinquante-cinq ans, et qui pourrait faire ses classes au ministère de la défense, en attendant que l'actuel chef du gouvernement se retire.

Si les chefs militaires prennent plus de gants que par le passé avec le personnel politique civil, c'est bien que le pays lui-même a changé. Après trente ans d'expansion économique sans précédent, la Thaïlande fait face, avec plus de bonheur que ses voisins, à la récession actuelle, puisque son taux de croissance est demeuré proche de 4 % en 1986 et qu'il devrait être légèrement supérieur à 5 % l'an prochain, une tendance qui préfigure une reprise, en dépit de la crise du sucre, et surtout, du resserrement du marché du riz, dont ce pays demeure le premier exportateur mondial.

Cet enrichissement — général encore que très inégalement réparti, — a coïncidé avec le règne de Bumiphol, un monarque conservateur, dont le prestige est aujourd'hui à son zénith et qui fait figure de modérateur de la vie sociale et politique. La Thaïlande est, de nos jours, devenue une société fort complexe que les militaires seraient bien en peine de gérer seuls, même quand ils bénéficient de privilèges évidents.

En septembre dernier, vingt-huit officiers impliqués dans la tentative de coup d'Etat de 1981 ont ainsi été réintégrés dans l'armée, sur ordre du premier ministre, un compromis typique de *l'establishment* politico-militaire thaïlandais.

Le Vietnam n'a, sans aucun doute, rien entrepris pour affaiblir les positions de ces généraux que Hanoï a souvent qualifiés par le passé, de *« clique militaire réactionnaire »*. Certes, les Thaïlandais se sont nettement rangés, dans les années 60, aux côtés des Américains, autorisant ces derniers à lancer, à partir du territoire thaïlandais, des raids aériens contre des objectifs communistes. Bangkok a même accepté de faire stationner, pendant quelques années, une division thaïlandaise au Vietnam du Sud, non loin de Saigon.

Mais les militaires thaïlandais ont beau jeu de rappeler, aujourd'hui, la menace que peut représenter la présence de nombreuses unités vietnamiennes sur leur frontière avec le Cambodge. L'armée se taille ainsi une part importante du budget et peut, sans soulever de tollé, s'équiper de chasseurs-bombardiers F-16, de fabrication américaine, ou autoriser Washington à constituer des stocks d'armes et de munitions en territoire thaïlandais. Dans le royaume, les implications de l'occupation militaire du Cambodge par le Vietnam ne se discutent même pas. Qui oserait prétendre que cette menace n'est pas réelle ?

La politique de patronage l'emporte

En outre, elle tue dans l'œuf tout débat idéologique. Le développement d'un capitalisme sauvage est peu contesté. Sur le terrain — dans les bidonvilles de Bangkok ou dans les pauvres campagnes du Nord-Est, — les travailleurs sociaux prennent bien soin de ne pas se démarquer du régime, de peur d'être présentés comme des éléments subversifs. Partout, la politique de patronage l'emporte, encouragée par la Cour — dont les œuvres sociales sont importantes — et la tolérance d'un bouddhisme pratiqué par les quatre cinquièmes de la population.

Enfin, le Vietnam ne donne sûrement pas le bon exemple des bienfaits du socialisme. La crise aiguë que connaît l'économie vietnamienne — et son retard considérable par rapport à celle de la Thaïlande — a notamment découragé tout mouvement « progressiste » dans un royaume qui, tout en ayant une longue pratique des putsch militaires, n'affiche guère de penchants pour les révolutions profondes.

Epargnée par la colonisation, la Thaïlande a su, chaque fois qu'il le fallait, s'adpater aux circonstances. Et tant que le Vietnam maintiendra une garnison au Cambodge, les généraux de ce dernier pays n'auront pas de mal à faire accepter leur présence au centre de la vie politique, ne serait-ce qu'en invoquant la raison de sécurité.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

VIETNAM : pause après le congrès du PC

Pas de changements à la tête de l'Etat

Hanoï *(AFP)*. — La session d'hiver de l'Assemblée nationale vietnamienne s'est achevée lundi 29 décembre, apparemment sans que des changements aient été décidés à la tête de l'Etat, selon un communiqué publié mardi par la presse vietnamienne. Ce communiqué se borne à indiquer que l'Assemblée nationale a adopté le projet de budget et le plan d'orientations économiques pour 1987, entériné le budget 1986, voté une nouvelle loi sur le mariage et la famille et adopté une motion de soutien à l'appel lancé par l'URSS à tous les parlements du monde pour le désarmement nucléaire.

Le communiqué ne mentionne aucun changement au gouvernement ou au Conseil d'Etat. Ce silence semble confirmer les informations recueillies depuis une semaine à Hanoï selon lesquelles les dirigeants vietnamiens ont décidé de faire une pause dans le renouvellement du personnel à la tête du pays après les mutations intervenues à la direction du parti lors du sixième congrès. Selon la Constitution, seule l'Assemblée nationale peut désigner le président du Conseil d'Etat ou le premier ministre. Les titulaires de ces deux postes, MM. Truong Chinh et Pham Van Dong, ont abandonné leurs fonctions à la tête du parti lors du congrès en raison de leur âge et de leur état de santé. Tout le monde prévoyait, il y a quelques semaines encore, que MM. Truong Chinh et Pham Van Dong seraient également remplacés à la tête de l'Etat lors de cette session de l'Assemblée nationale.

Plusieurs sources généralement bien informées indiquaient toutefois, depuis quelques jours, que les dirigeants vietnamiens avaient finalement décidé, à l'issue du congrès, de surseoir à ces changements au moins pour quelques mois. La raison officiellement invoquée est qu'une nouvelle Assemblée nationale doit être élue au printemps, et qu'il est préférable de lui laisser le choix de décisions aussi importantes.

Apaiser les tensions

Ce report de dernière minute des changements prévus officiellement depuis un an répond au souci des dirigeants vietnamiens d'apaiser les tensions au sein du parti, exacerbées par le congrès. Le PC vietnamien est apparu ces derniers mois profondément divisé sur le choix des hommes appelés à remplacer la « vieille garde », et de nombreux cadres « conservateurs » semblent avoir du mal à accepter la nomination à la tête du parti du chef de file des « rénovateurs », M. Nguyen Van Linh.

Le communiqué final de l'Assemblée nationale n'évoque pas davantage un éventuel remaniement ministériel partiel, qui semblait inévitable à la suite du départ-sanction d'un certain nombre de ministres des instances dirigeantes du parti lors du congrès. Un tel remaniement, du ressort du Conseil d'Etat, qui se réunit tous les mois, ne demeure cependant pas exclu dans les jours ou les semaines qui viennent.

Diplomatie

Rétablissement des relations entre la Grande-Bretagne et le Guatemala

Londres. — Le Foreign Office a annoncé lundi 29 décembre le rétablissement des relations diplomatiques entre la Grande-Bretagne et le Guatemala, vingt-cinq ans après leur rupture. Le Guatemala avait rompu ses relations avec Londres pour appuyer ses revendications territoriales sur la colonie du Honduras britannique, devenu depuis 1981 le Belize. Les deux pays avaient déjà rétabli des relations consulaires l'été dernier, quelques mois après l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement civil au Guatemala. Au Belize, la Grande-Bretagne maintient toujours une garnison de mille six cents soldats, dans le cadre d'un accord de sécurité avec son ex-colonie d'Amérique centrale. — *(AFP, UPI.)*

AFGHANISTAN

Paris va tripler son aide aux réfugiés

La France a récemment annoncé son intention de renforcer l'aide qu'elle accordait déjà aux réfugiés afghans (*le Monde* daté des 28-29 décembre), sur le plan *« matériel et humanitaire »*. L'effort ainsi consenti par Paris s'était élevé, pour 1986, à environ 1,6 million de francs ; il va plus que tripler en 1987, pour atteindre les cinq millions.

A ce sensible accroissement quantitatif, auquel le secrétariat d'Etat aux droits de l'homme contribuera largement, répondra par ailleurs une plus grande diversification de l'aide, comme on l'avait laissé entendre à M. Burhanuddin Rabbani, porte-parole de l'Alliance islamique des Moudjahidins d'Afghanistan, lors de sa visite au Quai-d'Orsay et à Matignon en juin dernier.

Cette aide existait déjà sous deux formes : l'assistance alimentaire aux Afghans réfugiés au Pakistan et l'attribution de quelques bourses d'études. Deux autres modes d'intervention vont être utilisés l'an prochain : le versement d'une contribution exceptionnelle au HCR (Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés), à charge pour lui de dispenser sur le terrain une aide supplémentaire d'urgence, et une aide à certaines organisations non gouvernementales elles aussi actives en faveur des réfugiés afghans.

S'agissant de l'aide alimentaire — non comptabilisée dans le budget global de l'assistance française, — elle sera renforcée : la France, qui a distribué 17 000 tonnes de blé aux réfugiés afghans en 1986, veut porter ce chiffre à 20 000 tonnes en 1987. Elle continuera par ailleurs à verser une importante quote-part (23 % l'an dernier) de l'effort consenti en faveur de ces réfugiés au Pakistan par la Communauté européenne, et qui a représenté un total de 21 millions de francs en 1986.

Le nombre des bourses d'études passera d'une dizaine à vingt-cinq. Les bénéficiaires en seront de jeunes Afghans que la guerre empêche de poursuivre leurs études dans leur pays. Paris en a déjà accueilli un certain nombre, en particulier dans le domaine des sciences et techniques de l'information. Un problème se pose cependant pour les autorités françaises : celles-ci souhaitent éviter que les organisations de résistance les plus intégristes ne soient, comme le cas se produit souvent, les principales bénéficiaires de telles mesures, et ne sélectionnent les candidats sur des critères essentiellement religieux.

On souhaiterait donc du côté français recevoir un nombre suffisant de demandes — et que celles-ci émanent de milieux suffisamment variés — pour pouvoir effectuer ensuite un véritable choix.

Quant aux subventions désormais versées aux organisations non gouvernementales (ONG) intervenant à l'intérieur de l'Afghanistan, elles s'élèveront à environ 2 millions de francs en 1987. Les bénéficiaires en seront notamment — mais cette énumération n'a rien d'exhaustif — les Amitiés franco-afghanes (AFRANE), la Guilde européenne du raid, le Bureau international pour l'Afghanistan (BIA) et certaines organisations médicales internationales.

Ces fonds pourraient-ils être affectés à l'achat d'armes pour la résistance ? On ne semble pas l'envisager au Quai-d'Orsay. Il est vrai que celle-ci en est déjà relativement bien pourvue par d'autres pays (l'Arabie saoudite, l'Egypte, les Etats-Unis), et que de toute façon les sommes allouées par Paris ne sont pas de celles qui permettent de constituer, ou même simplement d'entretenir, un arsenal.

Mais c'est tout de même la première fois que, par le jeu de ces subventions (et dans une certaine mesure de ces bourses d'études), la France intervient non plus seulement en faveur des réfugiés mais aussi des populations restées en Afghanistan et qui luttent contre l'invasion soviétique.

BERNARD BRIGOULEIX.

CHINE : l'agitation en faveur de la démocratie

A Pékin, des étudiants continuent de braver l'interdiction de manifester

Quelque quatre cents élèves de l'Ecole normale de Pékin ont manifesté sur leur campus dans la nuit du lundi 29 au mardi 30 décembre, défiant ainsi les nouvelles lois interdisant toute manifestation publique non approuvée à l'avance par les autorités. Les étudiants s'apprêtaient à envahir les rues de la capitale, pour la deuxième nuit consécutive, quand la police a fermé les portes du campus. Des témoins ont rapporté que les étudiants, agglutinés aux barreaux des grilles, tentaient apparemment de s'échapper alors que des agents de sécurité en uniforme bleu montaient la garde et que plusieurs véhicules de la police stationnaient aux alentours.

La veille, selon le quotidien *Pékin Soir*, de deux à trois cents étudiants *« entraînés par des meneurs »* s'étaient rendus dans les trois principales universités de la capitale (celles de Pékin et de Quinghua, ainsi que l'université du Peuple), pour appeler les étudiants à manifester.

« A bas la dictature ! »

Selon un témoin les protestataires, qui réclament davantage de démocratie, se comptaient de deux à trois mille. Un autre témoin a affirmé que plus de deux cents étudiants ont pénétré, lundi matin, sur le campus de l'université de Pékin aux cris de *« A bas la dictature ! »*. Depuis vendredi dernier, toute manifestation à Pékin doit recevoir l'aval de la police cinq jours avant son déroulement.

Pékin Soir a annoncé l'ouverture d'une enquête, la *« conduite »* des étudiants ayant été jugée *« illégale »*. Lundi, des affiches murales sont apparues sur les murs de l'université de Pékin appelant à une manifestation le jour de l'An sur la place Tienanmen, la plus grande de la capitale. D'autres affiches accusaient le PC d'avoir mis un terme au mouvement étudiant en faveur de la démocratie et réclamaient *« la liberté, la démocratie et des journaux privés »*. Selon la loi, les auteurs d'affiches mettant en cause la légitimité du parti peuvent être passibles de peines allant jusqu'à cinq ans de détention. — *(AFP, Reuter.)*

La presse donne un large écho à la visite de M. Lionel Jospin

PEKIN
de notre correspondant

En deux jours dans la capitale chinoise, M. Lionel Jospin aura eu deux fois les honneurs de la « une » du *Quotidien du peuple*. Lundi 29 décembre, sa photo en compagnie de son hôte, M. Hu Yaobang, secrétaire général du PCC, trône au centre de la première page à côté d'un éditorial qui rappelle à l'ordre les étudiants. Il n'était donc pas étonnant que les deux responsables *« échangent leurs expériences »*, comme le veut la formule consacrée ici, sur ce sujet.

M. Hu en a profité pour rappeler à ceux des étudiants qui l'avaient peut-être un peu vite oublié que *« la politique du parti et du gouvernement est en accord avec les désirs du peuple chinois »*. Du côté chinois, on a par ailleurs reconnu le rôle joué par la télévision locale, qui avait diffusé des images des manifestations estudiantines françaises, et leur influence sur les jeunes Chinois.

Le PCC, qui a, depuis des années, renforcé ses relations avec des partis non communistes et qui n'hésite plus à avoir des contacts avec des personnalités de tous bords, y compris conservatrices, accorde aux socialistes français un traitement privilégié, y compris, semble-t-il, par rapport au PCF.

Il suit aussi de très près les avatars de la cohabitation en France, même si, comme l'a reconnu implicitement le premier secrétaire du PS — qui est accompagné de M. Louis Joxe, président du groupe parlementaire socialiste, — un consensus règne entre l'Elysée et Matignon à propos des relations avec la Chine.

PATRICE DE BEER.

• **SINGAPOUR : remaniement ministériel.** — Un remaniement ministériel, effectif à partir du 1er janvier, élève au rang de ministre à part entière trois membres du cabinet, dont le fils du premier ministre, Lee Kuan Yew. Selon un communiqué officiel, diffusé lundi 29 décembre, le général Lee Hsien Loong, ministre par intérim du commerce et de l'industrie depuis février dernier, est confirmé dans ses fonctions et conserve le poste de vice-ministre de la défense. M. Lee Yock Suan devient ministre du travail et M. Wong Kan Seng, ministre du développement social et vice-ministre des affaires étrangères. M. Wong abandonne ses fonctions de ministre d'Etat à la communication et à l'information. M. Suppiah Dhanabalan se voit confier également le ministère du développement national, suite au décès du tenant du portefeuille, Teh Cheang Wan. — *(AFP.)*

Proche-Orient

Le conflit du Liban

• Contacts en vue d'une rencontre de M. Assad et M. Gemayel
• Accalmie dans la « guerre des camps »

Des contacts préliminaires à une éventuelle rencontre des présidents syrien et libanais se sont poursuivis lundi 29 décembre à Beyrouth. Le ministre libanais de l'éducation, M. Selim Hoss, a ainsi reçu M. Moustapha al Haj Ali, envoyé spécial du vice-président syrien, M. Khaddam, qui, à Damas, est en charge du dossier libanais. A l'issue de cet entretien, M. Hoss a indiqué que *« l'éventualité de la tenue d'un sommet entre les deux présidents* [entre lesquels les ponts sont rompus depuis janvier dernier] *se précise »*, même si *« rien de définitif n'a encore été décidé »*.

Toujours à Beyrouth, les affrontements entre miliciens chiites du mouvement Amal et les combattants palestiniens retranchés dans leurs camps ont connu, lundi, une certaine accalmie du fait de pluies torrentielles qui se sont abattues sur la capitale libanaise. A Damas, le chef d'Amal, M. Nabih Berri, a assuré qu'il s'engageait *« à observer un cessez-le-feu unilatéral dans tout le Liban à partir du Nouvel An »*.

Il a expliqué qu'Amal acceptait définitivement le projet iranien destiné à arrêter la « guerre des camps » (qui dure depuis trois mois). *« Il faut*, a-t-il dit, *mettre un terme aux combats qui ne profitent qu'à Israël et, par conséquent, Arafat* (le chef de l'OLP) *ne pourra réaliser aucune victoire.*

« Dès le premier jour de l'année nouvelle, a poursuivi M. Berri, *nous autoriserons le ravitaillement en vivres et en médicaments du camp de Rachidiyé »*, à Tyr.

Enfin, dans Liban nord, dans la région de Tripoli, les forces de Damas, qui traquent des miliciens intégristes, ont reçu, lundi, des renforts en hommes et en blindés, selon la police libanaise. Ces renforts participent à la chasse à l'homme que mènent les troupes de Damas depuis une semaine contre les intégristes sunnites pro-palestiniens. – *(AFP, Reuter.)*

Jérusalem enregistre sans inquiétude excessive le retour en force de M. Arafat

TEL-AVIV
de notre correspondant

Intéressé au premier chef par l'évolution de la situation militaire au Liban sud, Israël y observe le retour en force de l'OLP évidemment sans aucun plaisir mais, pour l'instant, sans inquiétude excessive.

Selon les estimations d'une source militaire haut placée à Tel-Aviv, entre sept mille et huit mille combattants palestiniens se trouvent de nouveau au Liban, dont deux mille trois cents à Beyrouth, deux mille cinq cents dans la région de Saïda (sud du pays), neuf cents dans la montagne du Chouf, sept cents à Tripoli (Nord) et trois cents à Tyr. Deux combattants sur trois à Beyrouth et un sur deux à Saïda appartiennent au Fath de Yasser Arafat.

Pendant la « guerre des camps », à Magdouché comme à Beyrouth, soulignait-on de même source, lundi 29 décembre, l'OLP a démontré ces dernières semaines d'évidentes qualités militaires. Les Palestiniens ont estimé correctement le rapport des forces en présence, lancé leurs attaques au moment opportun, manifesté une grande confiance en eux-mêmes et affiché un excellent moral. Plusieurs de leurs chefs présents en première ligne ont été blessés ou tués au cours des affrontements avec les miliciens chiites d'Amal. Ils n'ont rencontré aucune difficulté dans leur approvisionnement en armes, dépensant les munitions sans compter.

Vus d'Israël, les récents combats ont d'abord illustré la nette suprématie du Fath au sein du mouvement palestinien. Bénéficiant du soutien et de la sympathie de l'écrasante majorité des réfugiés, les partisans de Yasser Arafat ont gardé la haute main sur les opérations. Contrôlant désormais la route côtière et Saïda, ville-clé du Sud, le Fath est devenu la force dominante dans la région, la mieux organisée et la plus résolue.

En luttant côte à côte, les diverses factions du Fath – dissidents et loyalistes – ont reforgé – pour combien de temps ? – l'unité politique du mouvement. L'autorité et le prestige de M. Arafat en sortent consolidés aux yeux de ses partisans et de ses rivaux. Sur le terrain, estime la même source, l'OLP serre les rangs. Huit organisations palestiniennes, observe-t-on ici, ont *fait cause commune avec le Fath*. Totalement inféodée à Damas, seule la Saïka a déserté cette alliance *de facto*, principalement axée sur une coopération entre le Fath et le FPLP. Celle-ci avait été scellée à Moscou le 21 novembre, lors d'une rencontre entre Georges Habache et Abou Jihad.

Autre constat d'Israël : le Fath a obtenu pour le moins la neutralité des autres communautés libanaises. Les revers d'Amal ont d'autant plus de portée, ajoute-t-on, que le mouvement chiite *« est la seule force libanaise qui n'ait pas réussi à remettre les Palestiniens à leur place »*. Les militaires israéliens n'ont visiblement guère envie de commenter l'assistance que leurs alliés d'autrefois, les Forces libanaises (chrétiennes), fournissent aujourd'hui aux Palestiniens, en facilitant notamment leurs transferts entre Chypre et le port de Jounieh. Ils se contentent de renvoyer à la mise en garde adressée aux chrétiens la semaine dernière par le ministre de la défense, M. Itzhak Rabin.

Une victoire coûteuse

Pour l'Etat juif, donc, aucun doute : les Palestiniens ont remporté au Liban sud d'importants succès, même s'ils sont loin d'avoir reconquis leur puissance d'avant 1982. Cette victoire reconnue à l'ennemi, les Israéliens la nuancent néanmoins en évoquant le coût humain payé par l'OLP et la fragilité de ses acquis. On ne juge pas invraisemblable l'inventaire des dommages subis, *tel qu'il fut dressé* par Yasser Arafat : deux mille cinq cents Palestiniens, civils pour les trois quarts, tués, blessés ou disparus à Beyrouth et dans le Sud ; le camp de Rachidyeh détruit à 70 % ; celui de Borj-el-Brajneh à 50 %. Mais on tient pour très exagéré le chiffre de quatre-vingt mille réfugiés contraints de fuir les camps.

Plus grave pour l'OLP : cette dernière *n'est pas parvenue, dit-on ici*, à transformer ses succès militaires en une véritable victoire politique. Le Fath n'est toujours pas reconnu comme interlocuteur par les autres acteurs libanais. Malgré son rôle militaire prépondérant, il a été tenu à l'écart des récentes tractations, fussent-elles parrainées par Téhéran ou Damas. Aucun pays arabe ne s'est engagé à fond derrière l'OLP. *Yasser Arafat n'a pas réussi à saper* la légitimité de la présence syrienne au Liban. En outre, estiment encore les Israéliens, l'OLP court toujours le risque d'être la victime d'un nouveau renversement d'alliances entre groupes libanais.

A court terme, Jérusalem et son allié, l'Armée du Liban sud (ALS), profitent bien sûr des combats entre chiites et Palestiniens. La « zone de sécurité » frontalière a rarement été aussi calme que ces dernières semaines. Les militaires israéliens admettent ouvertement qu'ils préféreraient voir Amal prendre le dessus. L'Etat hébreu s'est d'ailleurs comporté en allié objectif d'Amal en lançant, en novembre, six raids aériens sur des positions palestiniennes et en interceptant plusieurs bateaux qui acheminaient à l'OLP des armes et des munitions.

Israël ne nourrit sans doute aucune illusion sur ses chances d'établir un *modus vivendi*, fût-il tacite, avec M. Nabih Berri, le chef d'Amal, un homme qu'on tient ici pour un simple *« satellite »* de Damas. *« La réalité libanaise*, ajoute-t-on, *interdit d'envisager pareille hypothèse. »*

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

L'Iran et les occidentaux

• Poursuite des négociations entre Téhéran et Washington
• La presse iranienne dénonce le « double jeu » de la France

Le scandale suscité par les révélations sur les ventes d'armes américaines à l'Iran n'empêche apparemment pas les Etats-Unis de poursuivre discrètement certains pourparlers financiers avec Téhéran. Ainsi, pour la troisième fois en trois mois, négociateurs américains et iraniens se sont retrouvés, le *lundi 29 décembre*, à La Haye, pour continuer leurs négociations sur la restitution par les Etats-Unis de 500 millions de dollars à l'Iran. Il s'agit de fonds gelés par Washington au moment de la prise d'otages à l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran, en 1980.

Les discussions se déroulent sous les auspices du tribunal d'arbitrage international de La Haye. A l'issue de la rencontre, les deux parties se sont refusées au moindre commentaire, le président du tribunal, M. Willem Hamel, se bornant, pour sa part, à indiquer que les deux délégations pouvaient se retrouver à La Haye quand elles le désiraient.

Pour techniques qu'elles soient, ces conversations n'en témoignent pas moins, semble-t-il, d'une volonté américaine de maintenir le contact avec Téhéran en dépit du scandale suscité à Washington par l'affaire de « l'Irangate ». Bien sûr, les Etats-Unis, par l'intermédiaire du porte-parole du département d'Etat, ont immédiatement fait savoir que ces discussions financières n'avaient *« aucun lien »* avec le sort des otages américains détenus au Liban par le Djihad islamique, un mouvement se situant dans la mouvance chiite pro-iranienne. Mais, à La Haye, un porte-parole de l'ambassade iranienne, interrogé par l'AFP, a rappelé la position de Téhéran : *« Si les Américains montrent leur bonne foi face à notre révolution, il est possible que les gens qui, au Liban, ont de la sympathie pour notre révolution fassent preuve de bonne foi envers les Américains. »*

La troisième condition...

A Téhéran, le quotidien *République islamique* a, d'autre part, dénoncé, lundi, le *« double jeu »* mené par la France qui, selon le journal, soutient toujours l'effort de guerre irakien tout en voulant nouer des relations normales avec l'Iran. Pour le quotidien du Parti de la République islamique (le PRI, la formation au pouvoir), la France ne peut à la fois demander à Téhéran d'*« oublier le passé »* et continuer d'armer *« les criminels de guerre »* irakiens.

Le journal rappelle que si Paris a entrepris de satisfaire deux des conditions posées par Téhéran pour une normalisation des relations – le règlement du contentieux financier entre les deux pays, et le départ de certains opposants iraniens installés en territoire français, les moudjahidins du peuple – une troisième reste ignorée : la cessation du soutien militaire que la France apporte à l'Irak. La France, écrit le journal, *« n'a fait jusqu'à présent aucun effort »* à ce sujet et *« toute perte de temps dans le changement d'attitude de la position française est considérée* (par l'Iran) *comme la volonté claire des Français de continuer à soutenir le régime de Bagdad »*.

« Du point de vue de nos combattants, poursuit le quotidien, la France et l'URSS (qui est le premier fournisseur d'armes de l'Irak) *sont totalement complices des crimes de guerre de Saddam* (le président irakien, M. Saddam Hussein) *et responsables du sang versé par nos martyrs ; cette vérité incontestable ne sera jamais oubliée. »*

C'est la première fois depuis plusieurs mois que la presse iranienne s'en prend aussi vivement aux relations de la France avec l'Irak, et rappelle qu'il n'y aura pas de normalisation entre Paris et Téhéran tant que se poursuivra le soutien français au régime de Bagdad. A plusieurs reprises, M. Chirac a assuré que ce *« soutien »* n'était pas *« négociable »* et qu'une éventuelle normalisation franco-iranienne ne se ferait pas aux dépens des relations que la France entretient avec l'Irak.

Europe

ESPAGNE
Nouveaux attentats

L'ETA étend son champ d'action

MADRID
de notre correspondant

Longtemps limités au Pays basque et à Madrid, les attentats de l'ETA militaire s'étendent désormais à l'ensemble du territoire espagnol. Mardi, une rame de métro a dû être évacuée à Madrid après une alerte à la bombe. La veille, une bombe a explosé dans la matinée à Baqueira-Beret, l'une des plus célèbre stations de ski du pays, dans les Pyrénées aragonaises, à moins d'un kilomètre de la résidence de la famille royale, qui y passe actuellement ses vacances de Noël.

L'engin, de faible puissance, avait été placé au troisième étage de l'Hôtel Montorto, tout près des chambres occupées par les gardes du corps du roi. L'hôtel, plein en cette saison, a pu être évacué après qu'un interlocuteur anonyme, se présentant comme membre de l'ETA, eut averti les pompiers de la station de l'imminence de l'explosion.

Des mesures de sécurité exceptionnelles

L'opération est particulièrement audacieuse : le site de Baqueira-Beret, qui ne compte que deux accès par route, était sévèrement contrôlé depuis plusieurs jours par les services de sécurité de la famille royale. Des barrages ont été établis aussitôt après l'explosion autour de la station, mais sans succès.

Les attentats de l'ETA se sont multipliés ces derniers jours, visant pour la plupart des entreprises françaises. Le 24 décembre, un garde civil était mort à Oyarzun, dans la province de Guipuzcoa, en essayant de désamorcer une bombe qui avait été placée dans un supermarché de la chaîne française Pryca. Dans la nuit du 25 au 26, une autre bombe explosait à Madrid cette fois, à l'hôtel Novotel, récemment inauguré, sans faire de blessés.

Depuis plusieurs mois déjà, les mitraillages de camions français ou les attentats contre les concessionnaires de Renault, Peugeot et Citroën étaient devenus monnaie courante au Pays basque. L'ETA semble désormais vouloir s'en prendre aux intérêts français dans l'ensemble de l'Espagne, sans cependant se risquer jusqu'à présent au nord des Pyrénées. Des mesures de sécurité exceptionnelles ont été prises, notamment à Madrid et à Barcelone, pour protéger les entreprises françaises, mais leur nombre rend l'opération particulièrement malaisée. La France détient à elle seule 12 % du stock total d'investissements étrangers en Espagne, ce qui la place en deuxième position, après les Etats-Unis.

THIERRY MALINIAK.

● **URSS : démission du ministre de la santé.** – Le ministre soviétique de la santé, M. Sergueï Bourenkov, soixante-trois ans, *« a pris sa retraite à la suite de problèmes de santé »*, annonce un décret du praesidium du Soviet suprême de l'URSS rendu public lundi 29 décembre. Son successeur n'a apparemment pas encore été nommé.

M. Bourenkov avait été promu au poste de ministre de la santé le 19 décembre 1980, succédant à M. Boris Petrovski, accusé de corruption. Il était membre suppléant du comité central du PCUS depuis 1981.

● **L'ambassadeur des Etats-Unis chez Andreï Sakharov.** – L'ambassadeur des Etats-Unis en URSS, M. Arthur Hartman, a rendu visite lundi soir 29 décembre à l'académicien dissident soviétique Andreï Sakharov et à son épouse Elena Bonner dans leur appartement moscovite.

M. Sakharov a précisé que M. Hartman, qu'il voyait pour la première fois, était venu lui présenter ses vœux. L'ambassadeur, accompagné de son épouse et d'un conseiller, a tenu à rencontrer le Prix Nobel de la paix avant de quitter prochainement Moscou où il est en poste depuis cinq ans. – *(AFP.)*

● **IRLANDE DU NORD : un mort dans un attentat.** – Une bombe, qui a explosé dans la nuit du 29 au 30 décembre dans un bar de Maghera, dans le centre de l'Irlande du Nord, a fait un mort et un blessé. L'attentat, qui n'avait été précédé d'aucun avertissement, n'a pas été revendiqué mais il ressemble à d'autres attaques réalisées par les extrémistes républicains en lutte contre la présence britannique. Il porte à soixante-deux le nombre des victimes de la violence terroriste pour l'année 1986. – *(Reuter, UPI.)*

Les protestations se multiplient à Budapest contre le sort de la minorité hongroise en Roumanie

VIENNE
de notre correspondante

Des grèves ont eu lieu au début du mois de novembre dans plusieurs villes de Transylvanie à la suite d'un nouveau rationnement du pain, à 300 grammes par jour, et d'une baisse de 40 % des salaires des ouvriers du combinat mécanique Utilaj Greu de Cluj, dont la production a été inférieure aux prévisions du plan. Des arrêts de travail se sont également produits dans les villes de Turda, Brasov, Timisoara et Arad, où vit une grande partie de la minorité hongroise de Roumanie.

Selon des informations publiées par la *Presse hongroise de Transylvanie*, une publication samizdat, vingt-cinq grévistes membres de la minorité hongroise ont disparu à Cluj, d'autres ont été licenciés, notamment à l'usine alimentaire Tehnofrig dans cette même ville. Le travail aurait repris après la livraison de produits alimentaires aux ouvriers en grève.

La politique d'assimilation forcée, dénoncée depuis des années par des personnalités hongroises, prend des formes de plus en plus brutales en Roumanie. Les écoles hongroises de Transylvanie se voient de plus en plus souvent privées de manuels en langue hongroise ainsi que d'enseignants parlant cette langue.

Les monuments historiques hongrois, nombreux dans cette région, sont laissés à l'abandon. A Brasov, des livres hongrois ont été retirés des bibliothèques municipales et détruits, et la paroisse protestante de cette ville a dû se séparer de ses précieuses archives historiques, qui ont été transférées à Bucarest.

« De la viande et du pain ! »

S'ajoutant à ces mesures de discrimination, les pénuries alimentaires, devenues la règle, entraînent un mouvement de mécontentement qui se manifeste de plus en plus ouvertement. Le 1er novembre dernier, des tracts appelant à la *« révolte contre le régime Ceausescu »*, demandant *« de la viande et du pain »* et portant des slogans comme *« A bas la dictature Ceausescu ! »* ont été découverts à Cluj.

En dépit de la modération des prises de position officielles, les dirigeants hongrois sont de plus en plus inquiets quant au sort de leurs compatriotes de Roumanie, qui sont au nombre d'un million sept cent mille à deux millions. A l'ouverture de la troisième conférence-bilan de la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe) à Vienne le 4 novembre dernier, M. Peter Varkonyi, ministre hongrois des affaires étrangères, a souligné le rôle important des minorités éthniques en tant que « ponts » entre les Etats.

M. Varkonyi, respectant les règles du jeu entre pays communistes frères, n'a pas nommé la Roumanie, mais on s'attend dans les milieux de la CSCE que la Hongrie mette sur la table de la conférence le problème de la minorité hongroise dans ce pays dans les réunions à huis clos consacrées à la fameuse « troisième corbeille ».

Incidents à la frontière

Dans plusieurs articles publiés récemment dans la presse hongroise, ce problème est déjà ouvertement posé. L'organe du parti hongrois, *Nepszabadsag*, tout en condamnant les *« accusations mal intentionnées »* de l'opposition qui reproche au régime de Budapest de ne pas défendre les droits de la minorité hongroise de Roumanie, relève cependant des *« délais inquiétants »* dans l'application des engagements pris par la Roumanie à l'égard des minorités, et des *« divergences de vues »* à ce sujet entre Budapest et Bucarest.

Radio-Budapest a fait état d'incidents à la frontière hungaro-roumaine dont ont été victimes des Hongrois qui voulaient se rendre en Transylvanie pour voir des parents début novembre. Une attente de dix à douze heures à la frontière était de règle.

Les églises non catholiques de Hongrie ont publié avant Noël une déclaration commune exprimant *« leur inquiétude »* pour les Hongrois vivant en Roumanie. Elles font référence à des *« informations défavorables »* et des *« événements affligeants dans un pays voisin lié à la Hongrie par une histoire séculaire »*. L'Eglise catholique hongroise envisagerait la publication d'un message de Nouvel An faisant également référence à cette question.

La publication d'une *Histoire de Transylvanie* par une équipe d'historiens hongrois sous la direction du ministre de la culture, M. Bela Koepeczi, risque de jeter de l'huile sur le feu. La première édition a été tirée à quarante mille exemplaires et, compte tenu de l'intérêt énorme que soulève la question en Hongrie, rique d'être rapidement épuisée.

Un conflit s'annonce d'autre part entre Belgrade et Bucarest au sujet des minorités serbes et croates également menacées d'assimilation forcée en Roumanie. La presse yougoslave vient de publier plusieurs articles critiquant sévèrement les conditions de vie de la minorité serbe comptant quelque 80 000 personnes et dont la grande majorité vit dans le delta du Danube.

WALTRAUD BARLY.

● **Remaniement dans les organes du PC.** – Le chef du département de politique économique du comité central du Parti communiste hongrois, M. Laszlo Ballai, a été *« relevé de ce poste en raison de son affectation à d'autres tâches importantes »* et remplacé dans cette fonction par son adjoint, M. Miklos Nemeth, a-t-on appris le lundi 29 décembre à Budapest, à l'issue d'une session du comité central, réuni dimanche dans la capitale hongroise. – *(AFP.)*



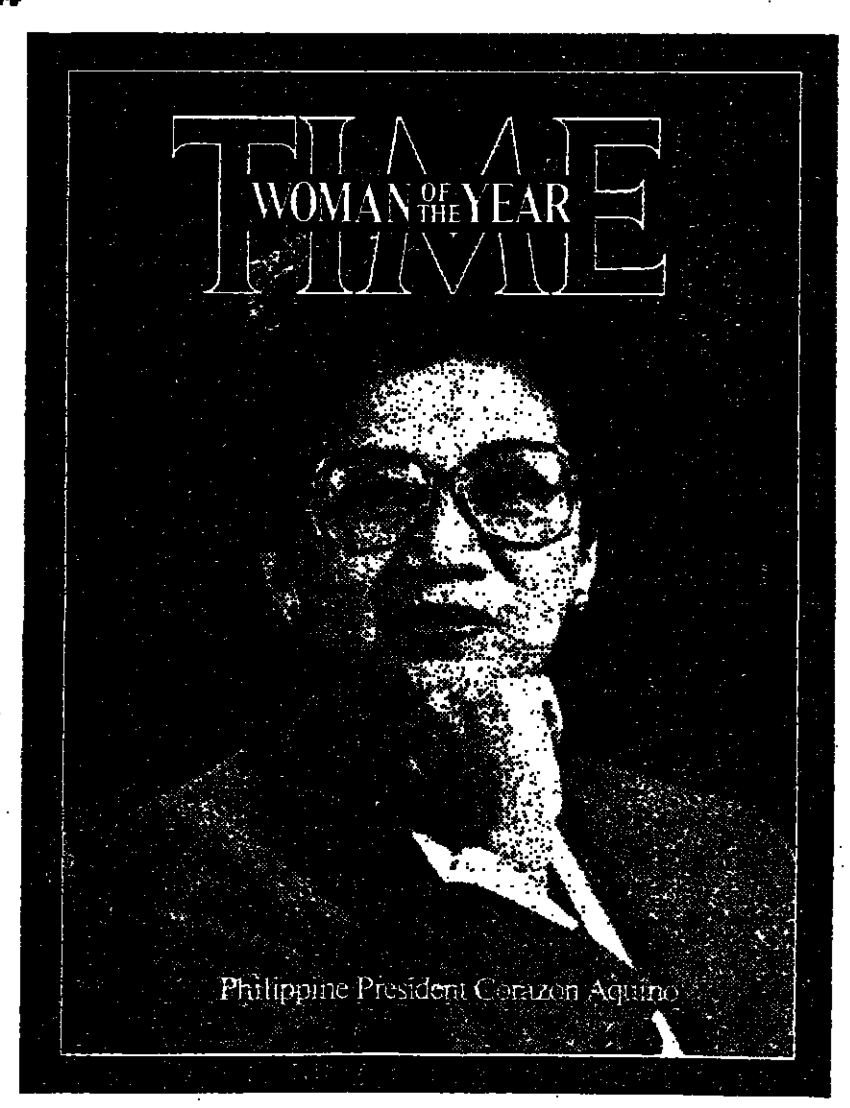
1927 Charles A. Lindbergh
1928 Walter P. Chrysler
1929 Owen D. Young
1930 Mohandas K. Gandhi
1931 Pierre Laval
1932 Franklin D. Roosevelt
1933 Hugh S. Johnson
1934 Franklin D. Roosevelt
1935 Haile Selassie
1936 Wallis Warfield Simpson
1937 Gen./Mme. Chiang Kai-shek
1938 Adolf Hitler
1939 Joseph Stalin
1940 Winston Churchill
1941 Franklin D. Roosevelt
1942 Joseph Stalin
1943 George C. Marshall
1944 Dwight D. Eisenhower
1945 Harry Truman
1946 James F. Byrnes
1947 George C. Marshall
1948 Harry Truman
1949 Winston Churchill
1950 The American Fighting Man
1951 Mohammed Mossadegh
1952 Queen Elizabeth II
1953 Konrad Adenauer
1954 John Foster Dulles
1955 Harlow Curtice
1956 Hungarian Freedom Fighter
1957 Nikita Khrushchev
1958 Charles de Gaulle
1959 Dwight D. Eisenhower
1960 U.S. Scientists
1961 John F. Kennedy
1962 Pope John XXIII
1963 Martin Luther King, Jr.
1964 Lyndon B. Johnson
1965 Gen. Wm. C. Westmoreland
1966 The 25 and Under Generation
1967 Lyndon B. Johnson
1968 Anders, Borman and Lovell
1969 The Middle Americans
1970 Willy Brandt
1971 Richard M. Nixon
1972 Kissinger and Nixon
1973 John J. Sirica
1974 King Faisal
1975 Women of the Year
1976 Jimmy Carter
1977 Anwar Sadat
1978 Deng Xiaoping
1979 Ayatollah Khomeini
1980 Ronald Reagan
1981 Lech Walesa
1982 Machine of the Year
1983 Reagan and Andropov
1984 Peter Ueberroth
1985 Deng Xiaoping

1986 History to some is a record of sorrow, a tragedy or cautionary tale. Yet last February in the Philippines, history became a fairy tale, a morality play in which corruption and redemption collided. A veteran ruler and his wife, looters of a land's riches and hope, were driven from office by a people united behind a bespectacled widow with no political experience.

The "housewife" in the yellow dress toppled clichés. She showed that force can speak softly and carry a small stick, that religion can be the stimulant of the masses. For resuscitating a nation's sense of identity and for her determination and courage in leading a democratic revolution, Corazon Aquino is TIME's Woman of the Year for 1986.

Disappointment may follow, but her legacy is clear: the promise of democracy without bloodshed holds up a candle of hope for dissidents in all the world's darker corners. As she told TIME in an interview for this issue, "All people really want is a chance to live in peace and the opportunity for a decent life."

Insight. Perspective. Understanding. A sense of history as the story of individual lives. These qualities continue to attract more readers in more countries, 29 million men and women around the world, to every issue of TIME, all year long.



POINT DE VUE

Le dixième anniversaire de la Charte 77 en Tchécoslovaquie

Une certaine idée de la générosité

par Pavel Tigrid
journaliste d'origine tchèque

PRAGUE, le 1er janvier 1977, deux cent quarante-trois citoyens de la République socialiste de Tchécoslovaquie viennent de signer un manifeste invitant le gouvernement de leur pays à respecter la Constitution et les conventions internationales ratifiées par lui ; il s'agit notamment d'accorder un minimum de liberté d'expression, de confession, de circulation, le droit à l'égalité devant la loi, à la vie privée, à l'éducation, ainsi que le droit de grève. Un texte signé par deux cent quarante-trois personnes, connues ou inconnues, intellectuels et ouvriers, croyants et athées, libéraux d'aujourd'hui et communistes d'hier.

Prague, le 6 janvier 1977 : la voiture dans laquelle trois signataires vont remettre le manifeste aux autorités gouvernementales est encerclée par une demi-douzaine de véhicules de la sécurité d'Etat ; les agents confisquent le texte et arrêtent les trois porteurs, avant de s'attaquer aux deux cent quarante autres signataires. Et ils ne prendront pas de gants.

C'est dans ces conditions que la Charte 77, *« mouvement indépendant d'activité civique »*, vit le jour. Dix ans plus tard, alors que ses principaux porte-parole — ils sont trois et sont renouvelés chaque année — totalisent déjà vingt-quatre ans de détention, la Charte existe toujours. Elle est entrée dans l'histoire de l'Europe centrale totalitaire et a gagné de par le monde le respect que mérite toute minorité luttant avec des moyens non violents pour les libertés fondamentales de tous.

Après toutes ces années difficiles, la Charte peut s'enorgueillir de certains acquis — ne serait-ce que de la poursuite de ses activités, — mais elle doit aussi affronter pas mal de problèmes. La Charte lutte dans un pays riche d'une longue tradition historique, démocratique et culturelle. Or ce petit pays au cœur de l'Europe est régi depuis quarante ans par la loi d'airain d'un pouvoir usurpateur qui n'a pour langage que la langue de bois d'une idéologie moribonde et fait face à son sous-produit terrifiant : le mutisme d'une société de consommation faite d'individus réduits au silence. Cette société — et le reste du monde plus encore — se désintéresse complètement de ce que le gouvernement peut faire ou dire tant ses gestes et ses paroles sont mensongers. C'est incontestablement un des mérites de la Charte que d'avoir replacé la Tchécoslovaquie sur la carte de l'Europe : dès qu'il est question de ce pays, c'est la plupart du temps en relation avec elle.

A l'intérieur du pays, la Charte oppose au virus de la peur collective l'exemple d'un courage individuel qui mérite d'être suivi. C'est aussi un peu grâce à elle que la question des libertés et des droits civiques revient régulièrement à l'ordre du jour des conférences internationales.

Une situation de ghetto

Travail de Sisyphe, vains efforts, victimes inutiles ? On serait porté à le croire. A l'instar de sa sœur polonaise infiniment plus puissante, Solidarnosc, la Charte 77 s'efforce de maintenir le dialogue avec le pouvoir. A ce jour, elle a publié quatre cent quarante-trois pétitions consacrées à des questions sociales, économiques et culturelles, ainsi que cinq cent quatre-vingt-onze plaintes, fort documentées, concernant les persécutions policières de ceux qui *« pensent autrement »*. Tous ces textes sont restés sans réponse.

Loin de se dissimuler les difficultés, la Charte cherche au contraire à les surmonter. La plus grave est sans doute son isolement au sein de la société. Dans ce pays de quinze millions d'habitants, on dénombre environ deux mille signataires et à peu près dix fois plus de sympathisants actifs ; la disproportion est due à la répression mais aussi, selon la formule d'un chartiste, à *« l'attitude passive du public habitué au socialisme réel, lequel fournit des satisfactions certes modestes, mais pour le moment, hélas ! suffisantes »*.

Les raisons historiques et spécifiquement tchèques de cette situation peuvent se résumer ainsi : trois siècles durant, les Tchèques n'ont pas eu d'Etat indépendant et pendant tout ce temps les meilleurs fils de la nation n'ont cessé de répéter que, en tant que Slaves cernés par *« l'océan allemand »*, il leur fallait préserver leur identité nationale en attendant silencieusement dans un coin de l'histoire une occasion favorable. Ce comportement historique a débouché deux fois de suite sur une capitulation sans combat — Munich en 1938 et, trente ans plus tard, l'invasion soviétique. Il a largement infiltré le tissu de la nation, brisant l'échine morale du peuple et de ses leaders. Un tel état d'esprit n'engendre certainement pas le courage et le sacrifice.

Edition indépendante

A cela s'ajoute la lassitude, commune à tous les mouvements dissidents, devant la vanité d'une longue lutte. Le temps fait son œuvre : les fondateurs de la Charte frôlent ou dépassent la soixantaine, certains souffrent des séquelles de leur incarcération, les persécutions frappent leurs enfants et bientôt leur petits-enfants (les descendants de dissidents sont par exemple confrontés à toute une série d'obstacles insurmontables pour entamer des études supérieures). Bref, la question des successeurs se pose de façon aiguë.

Heureusement la Charte ne se réduit pas à des appels finissant dans les corbeilles à papier. C'est aussi et surtout une vaste activité d'édition indépendante : poèmes, romans, essais et traductions, naguère péniblement recopiés à la machine, circulent aujourd'hui sous forme de photocopies diffusées par un savant système de libre-service. Les jeunes organisent des concerts de rock et des expéditions en Bohème du Nord, région écologiquement dévastée ; les étudiants ainsi que leurs professeurs limogés tiennent des séminaires dans leur spécialité avec la participation fréquente d'experts étrangers (pour la France André Glucksman, Jacques Derrida, Paul Thibaud, Christian Mellon et d'autres, dont certains expulsés du pays sous escorte policière). Ajoutons à cela les projections collectives de vidéo-cassettes, les expositions d'artistes non officiels ainsi que l'aide à ceux qui végètent au seuil de la misère. Tout cela dans l'esprit de générosité qui animait les fondateurs de la Charte en janvier 1977 : *« Nous sommes conduits par un sentiment de responsabilité, par notre foi dans le sens civique et par notre volonté d'engagement afin que... les citoyens de Tchécoslovaquie puissent à nouveau vivre tous comme des hommes libres. »*

BIBLIOGRAPHIE

La longue traque des Arméniens

Lorsque, le 15 mars 1921, le grand vizir de l'Empire ottoman, Talaat Pacha, exilé à Berlin, s'écroule, victime des coups de feu de Soghomon Tehlirian, la police croit avoir affaire à un crime de déséquilibré.

Mais, bien vite, on s'aperçoit que les motivations du jeune Arménien étaient en liaison avec les événements qui s'étaient déroulés cinq ans auparavant en Turquie : le massacre conscient et organisé de plusieurs centaines de milliers de sujets chrétiens de la Sublime Porte, soupçonnés de trahison collective de la cause ottomane dans le premier conflit mondial.

Les survivants, exilés en Europe et en Amérique, n'ont pas oublié. L'opération Nemesis, que nous décrit Jacques Derogy, c'est l'histoire de la longue traque des responsables du premier génocide du vingtième siècle et de leurs descendants institutionnels : les dirigeants de la République de Turquie.

Le refus d'oublier des Arméniens a rendu la profession de diplomate turc très dangereuse. Longtemps en sommeil, l'opération Nemesis, conçue dans les années 20 comme l'exécution des jugements prononcés par le gouvernement arménien en exil à Boston, se poursuit, et ne devrait cesser, à en croire ses acteurs, qu'avec la reconnaissance par les Turcs du génocide de 1915-1916.

La nation arménienne ne disposant pas, comme les Juifs, d'un Etat leur permettant de juger, dans le cadre d'une légalité reconnue, les responsables des massacres (1), c'est l'accomplissement d'une justice « extraterritoriale » qui a constitué la première phase de l'opération.

Aujourd'hui, l'objectif visé par les commandos arméniens est moins net. Certains comme l'ASALA se sont convertis au terrorisme « modèle proche-oriental », que l'auteur condamne pour son caractère aveugle, d'autres poursuivent inlassablement la mission inaugurée par Tehlirian.

Ils ont trouvé en Jacques Derogy, dont le livre passionné et passionnant se lit d'un trait, un avocat talentueux.

LUC ROSENZWEIG.

(1) La République soviétique d'Arménie n'a, on s'en doute, qu'une liberté d'action limitée...

★ *Opération Nemesis*, de Jacques Derogy, Fayard, 320 pages, 85 F.

La mort de Macmillan

(Suite de la première page.)

Il n'appartenait pas par la naissance à la classe dominante, il n'était pas issu d'une de ces familles patriciennes *« born to rule »* (nées pour gouverner). Son grand-père, l'un des quatorze enfants d'un pauvre paysan d'Ecosse, avait travaillé dur avant de fonder la maison d'édition dont Harold hérita. Le mariage d'Harold avec Lady Dorothy Cavendish, fille du duc de Devonshire, lui avait ouvert les portes de l'establishment, mais il n'arriva pas si vite à concilier les tendances contradictoires de sa double personnalité.

Tout de suite, il se classa à la gauche du Parti conservateur. Il se considérait alors comme un *rebelle*, et peut-être entretenait-il d'autant plus le feu de la révolte en lui qu'il s'intégrait de plus en plus, par les manières et le style de vie, au milieu aristocratique. En fait, tout en appréciant les qualités des classes privilégiées, il en connaissait aussi les limites. Cet érudit qui lisait *Prométhée enchaîné* dans le texte grec cherchait à se distinguer des aristocrates philistins plus amateurs de chevaux que de livres. Bon compagnon, bon fusil, il les intéressait et les distrayait, mais il ne fut jamais un des leurs. Il garda ses distances et n'hésita pas à rompre avec ceux qui devenaient politiquement encombrants, comme son cousin Salisbury. Il n'arriva jamais à oublier entièrement l'idéal vaguement socialiste de sa jeunesse.

Une expérience l'avait profondément marqué : celle de la première guerre mondiale, où, engagé volontaire dans les grenadiers de la Garde, il fut trois fois blessé et perdit toute une génération d'amis. Il en garda un certain esprit *« ancien combattant »* et méprisait un peu les hommes que les circonstances ou leur état de santé avaient tenu éloignés du champ de bataille. D'où sa méfiance à l'égard des leaders travaillistes comme Attlee et Gaitskell. Il porta toujours avec fierté la cravate des Gardes. Il aimait passer en revue les gardes d'honneur, revoir les camarades de régiment pour évoquer les grands moments de la fraternité d'armes. Les souvenirs des tueries de la Somme, qu'il évoquait souvent les larmes aux yeux, déterminèrent ses efforts patients, mais finalement déçus, en vue d'assurer la détente avec l'Est. Son pacifisme était sincère.

L'establishment récupéra et digéra « Mac le Rebelle », l'universitaire, l'ancien combattant, qui s'habitua trop bien au cadre confortable, à l'aisance, dans lesquels vivaient ses amis aristocrates.

En 1957, ceux-ci le firent désigner pour prendre la tête du Parti conservateur, au lieu de R.A. Butler, apparemment le mieux placé pour succéder à Sir Anthony Eden. Comme Disraeli, il était venu de l'extérieur, il avait franchi le « cercle magique » à l'intérieur duquel le Parti conservateur cooptait ses dirigeants. La similarité de destins de deux hommes qui avaient en commun un charme qu'ils ne se firent pas faute d'utiliser s'arrête là. La réputation d'un premier ministre ne dépend pas seulement de son caractère et de sa personnalité, mais aussi des circonstances, de la chance.

Pas de chance

Or Harold Macmillan n'a pas eu la « baraka ». Le destin ne lui a pas donné le petit coup de pouce qui l'aurait placé au tout premier rang de la scène internationale, aux côtés de ses grands contemporains, Eisenhower, de Gaulle, Adenauer, Khrouchtchev. Il est vrai qu'il devint premier ministre à une époque difficile de l'histoire de son pays, traumatisé par le fiasco de Suez, aux prises (déjà) avec une grave crise de la balance des paiements, un chômage grandissant, la guerre à Chypre.

Avec habileté — ses adversaires diront avec cynisme et une absence totale de principes — et grâce à une politique économique de facilité, il emporte de haute lutte les élections de 1959 avec le slogan *« You never had it so good... »* (Vous n'avez jamais si bien vécu...). Champion de la société de consommation, il réussit également à ressouder son parti que l'expédition de Suez avait ébranlé, et il arrive à régler — pour un temps — le conflit de Chypre.

L'échec de « Milord »

C'est le sommet de sa carrière. Il avait été un honorable secrétaire au Foreign Office, un passable chancelier de l'Echiquier. Au 10 Downing Street, il peut enfin donner toute sa mesure. C'est l'époque de *« Super-Mac »*, de *« Mac la Merveille »*, un personnage rassurant qui guide gentiment le pays vers une prospérité factice.

Mais le temps des échecs est déjà là. Sur le plan international d'abord. Le survivant de la Somme veut prouver à l'opinion britannique, alarmée par la menace d'un conflit à propos de Berlin, qu'il est l'homme de la paix. Auprès de son vieil ami et compagnon d'armes Eisenhower, il veut s'imposer comme intermédiaire naturel et indispensable entre l'Est et l'Ouest. Le voyage spectaculaire à Moscou en janvier 1959 — l'image du très honorable gentleman coiffé d'une chapka de fourrure blanche restera dans l'histoire — amorce un mouvement vers la détente, qui échouera lamentablement au « sommet » de Paris, en 1960. L'échec est cuisant pour Harold Macmillan, promoteur de cette tentative de rapprochement, parce qu'il prouve clairement que les Américains et les Soviétiques n'ont pas besoin d'un médiateur.

L'autre échec, plus décevant encore, eut lieu sur son terrain de prédilection : l'Europe. Sans jamais avoir été un « européen » dévot, Harold Macmillan estimait que l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E. à laquelle les Etats-Unis de Kennedy poussaient de toutes leurs forces était une chance historique à ne pas manquer. En 1961, il présente la première candidature de l'Angleterre au Marché commun. Le veto gaulliste est un coup sévère. Mais Harold Macmillan porte sa part de responsabilité dans cet échec. Il avait bien vu la route à suivre, mais ses hésitations, son refus d'abandonner la priorité traditionnelle donnée aux liens de la Grande-Bretagne avec les Etats-Unis et le Commonwealth, compliquent la négociation et renforcent la conviction de de Gaulle que l'Angleterre n'est pas vraiment mûre pour entrer dans l'Europe. A Nassau, en décembre 1962, il s'entend avec Kennedy sur le principe d'une force nucléaire multilatérale et, la fourniture au Royaume-Uni de fusées Polaris pour équiper les sous-marins atomiques dont celui-ci décidait de se doter après l'abandon par les Américains de la fabrication des fusées air-sol sur lesquelles Londres comptait pour moderniser sa force de dissuasion. Décision fatidique qui détermine le veto de de Gaulle à la candidature de Londres à la CEE. Quelques semaines plus tôt, le général avait reçu Macmillan à Rambouillet. Ils ne parlaient pas la même langue.

Les malentendus abondent. Par dérision, de Gaulle, empruntant au répertoire d'Edith Piaf, lui dit : *« Ne pleurez pas, milord... »* A dire vrai, Harold Macmillan avait des liens personnels trop forts avec les Etats-Unis — sa mère, qu'il adorait, était américaine — pour envisager de les relâcher. *« Nous sommes au point d'intersection de trois cercles : Europe, Amérique, Commonwealth*, déclare-t-il dans une interview. *Renforcer nos liens avec l'Europe ne signifie pas affaiblir les autres. Ces autres liens nous rendent d'autant plus précieux pour l'Europe. Par notre entrée dans le Marché commun, nous nous rendrons encore plus précieux pour le Commonwealth et nos amis américains. »* Avec beaucoup d'optimisme, il pense que la Grande-Bretagne peut jouer un rôle utile de mentor auprès du grand partenaire atlantique. *« Nous sommes les Grecs de leur Empire romain »*, disait-il. Et le fait est qu'il est le dernier chef de gouvernement britannique dont la Maison Blanche ait vraiment pris en permanence le conseil.

Victime de son personnage

Cette série d'échecs est compensée par une réussite majeure : celle de la décolonisation, dont il reconnaît la nécessité dans le fameux discours sur le *« vent du changement »* qu'il prononça le 3 février 1960 au Cap, dans la citadelle même de l'Afrique blanche. Du coup, il se brouille avec la droite de son parti, et, plus tard, les Sud-Africains sortiront du Commonwealth. Mais, sous son égide, la plupart des colonies et des territoires britanniques accèdent sans heurts majeurs à l'indépendance, ou s'engagent irrévocablement dans cette voie.

Avec le temps, l'ancien rebelle, l'habile homme politique qui avait assuré en douceur la rénovation de son parti en favorisant le néo-conservatisme, cède la place au *clubman*, à l'homme des clubs, au propriétaire terrien qui s'occupe à distance des affaires de l'Etat, comme s'il avait perdu le goût du pouvoir. Avec une certaine désinvolture, il abandonne beaucoup de ses responsabilités à ses ministres. Il donne alors trop souvent l'impression de quitter à regret le terrain de golf ou les bruyères de l'Ecosse, préférant chasser la grouse dans un vieux costume démodé plutôt que d'aller aux Communes affronter ses adversaires ou rallier ses amis, conscients de la montée des périls. Son détachement devient offensant.

« Le Très Honorable Gentleman a-t-il conscience que sa politique mène à la catastrophe ? lui demande un député de l'opposition.

— *Non.*

— *Mais peut-être le Très Honorable Gentleman envisage-t-il de s'expliquer sur ses intentions ?*

— *Je n'en vois pas la nécessité... »*

Il devient le prisonnier, puis la victime de son personnage. Son impassibilité légendaire le dessert. Dans sa demeure néo-gothique de Birch Grove, il mène, aux côtés de Lady Dorothy, la vie d'un gentleman farmer, puis d'un patriarche, recevant fréquemment ses enfants et ses dix-sept petits-enfants. Mais il perd contact avec les jeunes, il ne décèle pas et ne cherche même pas à voir les abîmes qui s'ouvrent sous ses pas. Il ignore les fréquentations douteuses de certains de ses ministres. Le monde de la belle Christine Keeler et de ses amis haut placés lui est totalement inconnu. *« Je ne savais rien »*, déclare-t-il avec ingénuité au moment du scandale provoqué par la liaison du ministre de l'intérieur, John Profumo, avec cette dame aux mœurs trop faciles. Il ne rate pas l'occasion que lui offrait la maladie de quitter décemment le pouvoir. Insensiblement, sans s'en rendre compte, Harold Macmillan était devenu l'homme d'un autre siècle.

Apparemment, il abandonne sans regret les affaires publiques, il se consacre avec plaisir à la rédaction de ses Mémoires, à la direction de sa maison d'édition, et retourne à ses premières amours, les joies pures de la vie universitaire. Rien ne l'amuse plus que de prononcer un discours ni en anglais ni en latin, comme le jour où il est élu chancelier d'Oxford...

Un homme chaleureux vivait pourtant sous la carapace d'un détachement artificiellement cultivé. Mais il contrôlait son émotivité naturelle et jouait volontiers les comiques. Excellent mime et raconteur, passé maître dans l'art britannique de l'*understatement*, de la litote, il faisait preuve, selon les circonstances, d'un humour féroce ou de dédain envers ses adversaires.

Dans ses vieux jours, « Milord » prit sa revanche sur de Gaulle, qui ne l'avait pas ménagé, mais pour qui il gardait une certaine admiration, depuis le temps où ils avaient travaillé ensemble pendant la guerre, à Alger, où Macmillan occupait les fonctions de ministre-résident.

Dans un programme de télévision, il évoqua sur un ton inimitable la visite du président français à Birch Grove, comme s'il s'agissait d'un homme d'une autre planète. Il se moquait gentiment de certains tics de son grand interlocuteur et de son entourage. Il rappela subtilement la différence fondamentale et bien connue entre l'esprit français, qui s'exerce volontiers aux dépens des autres, et l'humour des Anglais, capables de se moquer d'eux-mêmes. Par sa seule mimique, il indiquait qu'en aucun cas de Gaulle ne pouvait être assimilé à un Britannique...

Après plus de vingt ans d'inactivité politique, le vieux gentleman avait finalement accepté le titre de comte que lui proposait avec insistance Mme Thatcher. Ce fut l'occasion, en 1984, d'un bref retour sur les bancs du Parlement — à la Chambre des lords cette fois — au cours duquel on put constater que son éloquence n'avait rien perdu de sa vigueur.

HENRI PIERRE.

Les éclats de lord Stockton



En février 1984, vingt ans après s'être retiré de la politique, Harold Macmillan avait fait un retour remarqué sous les feux de l'actualité. Pour son quatre-vingt-dixième anniversaire, il devint, en effet, pair du royaume. Jusqu'alors il avait refusé cet honneur souvent accordé aux anciens premiers ministres, mais cette fois il accepte, notamment parce que c'est Mme Thatcher elle-même qui en a fait la proposition. Il y a de la part du vieil homme une certaine malice dans cette acceptation, car on sait que, sur bien des points, il ne partage pas les idées de l'actuel chef de file du parti conservateur. Et il ne tarde pas à le laisser clairement entendre. Tout d'abord en choisissant le titre de lord Stockton, du nom de son ancienne circonscription, dans une région ouvrière du nord de l'Angleterre, l'une des plus gravement touchées par ce chômage que l'on reproche tant à la « dame de fer ».

Dans son premier discours à la Chambre des lords, il évoque ce *« drame »* auquel le gouvernement, selon lui, ne prête pas suffisamment attention. Il met l'accent sur le déséquilibre croissant du développement économique entre le nord et le sud du pays. Son intervention ne passe pas inaperçue. Elle renforce la contestation des conservateurs modérés à l'encontre des « ultras » qui dominent le parti depuis l'avènement de Mme Thatcher, et l'ancien premier ministre va jouer un rôle prépondérant dans la singulière évolution qui voit la Chambre haute devenir un surprenant foyer d'opposition tandis que le gouvernement jouit d'une majorité écrasante aux Communes. Quelques mois plus tard, il est à l'origine de l'élaboration d'un rapport d'une Commission des lords qui jette un regard très alarmant sur l'avenir de l'économie britannique après l'ère du pétrole qui s'achève.

Son comportement agace l'entourage de Mme Thatcher, d'autant plus que lord Stockton garde manifestement dans l'opinion le prestige de « Super-Mac ». Ce vieillard chancelant, quasi aveugle, affecté d'une pénible difficulté de prononciation, n'a rien perdu de sa lucidité. Il ne cesse d'exercer, certes avec élégance et retenue, une ironie mordante. La presse ne se prive pas de rapporter qu'il confie à ses proches son admiration fortement teintée d'appréhension pour Mme Thatcher : *« un brillant tyran entouré de médiocres »*. Il déplore son zèle excessif et son étroitesse d'esprit, ainsi qu'une certaine propension à *« diviser »*. Il regrette que le parti conservateur ait perdu le sens de l'unité nationale, qu'il manque d'*« âme »*, de *« vision »*, et se laisse gagner par une tendance qu'il juge *« antisociale »*.

En 1985, lord Stockton fait publiquement un nouvel éclat. Il déclare que le gouvernement *« brade l'argenterie de famille »*. La formule fait les gros titres de tous les journaux. On se méprend un peu, car lord Stockton n'est pas, en principe, contre une politique de dénationalisation. Mais, à travers cette boutade, il n'en dénonce pas moins le fait que, à son avis, le gouvernement Thatcher abuse des privatisations et s'en sert comme des expédients pour arrondir ses comptes budgétaires. Sur ses vieux jours, « Super-Mac » n'aura pas peu contribué à semer le doute au sein du mouvement conservateur au moment où Mme Thatcher et son cabinet subissaient une nette baisse de popularité.

FRANCIS CORNU.



هكذا من الاصل

Société

HISTOIRE

Soixante ans après la disparition de Nungesser et Coli

L'« Oiseau-Blanc » renaît de ses cendres

Une expédition importante sera mise sur pied dans les prochaines semaines pour retrouver l'*Oiseau-Blanc*, l'avion que pilotaient Charles Nungesser et François Coli en 1927 dans leur tentative de battre le record du monde de distance après avoir réussi la première traversée de l'Atlantique.

Le 9 mai 1927, l'*Oiseau-Blanc* disparaissait sans que l'on sache si ses deux pilotes avaient réussi ou non dans leur entreprise. Le mystère reste entier. Pendant longtemps, il fut entouré d'un silence que rompaient, de loin en loin, un témoignage ou une découverte sans suite. En 1980, des habitants de Haute-Normandie relancèrent l'hypothèse d'une chute de l'avion dans la Manche. Le neveu de l'aviateur, le député Roland Nugesser, demanda alors une enquête au ministre des transports.

Pendant deux ans, un ingénieur général de l'aéronautique, M. Clément Meunier, se livra à une minutieuse étude scientifique et... théorique. Il refit la carte météo de l'Atlantique nord, zone par zone, tenta de déterminer la vitesse de l'avion (173 kilomètres à l'heure de moyenne), reconstitua les horaires, qu'il confronta aux témoignages recueillis en Angleterre, en Irlande et au Canada. Un faisceau d'indices laisse penser que l'*Oiseau-Blanc* survola Terre-Neuve le 9 mai 1927, alors qu'un épais brouillard baignait l'Est américain.

Parallèlement et sans contact avec M. Meunier, un journaliste-écrivain américain, M. Gunnar Hansen, effectuait des recherches qui lui permirent de rencontrer plusieurs « témoins » : les uns disent avoir entendu sans le voir un avion, puis les bruits caractéristiques d'une chute, le 9 mai 1927, aux alentours de Round Lake, un lac situé dans une région très difficile d'accès de l'Etat du Maine, à 20 kilomètres à l'ouest de la frontière canadienne, dans l'axe de New-York ; d'autres, des chasseurs, disent avoir vu, dans les années 60 et 70, un moteur enfoui sous les broussailles, dont la description pourrait correspondre à celui de l'*Oiseau-Blanc*. *Mais* jamais ils ne purent retrouver leur « découverte ».

Un autre Américain, M. Gillespie, pilote professionnel, animateur d'une association qui recherche les vieux avions disparus, se passionna lui aussi pour cette affaire. Au cours des trois dernières années, il a organisé dix expéditions avec cent quatre volontaires et l'assistance financière de plusieurs sociétés, dont l'Aérospatiale. Sur son intervention, deux équipes de radiesthésistes, dont une californienne, ont effectué des recherches, en liaison avec la NASA.

Balayage magnétométrique

Si le succès n'a pas récompensé ces recherches, elles ont permis néanmoins, en recoupant tous les éléments, de resserrer les périmètres des chutes possibles. Trois zones, couvrant 400 kilomètres carré au total, ont été déterminées. Elles feront l'objet d'une prospection systématique, qui va faire appel à des moyens techniques sophistiqués (magnétomètre, infrarouges, etc.).

Dans cette perspective, les services de M. Jacques Douffiagues viennent d'effectuer deux interventions. Ils ont pris contact avec la marine nationale pour savoir si elle pourrait prêter des hélicoptères et des avions utilisés pour la détection des sous-marins. Un balayage magnétométrique aérien devrait permettre de localiser l'hélice et le moteur, un Lorraine-Dietrich de 400 kilos (seule pièce métallique de l'avion, construit en bois et en toile).

Il a été demandé à l'ambassadeur de France à Washington d'entrer en contact avec les autorités américaines, notamment militaires, pour savoir, d'une part, si elles seraient disposées à apporter une aide matérielle et technique, et, d'autre part, si elles accepteraient l'intervention d'appareils de la marine nationale au-dessus du territoire américain.

Pour financer cette expédition, baptisée « Midnight Ghost » (Fantôme de minuit) par M. Gillespie, une souscription nationale va être lancée, courant janvier, afin, selon les mots de M. Nungesser, *« que, des gens les plus modestes aux entreprises et aux ministères, toute la France puisse participer »*. Baptisée « Retrouver l'*Oiseau-Blanc* », elle devrait également permettre à des jeunes Français de prendre part aux recherches. C'est une véritable course contre la montre qui va alors s'engager : les recherches vont débuter en avril, avec le secret espoir de retrouver le moteur avant la date du 9 mai.

FRANCIS GOUGES.

SCIENCES

La mort d'Yves Stourdzé

Les forces de la liberté

Yves Stourdzé, directeur du Centre d'études des systèmes et technologies avancées (CESTA), est décédé d'un cancer le 28 décembre, à l'âge de trente-neuf ans (*le Monde* du 30 décembre). Sociologue, il avait consacré ses recherches à la diffusion des nouvelles technologies et aux changements sociaux. Ses obsèques doivent avoir lieu le mercredi 31 décembre à 15 h 45, au cimetière du Montparnasse.

Sociologue, historien, technologue, conteur ? Yves Sourdzé était tout à la fois. L'artisan appliqué et curieux d'une analyse pluridisciplinaire de ce monde moderne, complexe et déstructuré que les schémas tout faits n'arrivent plus à décrire. Observateur des fissures, des creux, des porosités du social, il s'amusait de voir comme les plans politiques les plus achevés, les stratégies d'organisation les plus élaborées achoppaient sur de l'inattendu. La masse hier « aliénée » se dérobe, se fractionne et se faufile sur un pied de nez. La domination n'est plus ce qu'elle était...

Passionné par l'histoire des télécommunications et de l'électronique, à laquelle il avait consacré des années d'examen minutieux à l'université Paris-Dauphine, il avait ainsi découvert que le blocage avant 1975 de l'équipement téléphonique du pays — le 22 à Asnières — provenait bien plus d'une multitude de grippages (impuissance du corps des ingénieurs des P et T, luttes intestines, crainte de corporations diverses), que d'une cause globale comme l'incurie du gouvernement ou celle du capital. Tout fonctionne ou disfonctionne dans un détail qui, avec les microprocesseurs, se miniaturise parallèlement aux techniques. Qui veut le changement doit s'intéresser aux diversités et aux permanences de la mosaïque sociale.

Par recomposition, Yves Stourdzé sortait ensuite des textes lumineux. Ainsi trois articles parus dans nos colonnes (*le Monde* des 13, 14 et 15 décembre 1978), qui demeurent aujourd'hui encore les analyses les plus éclairantes tant sur les causes que sur les enjeux de la déréglementation des télécommunications américaines. Ainsi de son livre prophétique, *les Ruines du futur* (1), qui contient d'une plume rimbaldienne les visions sur les nouvelles technologies à la fois les plus pessimistes d'une société de consommation dévoreuse des libertés, et les plus réconfortantes de par l'impuissance renouvelée du pouvoir à nous transformer en homme-terminal.

Une vision mondialiste

1981 devait être l'occasion, pour celui qui fut dans sa jeunesse en 1968 une figure du Mouvement du 22 mars, à Nanterre, de *« mettre en pratique »* ses analyses de la diffusion du changement social. Son ami Jacques Attali le fait nommer directeur général du Centre d'études des systèmes et technologies avancées (CESTA). Soucieux d'ouvrir l'horizon des scientifiques et des hommes d'affaires français, il multipliera les stages d'études à l'étranger et séminaires, en même temps qu'il recensait ce qui se faisait en France *« dans les creux »*, en matière de logiciels d'éducation par exemple. Il fut, en 1982, nommé responsable du groupe de travail « technologie, croissance, emploi » créé par le président de la République, au sommet de Versailles.

Cette vision mondialiste d'une diffusion scientifique généreuse aura un succès trop ignoré. En revanche elle aboutira dans le lancement du programme de recherche européen Eurêka. Travailleur acharné, malgré les atroces souffrances des derniers mois, il avait su redonner l'espoir : croisons les disciplines, découvrons les énergies créatrices, fécondons les diversités européennes, alors comme par d'infinitésimales flammèches, la liberté triomphera des *« idéologies dentées »*. Ceux qui l'aimaient conservent précieusement l'une de ses lumières.

ÉRIC LE BOUCHER.

(1) Edition Utopie 1979.

JUSTICE

A Montpellier

Un objecteur de conscience relaxé en correctionnelle

MONTPELLIER
de notre correspondant

Le tribunal correctionnel de Montpellier vient de prononcer un jugement de relaxe visant un jeune médecin, le docteur Jean Kopp, trente et un ans, homéopathe à Saint-Gély-du-Fesc, village de la banlieue nord-ouest de Montpellier.

Ayant obtenu en 1981 le statut d'objecteur de conscience, M. Kopp refusa l'année suivante d'effectuer tout service, militaire ou civil, repoussant même une affectation au ministère de l'agriculture. Son avocat, Mᵉ François Roux, du barreau de Montpellier, a mis en évidence le vide juridique en matière de répression des insoumis en temps de paix.

Pour Mᵉ Roux, c'est seulement dans les conditions de l'article L 94 du code du service national, applicable au rappel des réservistes de défense, ou dans celles de l'ordonnance de janvier 1959, applicable *« en cas de menace »*, que l'insoumission d'un objecteur de conscience, assimilé à un assujetti de défense, peut être poursuivie.

Or, ajoute l'avocat, *« lorsque M. Kopp a été déclaré insoumis en 1982, les conditions d'appel des réservistes de défense n'étaient pas réunies et aucune menace ne planait sur le territoire. Ainsi, la relaxe s'impose en l'absence de texte réprimant le délit d'insoumission pour des objecteurs de conscience en temps de paix »*.

Un jugement de relaxe en première instance avait été prononcé pour les mêmes raisons, à Nantes en 1986, en faveur de M. Jean-Paul Sultot, mais elle fut infirmée en appel.

R. B.

Carrefour du développement

Une procédure d'expulsion du Brésil est engagée contre M. Yves Julien qui avait hébergé M. Yves Chalier

Une procédure d'expulsion administrative du Brésil a été engagée contre M. Jules Philippe Filippeddu, dit Yves Julien, le ressortissant français qui avait hébergé à Rio-de-Janeiro M. Yves Chalier, principal accusé dans l'affaire Carrefour du développement.

Cette procédure a été engagée à la demande du ministre brésilien de la justice qui dispose désormais d'une délai de quatre-vingt-dix jours pour signifier à l'intéressé sont arrêt d'expulsion à compter de la date de son arrestation. Yves Julien, détenu dans les locaux de la police fédérale de Rio-de-Janeiro, avait été arrêté le 19 décembre (*le Monde* daté 21-22 décembre).

A Paris, une information de l'agence Associated Press — indiquant que M. Chalier aurait été conduit en Belgique dans une voiture banalisée, au mois d'avril dernier, par un commissaire des renseignements généraux — a été démenti, *« de source sûr »*, le ministère de l'intérieur se bornant à déclarer d'autre part qu'*« aucun commentaire ne sera fait sur une affaire qui est entre les mains de la justice »*.

1985 et 1986

Deux années difficiles pour l'Association syndicale des prisonniers de France

L'Association syndicale des prisonniers de France (ASPF), fondée en 1985 sur l'initiative de détenus de Fleury-Mérogis, a réuni, lundi 29 décembre, sa deuxième assemblée générale. Groupant des prisonniers et des sympathisants, à l'extérieur des prisons, chargés de faire connaître les revendications des détenus, cette association n'a pu, en fait, fonctionner que de manière très ponctuelle en 1986, l'administration pénitentiaire s'étant vigoureusement opposée à un tel rassemblement à vocation syndicale.

L'ASPF comptait, à la fin de 1985, mille sept cents adhérents dans les prisons, dont cinq cent cinquante à Marseille, réunis dans une association des détenus des Baumettes, a indiqué son président adjoint, M. Jacques Lesage de la Haye, psychologue et ancien détenu. Elle n'a cependant pas pu rester en contact avec la plupart de ses membres ni se faire connaître aux nouveaux détenus : selon M. Lesage de la Haye, le courrier à en-tête de l'ASPF n'est pas distribué dans les prisons, les lettres personnelles étant parfois censurées ; en outre, l'association ne dispose plus des mêmes relais sur les radios libres.

L'ASPF se trouve enfin confrontée à un casse-tête administratif. Son président, Jacques Gambier, détenu à la prison d'Ensisheim, près de Mulhouse, est seul habilité à ouvrir un compte-chèques au nom de l'association. Or, l'administration refuse qu'un fonctionnaire autorisé puisse le rencontrer pour recueillir une procuration comportant sa signature authentifiée et l'ASPF, pourtant déclarée en vertu de la loi de 1901, n'a donc pu, à ce jour, disposer d'aucune trésorerie.

C. L.

FAITS DIVERS

● **Incendie à Paris : deux fillettes brûlées vives.** — Deux fillettes — une Ivoirienne et une Sénégalaise — âgées de douze et treize ans ont péri brûlées vives dans un incendie qui s'est déclaré, le mardi 30 décembre à 2 h 40, dans une chambre située au cinquième étage d'un immeuble, 63, avenue Marceau à Paris (16ᵉ).

Le feu, dû, semble-t-il, au mauvais fonctionnement d'un chauffage d'appoint, a très vite embrasé la chambre que les victimes occupaient en compagnie d'un autre enfant et d'une jeune femme d'origine africaine, qui ont pu être sauvés.

SPORTS

VOILE : les demi-finales de la Coupe Louis-Vuitton

Deux bateaux pour l'Amérique

La troisième régate des demi-finales de la Coupe Louis-Vuitton, disputée le mardi 30 décembre à Fremantle (Australie), a été remportée par *New-Zealand* (Chris Dixon), qui a battu de justesse *French-Kiss* (Marc Pajot) de 13 secondes. Dans l'autre demi-finale des challengers, qui oppose deux bateaux américains, c'est *Stars-and-Stripes* (Dennis Conner) qui a battu *USA* (Tom Blackaller) de 2 minutes 23 secondes.

Les Néo-Zélandais mènent donc par 3 à 0 contre *French-Kiss*, à l'issue de trois épreuves (de même que *Stars-and-Stripes* contre *USA*). Les premiers des demi-finalistes qui auront atteint quatre victoires seront qualifiés pour la finale des challengers et affronteront le defender australien.

FREMANTLE
De notre envoyé spécial

Dennis Conner, qui rêvait d'un grand défi américain pour tenter de reconquérir cette Coupe de l'America, emportée par les Australiens en 1983, est presque arrivé à ses fins. Avant de regagner leur pays, les syndicats américains éliminés à l'issue du troisième Round Robin de la Coupe Louis-Vuitton ont mis l'essentiel de leur matériel à la dispositon de *Stars and Stripes* et d'*USA*, adversaires directs en demi-finale.

C'est notamment le cas du richissime Yacht Club de New-York, écarté des dernières régates avec *America-II*, qui a offet à Dennis Conner, son skipper malheureux en 1983, son *tender* (bateau d'assistance), sa vedette météo et son météorologiste, ainsi qu'une garde-robe de vingt et une voiles. Tom Blackaller a pour sa part bénéficié d'une bôme et d'instruments d'aide à la navigation.

S'ils ont accepté ces cadeaux, Dennis Conner et Tom Blackaller n'ont pas l'intention de s'en faire mutuellement en demi-finale. Les deux quadragénaires californiens ne cessent en effet de s'entrebattre depuis plus de vingt ans dans des compétitions entre bateaux de type *Stars* et même en Coupe de l'America qui les a déjà opposés deux fois dans le rôle de defender.

De ces affrontements est né sans doute un peu de respect mais surtout une grande rivalité entre deux géants de la voile aux personnalités très contrastées. Alors que Dennis Conner se prend pour Rambo sur le plan d'eau de Fremantle, Tom Blackaller cultive plutôt les derniers charmes du « yachting-smoking ». Grande gueule, mais regard de velours sous un casque de cheveux argentés, ce dilettante, qui a même touché à la compétition automobile, aux Vingt-Quatre Heures de Daytona, est avant tout un vrai joueur professionnel.

De peur que *New-Zealand* ne soit tenté de se laisser battre par *America-II* pour écarter *USA* des demi-finales, Blackaller avait ainsi parié en conférence de presse 5 000 dollars avec les Néo-Zélandais sur la victoire de ses compatriotes. *« Tom savait bien qu'*America-II *n'avait aucune chance*, raconte Paul Cayard, le tacticien d'*USA*. *Mais c'était une façon d'attirer l'attention de la presse et du public sur cette régate pour empêcher toute manœuvre suspecte. »* Le skipper du Yachting Club de San-Francisco a bien sûr perdu ses 5 000 dollars, qui sont venus grossir les dettes de son syndicat, mais il espère bien que sa présence en demi-finale lui permettra de se refaire.

Enorme différence de moyens

Pour sa campagne, Tom Blackaller, qui reproche à son rival de San-Diego ses compromissions avec les milieux politiques et financiers, n'a pu réunir qu'un budget de 6 à 7 millions de dollars, deux fois inférieur à celui de Dennis Conner. C'est cette énorme différence de moyens qui l'a incité à écouter Alberto Calderon, un industriel de San-Diego, venu lui proposer un bateau révolutionnaire avec un gouvernail à chacune de ses extrémités (*le Monde* du 27 décembre).

« Heiner Meldner, notre ingénieur, a trouvé l'idée intéressante, raconte Paul Cayard. *Tom a décidé d'essayer. Cela correspondait bien à son esprit de contradiction et à son goût du challenge. Mais il a continué la construction d'un autre 12 mètres classique pour le cas où cela n'aurait pas marché. »*

Grâce à son système de double-safran, qui limite la dérive et lui permet de mieux tenir son cap, *USA* s'est révélé être l'un des bateaux potentiellement les plus rapides. Toutefois, le long travail de mise au point du double gouvernail et le peu de goût de Tom Blackaller pour l'informatique de bord ont sans doute pénalisé *USA* dans ce domaine. Dans sa deuxième régate contre *Stars and Stripes*, rappelé pour avoir coupé la ligne trop tôt, on a vu le bateau de San-Francisco perdre aussitôt cet avantage pour avoir manifestement opté pour le bord le moins venté.

La Coupe de l'America n'amuse, semble-t-il, plus beaucoup Tom Blackaller, qui délègue de plus en plus ses pouvoirs pour la préparation du bateau et qui ne s'était même pas présenté le jour du vote des challengers pour réclamer le réexamen de la coque de *New-Zealand*, à la demande de Dennis Conner. *« Ce n'est pas une épreuve qui privilégie la finesse de barre et l'art de naviguer*, dit-il ; *l'important est de réunir le plus d'argent possible pour bénéficier de la meilleure logistique. C'est comme à la guerre. »*

A quarante-sept ans il a, semble-t-il, choisi l'amour en épousant le mois dernier Christine, une jeune femme d'origine allemande, qui avait vécu au Brésil avant de le rencontrer à San-Francisco. A la veille de se mesurer à Dennis Conner en demi-finale de la Coupe Louis-Vuitton, Tom Blackaller a organisé une grande fête à Fremantle, pour célébrer son premier mois de mariage.

GÉRARD ALBOUY.

POLICE

A la demande de la FASP

Négociations ouvertes à partir du 15 janvier

La Fédération autonome des syndicats de police (*FASP*), représentant l'ensemble des corps de la police nationale et majoritaire dans la police en tenue, avait demandé, le 22 décembre, au gouvernement *« l'ouverture immédiate de négociations (...) sur la dégradation de l'image de marque de la police, les créations d'emplois, la perte du pouvoir d'achat et l'abandon de la deuxième tranche de mesures catégorielles liée au plan quinquennal de modernisation de la police* (*le Monde* du 24 décembre).

La FASP vient d'être informée que des discussions seront entamées à partir du 15 janvier avec les représentants des personnels de la police nationale.

RELIGIONS

Calices impurs

L'archevêque d'York, vice-président de l'Eglise anglicane, est inquiet de l'extension de l'épidémie de SIDA. Soucieux de tout mettre en œuvre pour que la communion ne soit pas un des modes de transmission du virus, il vient de faire une suggestion peu banale : les communiants atteints du SIDA devraient dorénavant tremper leur hostie dans le vin et consommer ainsi les deux éléments ensemble. La même méthode devrait aussi être adoptée par ceux présentant des coupures ou des plaies aux lèvres. Ensuite le calice serait nettoyé, après chaque communion, avec un produit « purificateur ».

Ce n'est pas la première fois que les autorités des Eglises non catholiques, où l'on communie généralement sous les deux espèces, réfléchissent à cette question. Déjà l'an dernier, à l'approche de Noël (*le Monde* du 24 décembre), le conseil synodal de l'Eglise réformée évangélique s'était inquiété des risques de transmission du virus.

« La première chose, a expliqué l'archevêque d'York dans son message de Nouvel An, *c'est d'éviter la panique. (...) La panique est inutile, puisque les voies par lesquelles la maladie se propage sont bien connues. »*

J.-Y. N.

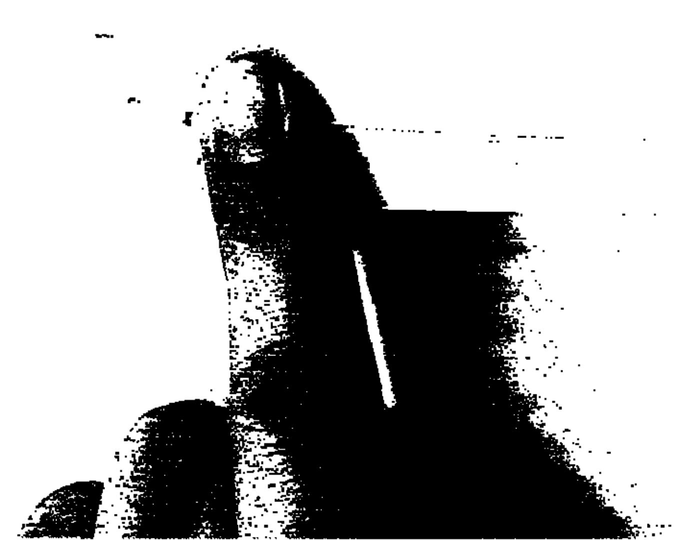
● **Mgr Jean-Charles Thomas coadjuteur de l'évêque de Versailles.** — Le pape Jean-Paul II a nommé Mgr Jean-Charles Thomas, actuellement évêque d'Ajaccio, évêque coadjuteur de Mgr Simmoneau, évêque de Versailles.

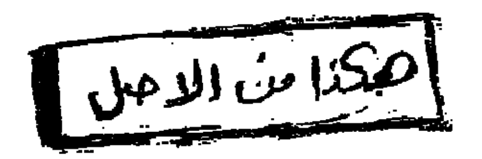
L'explosion de Challenger en janvier 1986

Les familles des victimes toucheront d'importantes indemnités

Les familles de quatre des sept astronautes de Challenger morts lors de l'explosion de la navette spatiale en janvier dernier ont conclu avec le département américain de la justice un compromis sur le montant des dommages et intérêts qui leur seront versés. Les sommes exactes sont confidentielles mais, selon des sources bien informées, on indique qu'elles s'élèveraient au moins à 750 000 dollars (environ 4,9 millions de francs) par famille. La firme Morton Thiokol, constructeur des fusées d'appoint qui ont été à l'origine de l'accident de la navette, a accepté d'apporter une *« contribution substantielle »* aux montants versés, sans que cela préjuge de sa responsabilité, a-t-on précisé de même source.

Cet accord met un point final à toutes les plaintes déposées par les familles de Francis Scobee, qui était commandant de la mission, d'Ellison Onizuka, ingénieur de bord, de Gregory Jarvis, responsable de la charge utile, et de Sharon Christa McAuliffe, enseignante, qui était la première *« citoyenne de l'espace »*. Parmi les proches des trois autres astronautes, ceux du copilote Michael Smith réclament 15 millions de dollars à la NASA, et ceux de l'ingénieur de bord Ronald McNair ont déposé plainte contre Morton Thiokol. Les héritiers de l'ingénieur de bord Judith Restnik ne se sont pas manifestés.





Le Monde

SCIENCES

Peluches sans embûches

Ours en peluche, trains électriques ou maisons de poupée peuvent réserver de bien mauvaises surprises. Une série de tests obligatoires visent à assurer la conformité des jouets aux normes de sécurité.

LA hotte du père Noël déborde d'ours en peluche, de poupées, de tricycles, de trains électriques... qui éclaireront de merveilleux sourires les visages de leurs futurs propriétaires. Il arrive, mais c'est heureusement de plus en plus rare, que les sourires se changent en larmes, en cris de douleur et parfois d'horreur. Brûlure par un tissu inflammable, blessure par jouet pointu ou contondant, doigts coincés et parfois sectionnés... La poussette de la poupée est conçue pour transporter deux ou trois kilos, mais il est si tentant d'y installer le petit frère, notablement plus lourd. Une pièce cède, et le petit frère est pris dans un piège d'acier. Les enfants ont une imagination débordante, et bien des fabricants ont été stupéfaits de découvrir quel usage ils avaient pu faire de leurs jouets.

Assurer la sécurité des enfants est difficile. Il faut prévoir l'imprévisible. Il n'est d'ailleurs pas question de l'assurer à 100 %. Tout enfant de deux ans a l'occasion de manipuler une fourchette, et peut de ce seul fait se blesser sérieusement. Tout ce qu'on peut demander au jouet est de ne pas accroître sensiblement les risques que son environnement naturel fait courir à un enfant.

Vérifier ce point est une des tâches du Laboratoire national d'essais (LNE). Cet établissement public est placé sous la tutelle du ministère de l'industrie, mais siègent à son conseil d'administration les délégués de six autres ministères, ainsi que des industriels, des membres d'associations de consommateurs, et le président de l'Association française de normalisation, avec laquelle le LNE entretient des liens étroits. Une part importante de sa mission est, en effet, d'aider à la préparation des normes et de mettre au point des méthodes de vérification dans plusieurs domaines, dont les jouets. Pour ceux-ci, quatre mille ou cinq mille essais préliminaires à la commercialisation sont faits chaque année. Le LNE procède aussi à des vérifications sur des jouets achetés, parfois à la demande des services de répression des fraudes.

Trois normes

Les jouets doivent respecter les règles générales posées par la loi de juillet 1983 sur la protection des consommateurs, qui oblige le fabricant à assurer la sécurité en utilisation normale ou aisément prévisible. De plus, ils sont soumis à trois normes spécifiques sur la sécurité mécanique, l'inflammabilité, la sécurité chimique. Tout fabricant ou distributeur doit faire une déclaration de conformité aux normes, qui figure sur l'emballage du jouet. La vérification lui incombe. Certains fabricants importants ont leurs propres installations, mais beaucoup confient cette vérification à des laboratoires, et spécialement au LNE, qui est bien équipé pour cela.

Les tests d'inflammabilité concernent surtout les animaux en peluche, les vêtements de poupée, les parures et les masques. L'objet testé ne doit pas s'enflammer s'il est léché pendant deux secondes par une flamme — la norme définit précisément la puissance de la flamme et les conditions expérimentales. La durée est portée à cinq secondes dans le cas des masques. Il ne s'agit pas d'exiger l'incombustibilité, mais simplement de demander que les jouets et parures ne propagent pas mieux le feu que les habits ou le linge de maison.

Les tests mécaniques sont les plus variés. Ils vérifient surtout la solidité des jouets porteurs, l'absence d'angles aigus, l'énergie des projectiles, les possibilités de coincement... Ainsi, les fléchettes en plastique ne doivent pas avoir une énergie supérieure à 0,5 joule. Les charnières des parties mobiles — portes, fenêtres, placards des maisons de poupée — ne doivent ménager aucun interstice dont la dimension serait comprise entre 5 et 12 millimètres ; les armatures métalliques internes à certains jouets doivent résister à une série de pliages ; les visières et lunettes en plastique doivent plier sans se rompre sous l'action d'un percuteur.



Des freins trop durs

Les granulés utilisés au rembourrage des animaux en peluche doivent avoir un diamètre suffisant (3 millimètres) pour ne pas pénétrer dans les voies respiratoires en cas de déchirure de l'enveloppe. Les yeux de ces animaux doivent résister à l'arrachage. Les tricycles ne doivent pas se renverser trop aisément, ils doivent résister à certains chocs, et avoir des freins efficaces.

Toutes ces conditions, grossièrement indiquées ici, sont détaillées avec précision par la norme ainsi que leur protocole de vérification. Pour prendre un exemple, la stabilité des tricycles s'entend pour l'engin chargé d'un poids de 50 kilos et placé, avec n'importe quelle orientation, sur une pente de 10 degrés.

Certaines conditions sont très généralement satisfaites, mais d'autres ont posé des problèmes aux industriels. Ainsi en est-il des charnières, ou des freins. Pour ces derniers, les fabricants utilisaient un matériel adapté aux bicyclettes d'adultes, qui exigeaient de l'enfant une pression supérieure à celle qu'il peut exercer.

Les essais les plus complexes sont relatifs aux risques chimiques. Le danger principal est lié aux métaux lourds, dont l'absorption à dose minime, mais répétée, peut causer des troubles graves. L'enfant peut sucer ou embrasser son jouet, et absorber des raclures de peinture. Il peut mâchonner des parties en plastique et avaler des fragments. Le LNE s'est équipé d'un appareil d'analyse par spectrométrie qui permet de doser simultanément toute une série de métaux lourds — plomb, cadmium, arsenic, chrome, étain, mercure... L'essai se fait en prélevant sur le jouet des fragments de peinture ou de plastique, en les déposant dans une solution d'acide chlorhydrique — cela simule l'action des sucs gastriques — et en mesurant les quantités de métaux lourds passées dans la solution.

Résultat de tous ces essais : M. Alan Bryden, directeur général du LNE, indique qu'on trouve en moyenne 15 % de non-conformité, mais qu'il s'agit le plus souvent de déficiences mineures, aisément corrigibles, et qu'un net progrès a été enregistré ces dernières années. Celui-ci tient au fait que les fabricants connaissent mieux les normes, ont pris conscience des points difficiles à respecter, et les prennent en compte dès la conception. D'autre part, de grands distributeurs exigent de leurs fournisseurs la preuve du respect de ces normes. La mondialisation des marchés a aussi eu son influence. Les normes françaises sur les jouets ont été harmonisées avec les autres normes européennes mais des différences subsistent avec celles des Etats-Unis et du Japon.

MAURICE ARVONNY.

L'exotisme au fond du plat

Notre alimentation, même la plus banale, est bien souvent d'origine exotique. On le doit surtout à de nouvelles pratiques agricoles au néolithique, puis à la découverte de l'Amérique.

NOËL est juste passé. Le Nouvel An arrive. Imaginons un menu de réveillon très raisonnable : huîtres, foie gras, dinde aux pommes de terre sautées, bûche au chocolat, café ou thé, sans oublier le pain et le champagne. Rien ne semble extraordinaire, ni même exotique. Et pourtant... Certes, les huîtres, les oies et le champagne (1) sont autochtones, mais la dinde, les pommes de terre et le chocolat sont originaires d'Amérique. Le thé nous vient de l'Asie du Sud-Est et le café d'Ethiopie, via l'Arabie. Même la farine du pain est étrangère : toutes les céréales — blé, orge, seigle — sont nées au Proche-Orient, où leurs ancêtres sauvages ont commencé à être cultivés vers 9000 ou 8000 av. J.-C., puis nous sont arrivés en quelques milliers d'années avec la lente expansion de l'agriculture.

Prenons un menu plus simple : potage de potiron au tapioca ; salade mixte d'avocats, de tomates, de haricots verts et de poivrons ; poulet au maïs ; salade de fruits (bananes, oranges, pamplemousses, ananas, fraises, cerises, kiwis). Rien que de très banal. Cependant, tous ces produits comestibles ont leur origine hors d'Europe. Viennent d'Amérique le potiron, le manioc (d'où est tiré le tapioca), les avocats, les tomates, les haricots verts, les poivrons, le maïs, l'ananas et les fraises (2) ; d'Asie du Sud-Est, les pamplemousses et les bananes ; d'Inde, le poulet ; du Proche-Orient, les cerises ; de Chine, les oranges ; de Chine via la Nouvelle-Zélande, les kiwis.

A part les avocats et les kiwis, dont les adultes se rappellent encore l'arrivée très récente, toutes ces espèces végétales et animales, et beaucoup d'autres couramment consommées, ont été adoptées et améliorées au fil des siècles au point qu'elles font partie du paysage traditionnel de nos campagnes et de nos tables et que personne ne songe plus à leur origine exotique.

L'alimentation, européenne en général, française en particulier, a connu deux périodes majeures d'enrichissement, comme l'explique M. Jacques Barrau, professeur au Muséum national d'histoire naturelle : l'arrivée de l'agriculture et la découverte de l'Amérique.

Pas de kiwis pour la Kriegsmarine

LES fruits du kiwi sont très riches en vitamine C (antiscorbutique), si bien que pendant la dernière guerre la marine allemande aurait voulu les introduire dans l'alimentation de ses sous-mariniers. Elle savait que des plants de kiwi avaient été donnés, vers 1927, par le grand horticulteur américain David Fairchild, au Jardin des plantes de Paris (où ils prospèrent toujours), sans guère susciter d'intérêt.

Le professeur André Guillaumin, titulaire de la chaire des cultures du Muséum national d'histoire naturelle, et responsable, à ce titre, du Jardin des plantes, a mené la marine allemande... en bateau, si bien que celle-ci n'a jamais trouvé les kiwis.

L'introduction, ponctuelle, des kiwis en France, a donc précédé de quelques années l'arrivée de ces plantes chinoises en Nouvelle-Zélande.

Y. R.

Même le coq...

Nos céréales les plus communes viennent d'espèces sauvages qui poussaient spontanément au Proche-Orient et dont la culture nous est parvenue en quelques milliers d'années. Les céréales, à elles seules, ont transformé l'alimentation humaine, dont les féculents ont été désormais la base. Auparavant, les hommes préhistoriques se nourrissaient de gibier, petit et gros, et de produits de cueillette (graines, fruits, racines, salades, etc.). Avec les céréales est venu le temps d'abord des bouillies, puis des galettes, enfin du pain. Très tôt, l'homme a su aussi tirer des céréales une boisson fermentée (et nourrissante), la bière...

Avec les céréales ou peu après elles, et souvent dès la période néolithique, sont arrivés aussi du Proche-Orient les fèves, les gesses, les lentilles, les pois chiches et autres pois, les choux, etc., tous éléments de base de l'alimentation européenne pendant la fin de l'Antiquité et tout le Moyen Age. Ainsi, aux treizième et quatorzième siècles, la nourriture essentielle des Provençaux était-elle la soupe aux choux trempée, c'est-à-dire amplement garnie de minces tranches de pain.

Au cours des derniers siècles avant Jésus-Christ, l'enrichissement de l'éventail alimentaire n'a pas été négligeable. La poule, espèce sauvage en Inde, y est devenue domestique, probablement dès 3000 avant J.-C. Elle a progressé vers l'est aussi bien que vers l'ouest. Elle nous est arrivée vers 500 av. J.-C., c'est-à-dire au début du second âge du fer, que l'on fait traditionnellement coïncider avec l'épanouissement de la civilisation celtique (gauloise en France). Pour un peu, donc, le coq n'aurait pas pu devenir notre emblème national...

L'expansion de la puissance romaine a favorisé l'extension de la culture de beaucoup de nos fruits actuels. Les cerises, les abricots, les pêches, les prunes, les amandes sont ainsi venus du Proche-Orient (Iran, Afghanistan, Ouzbékistan). Les épinards, qui ont la même origine, servaient déjà à faire des soupes en Grèce et à Rome.

YVONNE REBEYROL.

(Lire la suite page 10.)

(1) N'oublions pas, toutefois, que nos huîtres autochtones, malades, ont été en grande partie remplacées, il y a une douzaine d'années, par des espèces japonaises plus résistantes. De même, le vignoble français et européen a été détruit en grande partie, à partir de 1860, par le phylloxera, un puceron américain parasite des racines des vignes. Il a fallu planter des espèces américaines naturellement résistantes au phylloxera, puis greffer celles-ci avec des greffons d'espèces françaises.

(2) Seule la fraise des bois est originaire d'Europe. Les Romains l'ont cultivée vers 200 avant notre ère. La « grosse » fraise nous est venue de Virginie au seizième siècle, et surtout a été rapportée du Chili en 1714 par le capitaine français... Frézier.

L'exotisme au fond du plat

(Suite de la page 9.)

Quant au melon et au concombre, leur circuit est un peu plus compliqué : partis d'Afrique, ils sont arrivés au Proche-Orient, d'où ils ont gagné le bassin méditerranéen. Les Romains en raffolaient.

La découverte de l'Amérique (1492) a été le deuxième facteur d'un très large enrichissement de nos produits alimentaires, et même d'un changement des paysages campagnards. A l'Amérique centrale ou à l'Amérique du Sud, nous devons le dindon, le maïs, la tomate, l'ananas, la quasi-totalité des cucurbitacées, l'ananas, le cacao, les piments, la pomme de terre, les haricots actuels (verts ou secs). Grâce à l'Amérique, les Toulousains eurent enfin les ingrédients nécessaires à leur présent cassoulet, et les Méridionaux ceux de leur ratatouille. Notons que l'aubergine, apportée de l'Inde par les Perses et les Arabes, était arrivée en Europe au quinzième siècle.

Le cacao, cultivé au Mexique précolombien, est un cas un peu spécial. Sa farine était un élément essentiel des sauces (elle l'est toujours dans le Mexique moderne). De plus, la fève de cacao servait de monnaie chez les Aztèques. Mais ce sont les Espagnols qui ont eu l'idée de mélanger la farine de cacao – fort amère – à du sucre de canne (3), inconnu en Amérique avant Christophe Colomb, créant ainsi le chocolat, dont l'Ancien Monde fit bientôt ses délices.

L'histoire de la pomme de terre est tout un roman. Les spécimens rapportés d'Amérique du Sud au seizième siècle étaient petits. Plantée par des botanistes et des jardiniers, la pomme de terre déroutait par son aspect et son goût inhabituels à l'époque. D'autant plus que la nourriture de base de l'Europe était alors le pain, pour lequel la pomme de terre ne pouvait servir de matière première. Pourtant, la famine endémique en Irlande, puis les ravages causés en Allemagne par la guerre de Trente Ans firent vite comprendre l'utilité de ce nouveau légume susceptible de pousser à peu près partout en Europe. Et dès 1621 l'Ancien Monde envoyait la pomme de terre en Amérique du Nord...

En Europe, au dix-huitième siècle, la France restait opposée à la pomme de terre. Il fallut que Parmentier fût prisonnier en Allemagne pendant la guerre de Sept Ans et fût nourri de pommes de terre. Libéré, il n'eut de cesse de propager en France la culture de ce légume qui n'était plus si nouveau.

Il est aussi une plante américaine dont les raquettes et les fruits sont comestibles et dont on oublie souvent l'origine. Qui pense en effet à l'Amérique en regardant les buissons de figuiers de Barbarie dans le bassin méditerranéen et le Proche-Orient ? Ces cactus sont partie intégrante des paysages secs du Vieux Monde. Ils en étaient pourtant totalement absents avant la découverte de l'Amérique.

Dernière histoire, à demi-édifiante celle-là. L'usage quotidien du thé sucré a été volontairement répandu en Angleterre à la fin du dix-huitième siècle et au début du dix-neuvième siècle pour remplacer, comme boisson courante, la bière, dans le cadre de campagnes anti-alcooliques (...et peut-être aussi commerciales) menées par des associations religieuses.

YVONNE REBEYROL.

(3) La canne à sucre, venue très tôt d'Océanie en Inde et dans le sud de la Chine, a gagné l'Iran, d'où les Arabes ont étendu sa culture dans leur domaine méditerranéen, dont l'Espagne du Sud probablement.

Les « vilains » de Melrand

UNE ferme médiévale vient d'ouvrir à Melrand (Morbihan), à une quinzaine de kilomètres au sud-ouest de Pontivy). Sont cultivées, sur 500 mètres carrés, des plantes (telles que les fèves, le pastel, la garance, l'épeautre, le chou-navet, etc.) communes à l'époque carolingienne et choisies par M. Claude-Charles Mathon du Muséum national d'histoire naturelle. De même, sont élevés quelques animaux traditionnels dans la Bretagne d'autrefois (vache pie-noire, mouton d'Ouessant, poule gauloise dorée, porc de Bayeux). Avec trois maisons reconstituées « à l'identique », il s'agit donc d'un exemple bien vivant de ferme médiévale.

Toutes ces races animales ou végétales ont été peu à peu abandonnées, mais elles représentent un capital génétique qui intéresse aussi bien l'Institut national de la recherche agronomique que les organisations agricoles.

Le projet dont M. Michel Clément, directeur adjoint des antiquités de Bretagne, a eu l'idée est placé sous la direction de Mme Joëlle Chalavoux, archéologue. Il est justifié par la présence des vestiges d'un village remontant aux alentours de l'an 1000 de notre ère et fouillés par M. Patrick André, professeur de lycée et archéologue. Le conseil général et le conseil régional ont ajouté leur aide aux crédits déjà donnés par l'Etat et la commune, et les fouilles pourraient reprendre.

Y. R.

★ Ouvert de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, tous les jours. Entrée : 10 F pour les adultes et 7 F pour les enfants.

BIBLIOGRAPHIE

Une mauvaise étoile

Une théorie fantaisiste peut-elle faire l'objet d'un livre sérieux ? Avec « Némésis, l'étoile du destin », Donald Goldsmith apporte une réponse positive.

IL y a soixante-cinq millions d'années – à quelques millions près, – les dinosaures ont disparu, et bien d'autres espèces avec eux, lors du passage de l'ère secondaire à l'ère tertiaire. Cette extinction a été rapide à l'échelle géologique, mais rien n'indique qu'on puisse utiliser le même qualificatif à l'échelle biologique. Elle peut avoir duré quelques centaines de milliers d'années. Il en est de même des autres disparitions massives d'espèces qu'établit l'étude des fossiles. La cause de ces extinctions est inconnue, mais leur réalité est incontestable. La Terre a connu plusieurs périodes « brèves » où sa faune a été bouleversée, séparant des intervalles bien plus longs durant lesquels l'évolution était plus graduelle.

Admettons qu'il s'agisse effectivement d'événements catastrophiques, comme pourrait l'être la chute d'une grosse comète sur la Terre. Admettons que ces catastrophes se reproduisent tous les vingt-six millions d'années. Admettons que cette périodicité soit celle du mouvement d'une étoile, d'une petite sœur du Soleil qui reviendrait à date fixe dans ses parages.

Le singe dactylographe

A chaque passage, elle perturberait le nuage d'Oort, ce réservoir de comètes potentielles qu'on suppose exister aux confins du système solaire. Admettons que quelques milliards de comètes soient alors projetées en direction du Soleil. Il devient alors vraisemblable que certaines d'entre elles percutent la Terre, et produisent des bouleversements écologiques susceptibles de créer ces extinctions massives repérées par les paléontologues. La boucle est bouclée. Reste à nommer cette méchante étoile. Némésis, déesse grecque de la vengeance, qui *« persécute implacablement ceux qui ont en excès richesse, orgueil et puissance »*, était une marraine appropriée, et les initiateurs de la théorie choisirent donc son nom.

Présentée comme nous l'avons fait, avec ces « admettons » qui s'enchaînent, la véracité de la théorie paraît avoir une probabilité infime. On évoquerait volontiers ce célèbre singe dactylographe qui, en tapant au hasard sur une machine, réécrirait toute la Bible. Ce n'est quand même pas le cas. Derrière les « admettons », il y a quelques arguments scientifiques solides. Ainsi, la couche de Gubbio, ce fin dépôt d'iridium qui en maintes régions sépare les terrains de l'ère secondaire de ceux de l'ère tertiaire, suggère bien un bombardement cométaire. L'iridium est très rare dans la croûte terrestre : dans les comètes et les astéroïdes, il est présumé plus abondant. Cependant, le dépôt d'iridium pourrait aussi avoir une origine volcanique.

La théorie a aussi de nombreux points faibles. Il faut un peu forcer les datations pour établir une périodicité des extinctions. Et surtout, les astronomes n'ont jamais vu Némésis, qui serait pourtant l'étoile la plus proche du Soleil. Il faut qu'elle soit bien peu lumineuse pour avoir échappé aux télescopes, mais encore assez lourde pour déclencher une pluie de comètes. Cela ne laisse qu'une marge étroite. Il est clair que le plus audacieux des joueurs hésiterait à parier sur Némésis, quelle que soit la cote affichée par le bookmaker. Mais les scientifiques sont des joueurs audacieux. Et les nombreuses autres explications qu'on a proposées pour la disparition des dinosaures ne sont guère plus vraisemblables. Comme l'écrivait Mark Twain, cité par Donald Goldsmith : *« Ce qu'il y a de fascinant dans la science, c'est qu'un investissement dérisoire de faits concrets fournit en retour une masse aussi impressionnante de conjectures. »*

Revenons au livre. Donald Goldsmith suit en gros la série des « admettons » et, à chaque étape, expose le problème à résoudre, donne les arguments des promoteurs de Némésis – et de ceux de quelques théories analogues. Il présente ensuite les réfutations avancées par leurs opposants, puis les défenses construites contre elles. Il montre en plusieurs occasions que les idées d'un homme ne sont pas indépendantes de sa formation et de sa personnalité. On sent bien que, pour l'auteur, l'existence de Némésis n'est pas essentielle. Elle est un fil conducteur, celui d'une agréable promenade dans les jardins de la paléontologie, de la géologie, de la planétologie, de l'astronomie. Que dire de plus ? Suivez le guide.

M. A.

★ *Némésis, l'étoile du destin*, par Donald Goldsmith, éditions Robert Laffont, 239 p., 89 F.

« Terres extrêmes » de Nicolas Skrotzky

UN océan entouré de continents désolés et couvert d'une banquise dérivante. Un continent entouré d'un océan plus ou moins gelé et écrasé par une énorme carapace de glace fluante. L'Arctique et l'Antarctique sont bien des « terres extrêmes », selon la formule choisie pour titre de son ouvrage par Nicolas Skrotzky. Quant au sous-titre, il annonce le propos du livre : raconter la difficile exploration des régions polaires et expliquer le rôle que jouent ces « terres extrêmes » dans le climat et la connaissance de notre globe.

Déjà l'installation des Eskimos, Yakoutes, Samoyèdes, Lapons, etc., dans l'extrême nord de l'Amérique et de l'Eurasie, il y a plusieurs millénaires, a été sans nul doute la résultante de nombreuses aventures et mésaventures. Mais que dire des expéditions qui ont rempli peu à peu les derniers blancs des cartes géographiques, sans parler de celles qui ont disparu corps et biens.

Même l'installation et la vie des bases antarctiques, à partir des années 50, sont aventureuses en dépit des moyens logistiques actuels. Mais ces aventures ne sont pas inutiles : les régions polaires sont des fenêtres ouvertes sur le cosmos en raison de la configuration du champ magnétique terrestre, et les calottes glaciaires de l'Antarctique et du Groenland sont de véritables archives des variations climatiques de notre globe.

Y. R.

★ *Terres extrêmes, la grande aventure des pôles.* Denoël, 228 p. 128 F. Nombreux dessins, cartes et schémas, photos en noir et blanc.



CINÉMA

La mort d'Andrei Tarkovski

L'itinéraire du silence

Le cinéaste russe Andrei Tarkovski est mort à Paris dans la nuit du 28 au 29 décembre des suites d'un cancer. (Nos dernières éditions du 30 décembre.) Il était âgé de cinquante-quatre ans.

Le 19 mai 1986, la cérémonie du palmarès du Festival de Cannes est retransmise à la télévision. Tout le monde verra un adolescent mince et grave recevoir le Grand Prix spécial du jury, décerné au *Sacrifice* d'Andrei Tarkovski. Cet adolescent est le fils du cinéaste. Le film lui a été dédié. Il est venu à Cannes à la place de son père malade. A sa place, il remercie. Moment d'émotion, le seul à vrai dire, de cette soirée de récompenses. On sait Andrei Tarkovski malade, en effet, très malade, et c'est comme s'il avait donné au Festival son testament artistique et métaphysique. Comme si le fils recueillait l'héritage d'une pensée, une dernière fois adressée aux humains.

Cannes fut la porte ouverte, pour Tarkovski, sur l'Occident, puis sur la renommée internationale. Le cinéma soviétique ne tenait pas tellement à faire connaître cet artiste inspiré, trop individualiste. Mais les louanges célébrant Tarkovski furent pour Moscou, à la longue, un alibi culturel. Les films passèrent les barrières. Jusqu'au moment où le réalisateur, qui était allé à Rome, décida de ne pas rentrer en URSS. *Le Sacrifice* dit à jamais l'exil et la vie du plus grand cinéaste qu'ils aient eu, là-bas, depuis Eisenstein et Dovjenko. Mais c'est un auteur russe, gardant au cœur la terre, la patrie, la littérature, les arts russes, qui est mort, loin de chez lui.

Andrei Tarkovski naît le 4 avril 1932 à Zavroje, village de la région d'Ivanovo. Son père, le poète Arseni Tarkovski sera une figure dominante de son enfance. Après la guerre, Andrei étudie la musique, la peinture, l'arabe. Il est géologue en Sibérie à la fin des années 50. Il entre alors au VGIK, institut central de cinéma d'Etat, où il apprend les techniques sous la direction de Mikhail Romm. Ce cinéaste a dû s'accommoder des exigences du « réalisme socialiste » dont l'influence se sent quelque peu dans *le Rouleau compresseur et le Violon*, moyen métrage, travail de diplôme de fin d'études de Tarkovski (sujet édifiant, description d'un quartier populaire de Moscou, mais déjà apparaissent des scènes à la limite du rêve).

En 1962, Tarkovski réalise son premier long métrage, *l'Enfance d'Ivan*, histoire d'un gamin d'une douzaine d'années qui, sa famille ayant été massacrée par les nazis, lutte comme agent de renseignement de l'armée soviétique dans les forêts. La grande guerre patriotique est un des thèmes favoris du cinéma soviétique et l'on est encore dans la période de « dégel » provoquée par le rapport Khrouchtchev en 1956. Tarkovski filme des destins individuels, introduit un humanisme brûlant à la place des discours idéologiques, montre la haine et la révolte de l'enfant face à l'horreur du nazisme, place des intermèdes oniriques à travers le récit, chante le peuple russe, l'amour de la vie et de la liberté. Au Festival de Venise, *l'Enfance d'Ivan* reçoit le Lion d'or ex-aequo avec *Journal intime* de Valerio Zurlini.

La naissance de la culture nationale

En 1965, il commence le tournage d'*Andrei Roublev*, histoire d'un moine peintre d'icônes du quinzième siècle. Le scénario a été écrit avec Andrei Mikhalkov-Kontchalovski. Des moyens importants sont donnés à ce qui doit être une fresque grandiose. Le film terminé est mis sous le boisseau par les autorités soviétiques. On refuse de le montrer dans les festivals occidentaux, sous prétexte qu'il n'est pas terminé. Finalement, il est « autorisé » au Festival de Cannes 1969, hors compétition. Un distributeur indépendant, Boris Gourevitch, l'achète pour la France et le sort au moment où les représentants soviétiques veulent annuler le contrat. *Andrei Roublev* sera présenté à Moscou, en 1972 seulement. D'une façon discrète.

Avec ce film, les ennuis commencent pour Tarkovski. La beauté des images, l'exaltation de la nature et de la culture nationale naissante, à l'époque où le grand duché de Russie est sous la puissance des Tartares, passe encore. Mais l'aspect mystique d'un artiste refusant de travailler sur commande, de créer pour une religion officielle, faisant vœu de silence pour un péché dont il a gardé le secret, s'opposant au malheur et à la souffrance, voilà qui est plus difficile à accepter. Tarkovski a le droit de se manifester, mais pas de contester. Les officiels ont compris son importance. La polémique restera donc vague et la censure larvée. On reproche au film des déformations historiques, ce qui était arrivé à Eisenstein pour la deuxième époque d'*Ivan le Terrible*. L'itinéraire spirituel du peintre d'icônes provoque de petites vagues. Tarkovski va rester quelque temps en sommeil. Son film suivant, *Solaris* (1972), est un sujet de science-fiction, avec des idées philosophiques sur le progrès, la responsabilité de l'homme dans l'exploration de l'univers cosmique. L'URSS l'envoie à Cannes sans histoire. *Solaris* rapporte le Prix spécial du jury. On ne sait pas encore qu'une tradition s'instaure : Tarkovski n'aura jamais la Palme d'or, mais des prix spéciaux.


EDELHAJT/GAMMA

Le Miroir (1974) va provoquer une véritable tempête. Tarkovski a déclaré, à ses débuts : « *Le film devrait être pour l'auteur et pour le spectateur un acte moral purificateur.* » Conception qu'il pousse alors au plus loin. Avec *le Miroir*, il puise dans sa biographie, il jette sur l'écran, en un récit brisé, des souvenirs subjectifs, des images en couleurs, en noir et blanc, en sépia. Il brasse des faits historiques à travers les épisodes d'une existence où le passé et le présent tourbillonnent en un admirable kaléidoscope.

Il est impossible de ne pas voir la nouveauté, l'originalité, la grandeur d'un tel talent artistique. Des confrères lui rendent hommage. Mais, hypocritement, laissent entendre qu'un nouveau « réalisme socialiste » est nécessaire au cinéma soviétique contemporain. D'en haut, les critiques pleuvent : formalisme, élitisme, Tarkovski n'a pas conscience qu'il faut travailler pour un « *art de masse* ». Il y a déjà Bondartchouk pour cela. Oui, mais...

Une sortie modeste

Le Miroir, pourtant, n'est pas mis au placard. Il obtient une modeste sortie à Moscou. Il ne sera donc pas vu par le grand public. Mais il existe, il a été produit par le cinéma d'Etat, il n'est pas tombé du ciel et l'attitude officielle est forcément ambiguë. Cette ambiguïté rejaillit sur la position du cinéaste. Au début de 1978, Gaumont obtient *le Miroir* pour la distribution à Paris, où Daniel Toscan du Plantier fait venir Tarkovski. Il est entouré d'une délégation qui prend la température de son succès, mais on ne peut pas l'approcher seul. Pourtant, on peut croire, alors, qu'un obstacle est brisé, que les Soviétiques ont mesuré le génie de l'artiste.

De fait, on lui laisse tourner *Stalker* (1979), randonnée métaphysique dans une « zone interdite », où un écrivain et un savant se font guider par un passeur clandestin. Le film, long, lent, étrange et beau, est, à l'aune du réalisme soviétique, encore plus « élitiste » que *le Miroir*. Or Tarkovski n'a certes pas pu abuser les autorités sur son scénario et sa façon de le réaliser. On l'a à l'œil et on le laisse faire, avec, d'ailleurs, les gros moyens qu'une entreprise privée, en France par exemple, n'aurait pas pu risquer. Dans quelles intentions, pour quelle politique ? La logique du système, car il y en a forcément une, nous échappe. Critiqué, tracassé, surveillé, Tarkovski n'a pas été brisé comme Paradjanov. Les règlements bureaucratiques se livrent à un jeu de cache-cache rocambolesque (à moins qu'il ne soit kafkaïen) lorsqu'il faut laisser aller *Stalker* au Festival de Cannes 1980, hors compétition.

La tactique officielle est de l'exporter. Il peut même aller librement réaliser à Rome *Nostalghia* (1983), qui est présenté au Festival de Cannes, en section officielle cette fois et partage à égalité avec *l'Argent* de Robert Bresson un prix du cinéma de création conçu pour la circonstance. Quel autre terme trouver, d'ailleurs ? Fruit d'un accord de coproduction entre l'URSS et la deuxième chaîne de télévision italienne, *Nostalghia* a été écrit en collaboration avec Tonino Guerra, relève de la création cinématographique pure.

Un poète soviétique, venu en Italie, pour réunir des documents concernant un musicien russe du siècle dernier, est amené à se poser des questions sur l'exil et la liberté. Dans le film, l'Italie est un lieu d'initiation comme la « zone interdite » de *Stalker*. La mise en scène en plans-séquences devient la fabuleuse randonnée d'un artiste dans un univers où il se retrouve douloureusement inadapté, où passent les souvenirs d'une enfance, d'un village, d'une isba, de la neige.

Malgré le prix du Festival de Cannes, la sortie de *Nostalghia* en France se fait attendre. Au début de 1984 avait lieu une rétrospective des films précédents. On apprit bientôt que Tarkovski, qui n'était pas rentré en URSS, s'installait en Occident avec sa femme. Au mois de décembre, il invitait la presse internationale à le soutenir dans ses efforts pour faire venir d'URSS son fils âgé de quatorze ans. C'est lui qu'on verra, finalement, à Cannes, sur l'estrade du palais, pour le Grand Prix spécial du Jury.

Sa dernière œuvre, *le Sacrifice*, film d'exil coproduit par la Suède et la France, Tarkovski l'a tournée dans l'île de Gotland, pendant l'été 1985, alors que sortait, sur les écrans de France, *Nostalghia*. Pendant une nuit d'été traversée de menaces, un écrivain s'offre en sacrifice (il se voue au silence total, il détruit tous ses biens, il accepte de passer pour fou) afin de sauver l'humanité d'une guerre nucléaire susceptible d'éclater.

A la fin, le petit garçon de l'écrivain (six ans), qu'une opération des cordes vocales rendait muet, retrouve la parole et arrose l'arbre mort, planté avec son père. Il le fera revivre en signe de fidélité. Images d'espoir pour Tarkovski, dont le chemin d'homme et de cinéaste s'arrête ici comme si tout avait été dit.

JACQUES SICLIER.

PHOTO

« L'Ecart constant/Récits »

Images de scène

Des photos, des personnages, des acteurs, des instants, des portraits.

Trace, mémoire, source d'inspiration ou outil de travail : la photographie de théâtre est tout cela. Et encore cette « part de rêve » entrevue dans un journal, qui donne le désir d'un spectacle, et qu'évoque Richard Fontana, un acteur de la Comédie-Française, dans *l'Ecart constant/Récits*. Un livre qui, loin de discourir sur les rapports amoureux et conflictuels qu'entretiennent théâtre et photographie, art de l'éphémère et image fixe, élargit le champ. Patrick Roegiers, critique photographique au *Monde*, a orchestré dans cet ouvrage des voix multiples.

Photographes, écrivains, décorateurs, acteurs, metteurs en scène y évoquent, parfois *par détours*, la photographie de théâtre bien sûr, mais d'abord leur rapport personnel avec l'image. Le livre est ainsi chaleureux, léger et dense. Des photographes — Nicolas Treatt, Claude Bricage — y parlent de leur manière de pointer un instant, une émotion ; des écrivains, de quelques photographies en écho avec leurs préoccupations. Ainsi Denis Roche regarde une photographie de lui, et Georges Lavaudant, une fin de répétition de *Louve basse* en Avignon. Jacques Henric scrute notre « *misérable jouissance de mal grisés* » sur les photographies des spectacles de Pina Bausch. Heiner Muller compose une *Anatomie Titus Andronicus* pour les bêtes d'abattoir prises par Marc Tivrier. Et Jean-Christophe Bailly regarde s'éloigner, comme un danseur sur un chemin, *l'Homme en blanc devant le premier fond noir* de Marey.

Des instants défaits

Antoine Vitez, lui, ouvre son album de famille personnel : photographies de son père, de sa mère, d'un portrait de Meyerhold, d'une maison japonaise ; des gens, et des instants défaits. Il les raconte, de l'intérieur, en homme de théâtre, et Danièle Sallenave lui répond. Plus loin, les *portraits de chair* de Fernand Michaud (Vincent, Sobel, Planchon, Rosner, Vitez, Boutté, Hourdin) sont commentés par des critiques, des amis qui, sous la géographie des visages, percent, peut-être, quelques secrets de metteur en scène.

Deux textes historiques font le point sur l'usage de la photographie de théâtre et analysent, comment l'évolution théâtrale, du dix-neuvième au vingtième siècle, s'accompagne d'un changement de point de vue sur les acteurs, la scène. Une centaine de photographies — de Sarah Bernhard posant dans un cercueil aux Stéphanois captivés par *le Cercle de craie caucasien* mis en scène par Jean Dasté, en 1957 — complètent ce livre où, s'il est question d'écart, c'est bien d'échange dont il s'agit. Entre théâtre et photographie. Ecriture aussi.

ODILE QUIROT.

★ *L'Ecart constant/Récits*. Editions Didascalies, 26, rue Claude-Decaen, Paris-12e. 140 F.

● **Mort de John D. Mac Donald, auteur de romans policiers américains.** — John Mac Donald est mort le dimanche 28 décembre à l'âge de soixante-dix ans à l'hôpital St-Mary de Milwaukee des suites d'une opération du cœur, trois mois après avoir été hospitalisé. Il a écrit soixante-dix-sept livres, dont vingt et un autour du personnage du détective Travis McGee, qui ont dépassé les trente millions d'exemplaires aux Etats-Unis. Une quinzaine de ses romans sont parus en France dans la « Série noire ».

NOTES

Les Polyphonies d'Afrique centrale démêlées par Simha Arom

La musique africaine passe, aux yeux des profanes, pour totalement improvisée et spontanée, sans organisation rationnelle. Quatre années en République centrafricaine au contact des instrumentistes, mille pièces enregistrées, la découverte et la mise au point d'une méthode d'analyse (utilisant le re-recording) de ces polyphonies très enchevêtrées, douze années de transcriptions et de décryptage, ont permis à Simha Arom, maître de recherches au CNRS, de changer totalement cette vision superficielle.

Deux volumes d'une haute technicité montrent au contraire « *la cohérence et la complexité de ces musiques polyrythmiques, les règles qui les régissent et la théorie qui les sous-tend, la créativité qu'elles mettent en œuvre et la subtilité dont elles font preuve* ». C'est, au sens fort, la « *reconnaissance* » d'une culture différente.

J. L.

★ Simha Arom : *Polyphonies et polyrythmies instrumentale d'Afrique centrale. Structure et méthodologie* (Editions de la Société d'études linguistiques et anthropologiques de France, 5, rue de Marseille, 75010 Paris. Deux volumes, 906 pages, 580 F.)

« Le Kabaret de la Dernière Chance » au Bataclan

Ce soir, au Kabaret de la Dernière Chance, il y a un poulet aux petits pois. Pas au menu, mais en guise de lot pour la tombola. Ce soir, en ce début des années 1900, la comète de Halley doit faire son apparition, et le président de la République en personne honorera de sa présence l'établissement miteux situé dans une ville minière au pied de la cordillère des Andes. Quand la comète passera dans le ciel, chacun fera un vœu. Celui de José Aceituno ira au président pour qu'il annule la fermeture de son cabaret. Qui aurait le cœur de refuser une dernière chance en un soir comme celui-là ?

Au Bataclan, le spectateur n'assiste pas à un spectacle : assis à une table, il en est partie prenante. Client actif du Kabaret de la Dernière Chance, il se lève, respecteux, quand le président fait son entrée, *les danseuses de la revue* (porte-jarretelles et bas résille) l'invitent à danser, les acteurs font office de serveurs, consommations et empanadas sont payantes (complaintes, french-cancan et service compris). Pas toujours bien construite, encore mal en place dans l'espace, il y a des maladresses mais aussi de l'humour et de la poésie dans cette pièce écrite et mise en scène par Pierre Barouh et Oscar Castro (formidable avec son accent chilien et ses tics de tenancier minable aux apparats lustrés et aux mondanités velléitaires).

La comète ne viendra pas mais on entendra son prétendu passage (un avion, en réalité, qui s'est écrasé). De même, du spectacle, on retient moins l'argument que l'atmosphère, celle d'une soirée gaie et tapageuse. En cadeau, la tombola a vraiment lieu (1), avec, comme promis, le poulet en premier prix. Le second étant un voyage de quinze jours au Chili pour deux personnes dès la chute de Pinochet (valable jusqu'en 2023). D'ici là, à partir du mois de janvier, Jacques Higelin remplacera Pierre Barouh dans les rôles du conteur et du pilote d'avion.

A. W.

(1) Tirage le 9 janvier, recette au profit des Restaurants du cœur. *Jusqu'au 20 février, à 20 h 30.*

Sido et Sacha

C'est une vrai fable nouvelle, avec un sens qui s'insinue et ne s'impose pas, une fable pour les enfants où les adultes trouvent à rire et à s'émouvoir. Une grande chienne de race et un chat de gouttière s'aiment d'une étrange amitié qui n'est pas tout à fait l'amour, puisque la chienne flirte avec de grands chiens et que le chat aime en secret une souris. L'histoire mélange les contraires. On peut, si l'on veut, y voir un plaidoyer contre le racisme, pour le respect des différences. Mais le beau texte de Claude Morand ne s'enferme pas dans les limites d'une leçon de pensée. Il s'ouvre grand à la sensualité, au plaisir.

La mise en scène de Jean-Claude Cotillard *ne tend pas aux grands* effets : sagement alternent rythmes vifs et plages de repos. Les comédiens, Fabienne Courvoisier et Daniel Delabesse jouent les animaux sans les singer, avec une gestuelle jamais imitative.

B. R.

★ Grand Edgar, 6, rue de la Gaîté, tél. : 43-20-90-09. Jusqu'au 31 janvier, mercredi et samedi 5, à 14 h 30, et tous les jours, sauf le dimanche pendant les vacances de Noël.

Stars système

Vous prenez des feuilles de papier quadrillé. Vous tracez, en suivant le bord des petits carreaux, des lignes verticales et horizontales. Vous pouvez aussi faire des traits en diagonale. Vous obtenez des silhouettes ou des portraits de stars et de personnages cinématographiques. A condition, bien sûr, d'avoir la manière, le talent de Pierre Etaix. Car c'est lui qui, partant de cette idée, ce système, a inventé une sorte de délire poétique à la gloire de stars comme Chaplin, Keaton, von Stroheim, Marlène Dietrich, Clint Eastwood, Laurel et Hardy, Bette Davis, King-Kong et Rin-Tin-Tin, il y en a bien d'autres. En fardant de gris ou de noir (de crayon) certains carreaux, les traits se précisent, les portraits s'enrichissent d'une ressemblance plus grande. Mais, croquis ou portraits, tout cela « bouge » si bien qu'on oublie la règle du jeu. On ne voit que l'invention plastique d'un grand dessinateur. De courts textes de Jean-Claude Carrière (sur fond bleu) mettent, de temps à autre, leur grain de sel dans cet album mosaïque. Seul le quadrillage est d'un cahier d'écolier. Les matériaux — nobles — ont été soigneusement choisis.

J. S.

★ *Stars système*, de Pierre Etaix. Script, Jean-Claude Carrière. Montage, Marc Etaix. Editions Gilbert Salachas, 22, rue de la Porte-Brunet 75019 Paris. Tél. : 42-03-18-96. 220 pages, 144 dessins, 298 francs.

Rome : acteurs en scène

A deux pas de la fontaine de Trevi, en plein cœur de Rome, se trouve la salle Umberto, vieux cinéma où se sont produits Toto, Magnani, et bien d'autres. C'est dans ce lieu encore hanté par les fantômes de la Varieta et de l'Avan Spettacolo que s'est installée la première Biennale de l'acteur qui s'est tenue au mois de décembre : « Io l'Attore », uniquement consacrée, cette année, à des artistes français, inspirée par des accords culturels bilatéraux, coproduite par l'ETI (Ente teatrale italiano), notre ministère de la culture, les villes de Rome et de Paris.

Les spectacles « petites formes » ont été présentés à l'Ateneo — où se sont fait connaître Giuletta Masina, Carmelo Bene, Matrioani... — mais les temps forts étaient réservés à l'Umberto. Des troupes sont venues de Pau, d'Angers, mais la représentation la plus appréciée des Romains a été le *Monologue d'Adramelch*, de Valère Novarina, par André Marcon. L'invention de la langue n'a pas plus déconcerté qu'en France. Ici, l'acteur prend le pouvoir.

Avec *C'est dimanche*, la compagnie Jérôme Deschamps a certainement rappelé la poésie triste et tendre de Fellini ou de Toto. L'histoire n'est faite que de gestes manqués, de toux agressives, de borborygmes...

Le choix des organisateurs était sans doute très concerté, il a trouvé un écho très favorable. Il a prouvé que l'audace, même agressive, sait retrouver les plus anciennes traditions du théâtre, et qu'en dehors des grandes productions de prestige un autre théâtre européen, susceptible de voyager, existe.

B. R.

Culture

DIGRESSIONS par Bernard Frank

Récit d'une défaite

1 *Les mauvais joueurs*

Je ne suis pas mécontent de mon influence. J'avais demandé au PDG de la troisième chaîne que Shakespeare, le samedi, soit diffusé à 20 h 30 plutôt qu'à 15 heures. Qu'il y ait inversion avec Mickey sans vouloir offenser personne. M. Han en m'écoutant aurait sans doute eu l'impression de perdre la face. Ce mardi, dans un premier temps, il s'est donc contenté avec sagesse de supprimer Shakespeare. C'est ce qui s'appelle négocier en position de force, sans céder au chantage de la base, du particulier.

L'honneur étant sauf, ayant mis les rieurs de son côté, rien n'empêche plus M. Han de nous octroyer dans quelques semaines notre Shakespeare du soir. Je l'espère d'autant plus que l'Académie, par droit interposé, a son mot à dire. Et qu'elle l'a dit fortement, il y a peu, quand Paris ébahi par son audace se regardait dans sa jeunesse, en élisant M. Jean-Louis Curtis qui a sous-titré avec bonheur à l'usage de la télévision plusieurs pièces de Shakespeare. M. Han (ou ses services) a eu ce mot ravissant pour nous annoncer que nous serions soulagés de *Périclès* ou de *Beaucoup de bruit pour rien* pendant une semaine ou deux : « En raison des fêtes... » Ainsi au nom du père Noël, du Jour de l'An, de la dinde, du foie gras, du caviar et des marrons glacés, nous sommes dispensés de la corvée de Shakespeare !

Cet attrait pour le sirupeux et la bêtise n'est pas particulier à M. Han, ni à sa chaîne. Depuis que la télévision française a une relative importance dans nos existences et quels que soient ses PDG et ses régimes, l'on peut dire qu'elle est atteinte de cyclothymie. Soit elle se prend pour la meilleure du monde : « Des émissions de cette qualité, vous n'en verrez pas ailleurs. Et celui qui vous parle a voyagé, monsieur. » Elle veut bien concéder que, pour les informations et malgré de notables progrès sur certains points, ça laisse encore à désirer. Mais l'information ne serait pas le critère exemplaire pour la juger. L'information ne serait pas française. Ce serait un virus anglo-saxon. A chacun sa spécialité. Soit on voit notre pauvre télévision, toutes chaînes confondues en larmes : « C'est vrai, nous ne valons plus grand-chose. Où sont les créateurs d'antan ? Il n'y a plus d'argent dans les caisses, tout coûte trop cher. On n'imagine pas le prix d'une « dramatique ». Acheter à l'étranger des séries policières est encore ce qu'il y a de plus raisonnable. »

Cette cyclothymie se retrouve dans la présentation des œuvres dites de qualité. Ainsi mon sempiternel Shakespeare relégué à 15 heures comme si les Français n'en avaient pas vu et entendu d'autres et qu'il fallait leur cacher comme une maladie honteuse l'œuvre la plus géniale de tous les temps. Comme si, surtout, si Shakespeare était présenté à une heure de grande écoute, les Français qui en auraient l'envie se gêneraient pour appuyer sur les boutons où ils retrouveraient leurs chères variétés ou tel film troupier bien de chez nous. Tout au contraire, une œuvre de prestige réalisée en France est annoncée des semaines à l'avance avec un fracas tel, des cocoricos si perçants que notre plaisir ne sera plus à la hauteur de la présentation. Depuis trente ans que la télévision est *devenue* la seule personne qui parle dans la famille, l'on peut dire que nous avons raté le coche avec éclat. Qu'elle ait été d'Etat au bon temps de l'ORTF, d'Etat nuancé avec ses trois chaînes concurrentielles, qu'elle soit aujourd'hui menacé par un « privé » qui, au train où vont les choses, cumulera les inconvénients inhérents à l'Etat et ceux inhérents au négoce, et par un « public » qui, face au sans-gêne de ses concurrents, ne verra plus de raison de prendre des gants et sera plus que jamais « la voix de la France », autrement dit la voix du pouvoir, la télévision semble avoir loupé ses chances qui n'étaient pas minces au départ quand elle ignorait ses pouvoirs et ses possibilités et quand l'Etat la traitait comme une mioche plus digne d'une paire de claques que d'une passion dévorante. Quelqu'un a pressenti cela.

Ils étaient même deux, pour être véridique. Que la télévision, c'était d'abord Jaboune et ses successeurs. Mais des Jaboune, il y en a eu, il y en aura toujours. Plus ou moins, plus ou moins bons. Patrick Sabatier vaut-il Guy Lux. Guy Lux valait-il Jaboune ? Je laisse aux spécialistes le soin d'en débattre. Il ne faut pas mépriser ou négliger les Jaboune. Pour l'avoir fait ou laissé faire au début de son septennat, M. Mitterrand a perdu 20 % de son audience dans les sondages. Il y a également le cinéma. Les films, c'est le cadeau Bonux de la télévision. Ce n'est plus du cinéma, comme l'a fait remarquer Godard, ce n'est pas de la télévision, mais ça fait plaisir et c'est rudement pratique pour meubler les blancs qui sont pour la télévision ce que le silence est pour la musique ! Je ferai l'impasse provisoirement sur l'information, qui est pourtant la seule chose qui intéresse les hommes politiques quand ils songent à la télévision. Ça prendrait trop de place. Disons vite que toutes les réformes successives qu'a connues la télévision, toutes ces hautes autorités chargées de défendre sa vertu n'ont eu d'autres raisons d'être que de faire passer d'une façon appétissante en démocratie (il n'y a qu'en démocratie, hélas ! que l'information pose problème !) la camelote, le programme, de ceux qui nous gouvernent.

Comment faire pour que l'information soit de la publicité sans pour autant que la publicité ait l'air de publicité ? Pour nos dirigeants, les informations télévisées, c'est leur presse. Et ils n'acceptent pas une mauvaise presse. Une absence de presse. Ils veulent tous un Pivot. Un grand Pivot d'été pour eux tout seuls qui les fasse vendre. Parmi les artistes en tout genre, les hommes politiques sont les seuls qui voudraient pouvoir organiser de A à Z leur service de presse et qui essaient de s'en donner les moyens au nom de la justice et de la vérité. Un écrivain aussi se sent mal compris dès que l'on ne dit pas sur ses livres les belles choses qu'il aurait fallu dire : « Quelles pauvretés ! C'est de la provocation ! La critique de nos jours est plus nulle que jamais. Elle ne sait qu'énoncer des généralités, des banalités, alors qu'il aurait fallu commenter de l'intérieur nos beautés, nos richesses. » Hélas ! nos pouvoirs sont faibles, et des équipes entières de télévision ne se déplacent pas pour nous demander ce que nous avons pensé de l'article de Rinaldi, de Poirot-Delpech ou de Nourissier sur notre dernier roman. On ne nous pose que rarement des « Questions à domicile ». Nos « Droits de réponse » sont limités. Et nos « Heures de vérité » encore plus rares. A suivre forcément.

2 *Le Transsibérien*

Le Transsibérien de Jean des Cars et Jean-Paul Caracalla (chez Denoël) nous fait passer sans transition des histoires du petit écran à une histoire digne du Cinémascope. C'est un cadeau superbe, un bel objet à l'usage de tous les amoureux de l'espace, de l'histoire, de la géographie, des cartes qui se déplient, des mappemondes, des wagons-restaurants, du luxe menacé, du givre, des banquises, des fortes chaleurs, des extrêmes, des déserts, des villes interdites, des tours du monde immobiles, des lacs immenses, de Jules Verne, de Cendrars, de Morand, de Kessel, de l'Asie, des documents rares, des vieux horaires de chemin de fer, de la Compagnie des wagons-lits et forcément des trains. Cela en fait, du monde, et d'autant plus que ce livre gigogne couvre tous les âges de la vie : de l'enfant rêveur au vieillard qui se souvient.

Il règne dans ce livre, où nos deux complices en trains de luxe s'en donnent à cœur joie, une aimable confusion qui ajoute au charme de la lecture. On se sent un peu perdu dans ces 10 000 kilomètres de voies ferrées. Avant d'atteindre son compartiment, c'est avec bonheur que l'on aperçoit le samovar qui fume au bout du couloir, et je ne refuserai pas le verre de thé brûlant, noir pourtant, à la russe, avant de poursuivre mon interminable marche de seize jours de Paris à Pékin (en 1907) en trente-sept coupons. Mon premier coupon me conduit de Paris jusqu'à Jeumont. Mon sixième d'Herberthal à Cologne. Mon huitième de Berlin à Alexandrovo. Mon dixième de Varsovie à Moscou. Mon douzième de Samara à Oufa. Mon dix-septième de Oursk à Taïga. Mon vingtième d'Irkoutsk à Baïkal. Mon vingt-deuxième de Missowaïa à Mandchouri. Mon vingt-huitième de Chankhaï-Gouan à Pékin. Au fur et à mesure de notre périple livresque, on s'aperçoit que le Transsibérien est un rêve mille fois recommencé. Qu'il existe et qu'il n'a jamais vraiment existé. Un leurre. Un triomphe et dans le même temps le plus grand échec de la Compagnie internationale des wagons-lits.

Le Transsibérien, c'est à la fois le passé et c'est demain qu'il sera. A mon sens, le seul Transsibérien pour le moment qui ait été digne de sa réputation, c'est celui que le président de la République, M. Emile Loubet a pu voir en inaugurant, le 14 avril 1900, à Paris, l'Exposition universelle : *« La Compagnie des wagons-lits présente quatre voitures du Transsibérien de luxe près de la tour Eiffel. Les visiteurs peuvent déjeuner ou dîner dans la voiture-restaurant en ayant l'impression de voyager grâce à un panorama mouvant. »* C'est un professeur à la faculté des lettres de Dijon, M. Jules Legras, qui étudie depuis longtemps la Russie et la Sibérie, qui nous fait le mieux comprendre dans une lettre écrite de son compartiment, entre Zlatooust et Oufa, le 12 janvier 1902, à M. Georges Nagelmackers (fondateur-directeur général des Wagons-lits), ce qui ne va pas dans l'express sibérien. *« Je savais que presque unanimement le public moyen maudissait les voitures de la CIWL ; je savais également que certaines personnes les défendaient. »* Le pourquoi de ces éloges ? *« Ils proviennent du public riche qui a réussi à s'assurer à temps un compartiment de 1re classe pour son usage exclusif. »*

Ces compartiments spacieux sont très agréables avec leurs toilettes séparées. Un seul reproche : pas assez de filets pour les bagages. *« Mais dès que nous abordons les compartiments à quatre places de 1re ou 2e classe, tout change. »* Beaucoup trop de luxe et pas assez de commodités, diagnostique Jules Legras. *« Exemple : les miroirs à profusion. Ils gênent le maniement des bagages comme ils gênent les dormeurs des lits supérieurs. Dans les petites cabines à deux, le miroir révèle à celui qui occupe le lit d'en bas les faits et les gestes de celui qui occupe le lit d'en haut. Et je pense vice-versa. »* Les compartiments sont beaucoup trop petits. Les lits supérieurs sont placés beaucoup trop bas et écrasent le passager d'en bas. Pas d'air. Filets à bagages ridiculement petits. L'électricité est placée trop haut. On risque de casser les lampes. Escabeaux traîtres. Carpettes qui constituent un non-sens avec un public russe. Crachoirs encombrants et inutiles. Les toilettes ? *« Système de lavabos aussi luxueux que mal compris. Les Russes n'ont que faire de vos marbres, de votre vasque de porcelaine. Votre système de lavabos désespère tous les passagers... Il faut des appareils à pression : ils sont commodes, économiques et coutumiers »*, etc. Depuis 1902, depuis Nicolas II, les choses n'ont pas dû s'améliorer. Je doute que les commodités aient augmenté, si le luxe a des chances d'avoir disparu. Au travail, M. Gorbatchev !

EXPOSITIONS

Vladimir Skoda : un Pragois à Ivry

A Ivry, le Centre de recherche, d'échange et de diffusion pour l'art contemporain est installé dans des salles de cinéma et organise des expositions de sculpture.

De la sculpture dans un cinéma, le tout dans un sous-sol ripoliné en blanc : curieux spectacle. A Ivry, faute de mieux, l'art contemporain a établi ses quartiers dans deux salles conçues pour la projection et le son Dolby. Il lui faut s'accommoder de sols en pente et de pièces longues et étroites dont bien des galeries ne voudraient pas. L'hôte de ces lieux souterrains, le Centre de recherche, d'échange et de diffusion pour l'art contemporain, autrement dit le CREDAC, n'en compte pas moins organiser hardiment une série d'expositions consacrées pour l'essentiel à la sculpture actuelle, avec l'espoir peut-être d'accéder un jour à la lumière du jour, au plein air et à de plus vastes espaces.

Par bonheur, le premier invité, le Pragois parisien Vladimir Skoda, a des œuvres suffisamment compactes et petites pour ne point souffrir de leur claustration. Forgeron de l'acier, il travaille tantôt des plaques circulaires tantôt des volumes sphériques ou prismatiques à poser au sol.

Les accidents de la pierre

L'ensemble constitue un alphabet de formes, un répertoire d'éléments simples fortement inspiré du minimalisme des années 60-70. Skoda entend partir du cube et de la boule originels et, en les modelant et les taillant peu à peu, obtenir des masses de plus en plus variées et imprévisibles. De là une pratique fort méthodique, pédagogique presque, qui laisse peu de place aux inventions fortuites. L'usinage, le polissage régulier des facettes et des cylindres n'évitent pas à tout coup la monotonie, si bien que quelques suites par trop « propres » et régulières peuvent laisser froid.

Quand Skoda joue des fissures, des éclatements, des brisures et du martelage librement, il devient plus expressif et plus convaincant. Le métal mime alors les boursouflures et les accidents de la pierre. Le bloc cohérent consent à s'ébrécher, puis à s'orner de gravures spiralées où réminiscences des Celtes et souvenirs d'Océanie font bon ménage. Quand il se livre à ces exercices d'improvisation, Skoda se range soudainement du côté des rénovateurs de sa discipline, à proximité d'un Flanagan ou d'un Kirili. C'est dire que l'on aimerait le voir s'y abandonner sans réserve, ayant renoncé à ses travaux géométriques comme à un entraînement devenu inutile.

PHILIPPE DAGEN.

★ 89 *bis*, avenue Georges-Gosnat, Ivry-sur-Seine ; jusqu'au 25 janvier.

Communication

Les grèves dans l'imprimerie

« Jours de France » empêché de paraître

La situation est très tendue en ce début de semaine dans les imprimeries de presse. Après avoir déclenché une grève à l'Imprimerie de la presse nouvelle (IPN), le comité intersyndical du Livre parisien paralyse depuis le lundi 29 décembre l'Imprimerie moderne de Paris (IMP), empêchant la parution de l'édition de *Jours de France*.

Dans les deux cas, le Syndicat du livre CGT entend marquer son inquiétude vis-à-vis des solutions de reprise envisagées pour ces entreprises en difficulté. L'IPN, qui appartient au groupe AGEFI-Vie française-la Tribune, est en règlement judiciaire depuis juin dernier (*le Monde* daté 28-29 décembre). Malgré la grève, les deux titres ont paru lundi dans un numéro commun à la pagination réduite imprimé sur des ateliers extérieurs. La distribution en kiosque n'a pas été complètement assurée.

A l'IMP (qui imprime également *Détective, Point de vue-Image du monde* et *Télémagazine*), le conflit fait suite à la décision du tribunal de commerce de Paris d'autoriser la reprise de l'imprimerie par M. Serge Lasky, patron d'imprimerie à Montrouge et à Tours. Celui-ci a offert 12 millions de francs et s'engage à maintenir 167 emplois sur 295. Le Comité intersyndical du Livre parisien estime que cette opération est une *« pure spéculation immobilière »* et qu'elle compromet une véritable solution industrielle pour l'IMP. Les préférences du syndicat allait à un montage regroupant l'IMP et l'imprimerie de Maisons-Alfort, elle aussi en difficulté.

Dans des télégrammes adressés au président de la République et au premier ministre, la CGT demande que le procureur de la République interjette appel de la décision du tribunal pour en revenir au plan de restructuration global de l'héliogravure en région parisienne.

Conforama parraine le cinéma de la « 5 »

Quand la distribution apparaît sur le petit écran

« Conforama, le pays où la vie est moins chère, vous offre le cinéma sur la « 5 »... » Après avoir interrompue durant huit mois la diffusion de films, les responsables de la « 5 » ont trouvé un parrain pour assurer leurs retrouvailles avec le septième art. Une occasion pour un grand de la distribution d'apparaître ainsi sur le petit écran sans transgresser ouvertement la réglementation lui interdisant normalement le recours à la publicité télévisée. Une aubaine aussi pour la « 5 », qui, sans ce parrainage, aurait, semble-t-il, été contrainte de reporter ses soirées cinéma.

Il y a à peine deux mois, en effet, que la chaîne a reçu le feu vert du ministre de la culture et de la communication pour rediffuser des films (*le Monde* du 26 octobre). Il lui fallait donc faire vite pour trouver les moyens de rentabiliser ses programmes, même si les droits des trois premiers films proposés étaient déjà payés. Une seule solution : trouver des annonceurs. Ce n'était pas si simple pour un réseau qui se trouve dans l'attente de nouveaux repreneurs.

Le créneau intéressait plusieurs grands distributeurs, mais à condition d'utiliser le système du sponsoring, seule démarche autorisée par la législation en vigueur. C'est Conforama qui a gagné. *« Il a été le plus rapide et le plus intéressant »*, dit-on à la « 5 ». L'accord conclu a de quoi faire rêver les concurrents. Il ne porte, certes, que sur le parrainage des trois premiers films proposés les 28 et 30 décembre et le 1er janvier par la chaîne. Mais il implique qu'avant leur diffusion soient insérées dans les programmes de la « 5 » vingt bandes-annonces dans lesquelles Conforama glisse un message de quatre secondes. Trois « fenêtres » sont d'autre part mises à la disposition du « parrain » le soir de la transmission des films : en ouverture et en fin de séance, ainsi qu'au moment de l'unique coupure publicitaire. Au total, pour une seule diffusion, pas moins de vingt-trois citations de Conforama !

Les messages sont *« bien entendu »* de nature *« institutionnelle »*. On n'y vante pas les produits de la société. Mais leur contenu n'est pas non plus complètement innocent. Ainsi, en fin de film, on entend : *« Ça vous a plu ? Conforama vous souhaite une bonne année et une bonne nuit dans un lit bien confortable ! »*...

Chez Conforama, on affirme ne pas transgresser la règle du jeu, puisqu'il s'agit d'un parrainage ; *« une opération coup de poing »*, qui s'inscrit dans une nouvelle politique de communication et sera suivie d'autres du même genre. Du côté de la « 5 », on estime également ne pas avoir outrepassé la loi, et l'on fait observer qu'il y avait, le cas échéant, bien plus à redire avec les spots de la « carte Boum, Boum » de la société But, dont les chaînes publiques se sont fait largement l'écho.

ANITA RIND.

Téléphonie et télématique

Le groupe Filipacchi entre dans Telefun

Le groupe Filipacchi vient d'entrer à hauteur de 50% dans la société d'édition téléphonique et télématique Telefun créée par M. Pierre Bellanger – directeur de la radio Skyrock – et M. Jean-Pierre Barbe. Ces derniers, respectivement président et directeur de Telefun, conservent, par l'intermédiaire de la société B-COM les 50% de parts restants.

Créée en 1985, Telefun réalise un chiffre d'affaires de 13 millions de francs et gère, outre trois services téléphoniques (dits de « charme et convivialité ») générant 20 000 appels quotidiens, plus d'une vingtaine de services télématiques – Sky, Géraldine, Sophie, Lang, Rencontres Assistées par Minitel (RAM), etc... – faisant d'elle le cinquième éditeur télématique français. L'association avec les éditions Filipacchi devrait permettre le développement de nouveaux services liés aux différentes publications du groupe. Elle rend également plus étroite le lien entre ce dernier et M. Bellanger, co-actionnaires égalitaires de la station Skyrock.

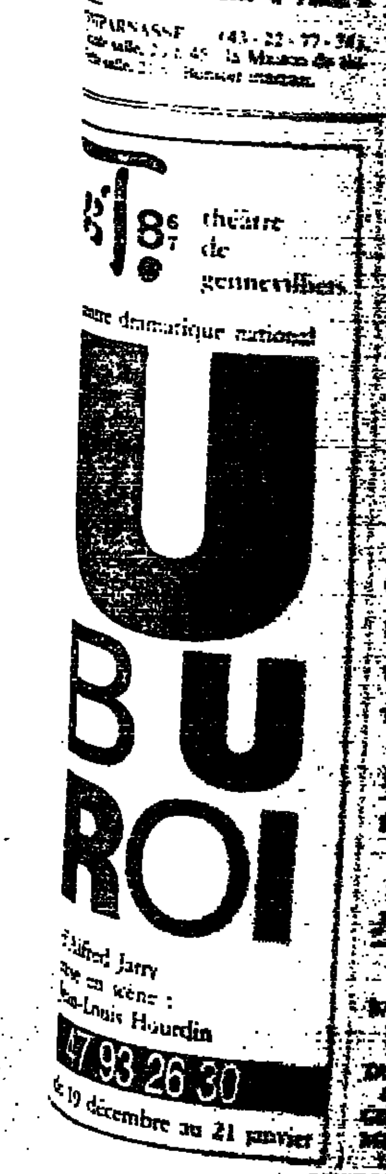
Déjà présente à Paris, Lyon, Grenoble et Nancy, la radio est désormais entendue à Strasbourg où elle émet depuis le mardi 30 décembre sur l'ancienne fréquence de Media Plus. La tête de réseau parisienne multiplie, quant à elle, les coups et opérations de promotion : des « Skyrockettes » juchées sur des patins à roulettes sillonnent la capitale et relèvent les numéros d'immatriculation des voitures arborant l'autocollant de la station afin de leur rembourser leurs contraventions, tandis que des « Skybus » assurent, les jours de grève à la *RATP*, une navette gratuite et permanente entre l'Etoile et la Bastille. Quel meilleur endroit qu'un bus coincé dans un embouteillage pour tester le dynamisme d'une radio ?

A. Co.

● **Décès à Moscou du journaliste Jean Champenois.** – Jean Champenois, journaliste, traducteur et représentant en Union soviétique de l'association France-URSS, est décédé, dimanche 28 décembre, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, a-t-on appris de bonne source. Diplômé de l'Institut des langues orientales et de l'Institut des études politiques, Jean Champenois avait été correspondant de l'agence Havas aux Etats-Unis puis, dès 1937, à Moscou, où il avait vécu depuis lors. Correspondant de la France libre dans la capitale soviétique pendant la seconde guerre mondiale, il collabora ensuite jusqu'en 1947 à l'AFP, avant de devenir le correspondant permanent de *France-URSS Magazine*. Jean Champenois était l'auteur d'un livre intitulé *le Peuple russe et la guerre*, Julliard, 1947. – *AFP*.

● **La Télévision suisse romande lance une édition d'information de la mi-journée.** – Le premier numéro de ce *Téléjournal*, d'une vingtaine de minutes, sera diffusé le dimanche 4 janvier.

L'un des objectifs de cette nouvelle émission est, selon son responsable, M. Jean-Philippe Rapp, de « rattraper » les téléspectateurs de Suisse romande qui, dans une proportion de un sur quatre, se reportent chaque jour sur les chaînes françaises pour les informations de la mi-journée. D'autre part, la TSR a voulu combler un vide, sa grille de programmes ne prévoyant, jusqu'à maintenant, aucun journal télévisé entre l'édition de nuit de 23 heures et celle du lendemain à 19 h 30.





Spectacles

théâtre

Les salles subventionnées

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

OPÉRA (47-42-57-50), 19 h 30 : Ballets Robbins-Balanchine.
SALLE FAVART (42-96-06-11), 19 h 30 : Concert Robinson Crusoé.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), 14 h : le Songe d'une nuit d'été ; 20 h 30 : le Bourgeois gentilhomme.
THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), 20 h.
THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77), 18 h 30 : Philippe Genty ; 21 h : Lyon opéra ballet (Magny Marin).
CARRÉ SILVIA-MONFORT (45-31-28-34), 20 h 30 : Yiddish cabaret.

Les autres salles

ANTOINE (42-08-77-71), 20 h 30 : Lily et Lily.
ARTS-HEBERTOT (43-87-23-23), 20 h 30, 1er épisode : Ariane ou l'Age d'or.
ASTELLE-THÉATRE (42-38-35-53), 20 h 30 : l'Amour en visite.
ATELIER (46-06-49-24), 21 h : Adriana Monti.
BASTILLE (43-57-42-14), 19 h : le Tunnel ; 21 h 30 : la Mouette.
BATACLAN (47-00-30-12), 20 h 30 : Kabaret de la dernière chance.
BOUFFES DU NORD (42-39-34-50), 20 h 30 : le Récit de la servante Zerline.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), 21 h : le Nègre.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 20 h 45 : Clérambard.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), 20 h 30 : Orlando Furioso.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 21 h : Poil de carotte.
DAUNOU (42-61-69-14), 20 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?
DIX HEURES (42-64-35-90), 18 h 30 : les Chaussures de Mme Gilles ; 22 h : l'Odieux visuel.
EDEN-THÉATRE (43-56-64-37), 21 h : Du sang sur le cou du chat.
EDOUARD VII (47-42-57-49), 20 h 30 : les Clients.
ESPACE GAITÉ (43-27-95-94), 20 h 30 : Jeune couple ; 22 h 15 : Confidence.
ESPACE KIRON (43-75-50-25), 22 h 30 : Une femme légère.
ESPACE MARAIS (42-71-10-19), 20 h 30 : l'Amour en pièces ; 22 h 30 : les Chiards du grand mec.
ESSAION (42-78-46-42), 20 h 30 : le Chemin d'Anna Bergoton.
FONTAINE (48-74-74-40), 21 h : le Système Ribadier.
GAITÉ MONTPARNASSE (45-26-14-39), 20 h 45 : le Passé défini (spectacle Jean Cocteau).
GRAND-EDGAR (43-20-90-09), 20 h 15 : la Drague ; 22 h : la Mariée mise à nu par ses célibataires, même.
HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99), 21 h : la Valse du hasard.
LUCERNAIRE (45-44-57-34), I : 19 h : le Mariage du père ; 21 h 15 : Façades II ; II : 19 h 45 : Arlequin serviteur de deux maîtres ; 22 h 15 : Ainsi sois je.
MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : Deux sur la balançoire.
MARAIS (42-78-03-53), 20 h 30 : la Comédie sans titre.
MARIGNY (42-56-04-41), 21 h : les Brumes de Manchester.
MARIE-STUART (45-08-17-80), 20 h 15 : Savage/Love.
MATHURINS (42-65-90-00), 20 h 45 : les Petits Oiseaux.
MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.
MICHODIÈRE (47-42-95-22), 20 h 30 : Double Mixte.
MOGADOR (42-85-28-80), 20 h 30 : l'Avare.
MODERNE (48-74-10-75), 21 h : l'Entretien de M. Descartes avec M. Pascal le Jeune.
MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle, 20 h 45 : la Maison du lac. Petite salle, 21 h : Bonsoir maman.
NOUVEAU TH. MOUFFETARD (43-31-11-99), 20 h 30 : l'Idiot.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : Mais qui est qui ?
ŒUVRE (48-74-42-52), 20 h 45 : Léopold le bien-aimé.
PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), Grande Salle, 20 h 30 : F. Chopel ; 22 h 15 : Kilowatt. Petite salle, 21 h : Une mouche dans la tête.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : l'Amuse-gueule.
POCHE (45-48-92-97), 21 h : Amédée ou comment s'en débarrasser.
POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : Chat en poche.
RENAISSANCE (42-08-18-50), 21 h : la Maison des Jeunes et de la culture.
ROSEAU-THÉATRE (42-72-23-41), 19 h, les jours impairs : J'ai tout mon temps, où êtes-vous ? ; les jours pairs : En pleine mer ; 20 h 45 : Histoire de Mabea le boucher.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 20 h 45 : Faisons un rêve.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 21 h : le Cocktail de Sergio.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-35-10), 21 h : Tel quel.
TAI THÉATRE D'ESSAI (42-78-20-79), II : 20 h 30 : Huis clos ; 22 h : Piano'acteur.
TEMPLIERS (42-78-91-15), 20 h 30 : Victor ou les enfants au pouvoir.
THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babes cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
TH. 13 (45-88-16-30), 20 h 30 : l'Enfant enfoui.
THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88), 20 h 30 : Antigone.
TH. DU ROND-POINT (42-56-60-70), Grande salle, 20 h 30 : Théâtre de foire. Petite salle, 20 h 30 : Pour un oui pour un non.
TINTAMARRE (48-87-33-82), 18 h 30 : Un Broadway nommé Désir ; 20 h 15 : A star is beur ; 21 h 15 : Azimut et Trémouille ; 22 h 30 : H. pour hommes.
TOURTOUR (48-87-82-48), 18 h 45 : Des nouvelles de Brassens ; 20 h 30 : le Petit Prince ; 22 h 15 : Œil pour deuil... s'il vous plaît, vous m'oublierez.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40), 21 h : les Taupes niveaux.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 30 : Devos existe, je l'ai rencontré.
BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulous ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Last Lunch - Dernier Service.
LE BOURVIL (43-73-47-84), 20 h 15 : Pas 2 comme elle.
CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), 20 h : la Conscience nationale des faisans d'élevage.
LE GRENIER (43-80-68-01), 22 h : N'insistez pas je reste.
PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.
POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 20 h 15 : D. and J. Memories ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.
RANELAGH (42-88-64-44), 20 h 30 : Laissez-les vivre.
SPLENDID ST-MARTIN (42-08-21-93), 21 h : Tom Novembre.

Music-hall

CIRQUE D'HIVER (48-06-02-02), 20 h 45 : G. Bedos.
GYMNASE (42-46-79-79), 20 h 45 : F. Perrin.
LUCERNAIRE (45-44-57-34), 18 h : G. Scherer.
OLYMPIA (47-42-25-49), 20 h 30 avec J. Higelin et S. Keita : P. Perret.
PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), 20 h 30 : F. Chopel.
PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90), 20 h 30 : Cirque de Moscou.
TH. GRÉVIN (42-46-84-47), 20 h 30 : P. Desproges.
TLP DEJAZET (42-74-20-50), 20 h 30 : Font et Val.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : L'accroc-habitation.
DEUX ANES (46-06-10-26), 21 h : Après la rose, c'est le bouquet.

La danse

Voir théâtres subventionnés.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19), 18 h 30 : Danses tziganes, les Roumani.

Opérettes, comédies musicales

CASINO DE PARIS (42-80-20-89), 20 h 30 : la Valise en carton.
ÉLYSÉE-MONTMARTRE (42-52-25-15), 20 h 30 : le Roi du Pacifique.
PORTE ST-MARTIN (46-07-37-53), 20 h 30 : la Petite Boutique des horreurs.
TH. DE PARIS (43-59-39-39), 20 h 30 : la Belle Hélène.

Les concerts

Église Saint-Louis-en-l'Ile, 21 h : les Trompettes de Versailles (Bach, Haendel, Vivaldi...).

Jazz, pop, rock, folk

(Voir aussi th. subventionnés)

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 23 h : F. Constantin, F. Lockwood, F. Lezeau, S. Marc.
DUNOIS (45-84-72-00), 20 h 30 : le Bal de la contemporaine.
GIBUS (47-00-78-88), 22 h : les Parvenus.
MERIDIEN (47-58-12-30), 22 h : L. Hampton.
MONTANA (45-48-93-08), 22 h 30 : Quartet H. Singer.
PETIT JOURNAL ST-MICHEL (43-26-28-59) : M. Zanini.
PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h : Alma Nova.
PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h : B. Rangell, D. Badault, M. Michel, U. Pagnini.
LA PINTE (43-26-26-15), 21 h : Ch. Chaumeau.
SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : Bert de Kort Quintet.
SUNSET (42-61-46-60), 23 h : Couturier/Celea.

Mardi 30 décembre

Festival d'automne

(42-96-12-27)

THÉATRE DES BOUFFES DU NORD (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : le Récit de la servante Zerline, à partir du 5.

Festival Jazz Valley 1986

CERGY, Maison des Touleuses (30-30-35-48), le 5, à 21 h : Trio Barret, Romand, Texier.
DOMONT, Salle des fêtes (39-91-04-90), le 7, à 15 h : Trio Becker + Quartet Laronde.
L'ISLE-ADAM, Maison de l'Isle-Adam (34-69-21-38), le 6, à 21 h : Quartet B. Willen, Ph. Petit.

Festival de l'Ile-de-France

(34-12-40-50)

PLAISIR, Église Saint-Pierre, le 5, à 21 h : Ensemble instrumental A. Stajic (Janacek, Suk, Smetana...).
TORCY, église, le 5, à 21 h.
FONTENAY-AUX-ROSES, Th. des Sources, le 6, à 20 h 30.
AULNAY-SOUS-BOIS, Espace J. Prévert, le 7, à 16 h : la Grande Écurie et la Chambre du Roy (Mozart, Zelenka).
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, salle J. Brel, le 5, à 21 h.
PERSAN, salle P. Brossolette, le 6, à 21 h.
PARIS, musée Carnavalet, le 7, à 15 h 30 : la Camerata de Versailles (Smetana, Dvorak, Mahler...).

En région parisienne

GENNEVILLIERS, Théâtre (47-93-26-30), 20 h 30 : Ubu Roi.
SAINT-DENIS, TGP (42-43-17-17), 20 h 30 : Hamlet ; Cymbeline.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

Hommage à Gaumont : 16 h, Quai Notre-Dame, de J. Berthier ; 19 h, Un taxi pour Tobrouk, de D. de La Patellière ; 21 h 30, 20 ans du Studio Action – Carte blanche à Causse et Rodon : Amère Victoire, de N. Ray.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

Relâche.

Les exclusivités

ABLAKON (Ivoir.), Cinoches, 6e (46-33-10-82).
AFTER HOURS (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).
AJANTRIK (Ind., v.o.) : République Cinéma, 11e (48-05-51-33).
ALIENS, LE RETOUR (A.) (*), v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).
L'AMOUR SORCIER (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
ASTERIX CHEZ LES BRETONS (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
ATTENTION... PRIVÉS (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86).
AUTOUR DE MINUIT (Fr.-A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-25-19-90) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
BANCO (*) (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).
LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ, (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UCG Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Nation, 12e (43-43-04-67) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).
BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
BIRDY (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).
BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
CAP SUR LES ÉTOILES (A., v.f.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) ; Gaumont Halles 1er (42-97-49-70) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81), Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
CHARLOTTE FOR EVER (Fr.) (*) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).
LE CHEVALIER A LA ROSE (All., v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).
CLINS D'ŒIL SUR UN ADIEU (A., v.o.) : La Boîte à films, 17e (46-22-44-21).
LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Gaîté-Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; Elysée Lincoln, 8e (43-59-36-14).
COURS PRIVÉ (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; George-V, 8e (45-62-41-46).
LE COUREUR (Iran.) (v.o.), Utopia, 5e (43-26-84-65).
LA DERNIÈRE IMAGE (Franco-Algérien) : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
DÉSORDRE (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
DEUX FLICS A CHICAGO (A., v.o.) : UCG Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
LE DIAMANT DU NIL (A., v.o., v.f.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).
DIONYSOS (Fr.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).
DOUBLE MESSIEURS (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; République Cinéma, 11e (48-05-51-33).
EMMANUELLE IV (**) : George-V, 8e (45-62-41-46).
EN DIRECT DE L'ESPACE (A., v.f.) : La Géode, 19e (42-05-06-07).
DOWN BY LAW (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
L'ENTERREMENT DU SOLEIL (Jap., v.o.) : Ciné Beaubourg (h. sp.), 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 14e (43-26-58-00).
L'ESQUIMAUDE A FROID (Hong., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
FAUBOURG SAINT-MARTIN (Fr.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).
LA FEMME DE MA VIE (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Studio 28, 18e (46-00-36-07).
LES FUGITIFS (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-97-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-86-90) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (46-36-10-96) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).
GENESIS (Ind., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).
L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
HIGHLANDER (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Templiers, 3e (42-72-94-56).
HOWARD (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; v.o. et v.f. : Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-26-23-44) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Publicis Elysée, 8e (47-20-76-23) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).
LE JOUR DES MORTS-VIVANTS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).
JUMPIN JACK FLASH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-74-95-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-49-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).
KAMIKAZE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
LA FOLLE JOURNÉE DE FERRIS BUELLER (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
LA LÉGENDE DE LA FORTERESSE DE SOURAM (Sov., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).
LE MAL D'AIMER (Fr.-It.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
MANON DES SOURCES (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).
MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Germain des Prés, 6e (42-22-87-23) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
MAX MON AMOUR (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
MÉLO (Fr.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).
MÉMOIRES DU TEXAS (A., v.o.) : Rotonde, 6e (45-74-94-94).
LES MINIPOUSS (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
MISSION (A., v.o.) : Forum Arc en ciel, 1er (42-97-53-74) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14 ; (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
MON AMI IVAN LAPCHINE (Sov., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).
NOIR ET BLANC (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).
LE NOM DE LA ROSE (Fr., v.a.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-78-38) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; PLM St Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).
LE PASSAGE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Images, 18e (45-22-47-94).
PÉKIN CENTRAL (Fr.) : République Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).
LA PURITAINE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).
LE RAYON VERT (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Studio Galande (h.sp.), 5e (43-54-72-71) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94).
LA REINE DES NEIGES, LE DÉSERT ET L'ENFANT (Sov., v.f.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).
ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).
LE SACRIFICE (Sov., v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).
SARRAOUNIA (Fr.) : Cinoche (h.sp.), 6e (46-33-10-82) ; St-Ambroise, 11e (47-00-89-16).
SCANDALEUSE GILDA (**) (It., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Paris-Ciné, 10e (47-70-21-71).
SID ET NANCY (*) (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).
LE SIXIÈME JOUR (Egyptien, v.o.) : Epée de bois, 5e (43-37-57-47).
SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).
STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama (h.sp.), 13e (47-07-28-04).
STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).
TERRE JAUNE (Chin., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
THE ACTRESS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
THÉRÈSE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Studio-28, 18e (46-06-36-07).
THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
37°2 LE MATIN (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46).
TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46).
TOP GUN (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LA VÉRIFICATION (Sov., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).
LA VÉRITABLE HISTOIRE D'AH. Q (Chin., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
WANDA'S CAFE (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
Y A-T-IL QUELQU'UN POUR TUER MA FEMME ? (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 5e (45-74-93-40) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LES FILMS NOUVEAUX

L'ÉTAT DE GRACE, film français de Jacques Rouffio : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; UGC Marbeuf, 8e (45-74-94-94) ; Georges V, 8e (45-62-41-46) ; Le Mercury, 8e (45-62-96-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gare de Lyon-Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Parnassiens, 14e (43-10-32-20) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01).

ON A VOLÉ CHARLIE SPENCER, film français de Francis Huster : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; St-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Gaumont-Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27).

PARIS EN VISITES

MERCREDI 31 DÉCEMBRE

« Hôtel de l'île Saint-Louis », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Les plus grands hôtels du Marais : cours, escaliers, jardins », 14 h 30, place des Vosges, statue Louis XIII (Arts et curiosités de Paris).

« Les appartements royaux du Louvre », 14 h 30, porche église Saint-Germain-l'Auxerrois (C.A. Messer), ou 15 heures (AITC).

« Le Marais, de l'auberge de l'Aigle-d'Or aux hôtels de Soubise et des ambassadeurs de Hollande », 14 h 30 devant poste Hôtel de Ville (Ch. Merle).

« L'île Saint-Louis : quartier de la noblesse de robe au dix-septième siècle », 14 h 30, métro Pont-Marie (M. Pohyer).

« Le quartier Mouffetard en fête », 15 heures, métro Monge, sortie escalator (Approche de l'art).

« Noël dans les églises orientales de la montagne Sainte-Geneviève, Saint-Julien-le-Pauvre, Notre-Dame du Liban, l'église roumaine des Trois-Archanges », 15 heures, portail église, 1, rue Saint-Julien-le-Pauvre (Paris et son histoire).

« Le vieux village de Montmartre : du Lapin agile au Bateau-lavoir ; le château des Brouillards ; l'église Saint-Pierre », 15 heures, sortie métro Lamarck-Caulaincourt.

« Caves, ruelles inconnues du Marais, abbaye Maubuisson », 14 h 30, église Saint-Paul (Vieux Paris).

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 30 décembre

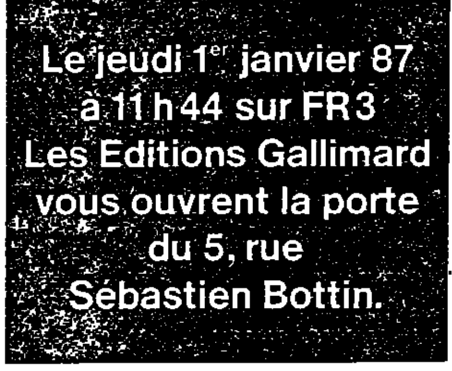
PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20.35 Série : Arsène Lupin.
21.30 Théâtre : Boulevard du mélodrame.
Pièce de Jean Pineiro et Alfredo Arias. Réal. Pierre Cavassilas. Avec Jean Rochefort, Jean Benguigui...
23.25 Journal.
23.40 Destinations futures.
Avec François Bedarida, historien.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20.35 Cinéma : Alamo ■■
Film américain de John Wayne (1960). Avec John Wayne, Richard Widmark.
▶ *Une épopée à la gloire des défenseurs du fort Alamo (Texas, 1836) contre les Mexicains. Passionnant.*
23.20 Magazine : Cinéma, cinémas.
D'Anne Andreu, Michel Boujut et Claude Ventura. Au sommaire : Nathanael West ; Les nouveaux acteurs ; Premiers mètres : les premières pellicules tournées par Jean Rouch, Nagisa Oshima et Fred Wiseman.
0.10 Série : Johnny Staccato.
0.40 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3



20.35 La dernière séance.
Soirée Spencer Tracy.
Cinéma, 1er film : Capitaine sans loi ■■
Film américain de Clarence Brown.
1620. Un marin dur et sans scrupules est chargé d'emmener sur un voilier une centaine d'émigrants anglais allant au Nouveau Monde. Belle œuvre romanesque.
22.40 Journal.
23.05 Cinéma, 2e film : le Père de la mariée ■■
Film américain de Vincente Minnelli.
Un avocat prépare les noces de sa fille et doit faire face à une avalanche de complications. Liz Taylor en ingénue et Tracy remarquable.
0.35 Cinéma, 3e film : Allons donc, papa ■
Film américain de Vincente Minnelli.
Les mariés du film précédent vont avoir un bébé.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Salut l'ami, adieu le trésor ! □ film américain de Sergio Corbucci (1981), avec B. Spencer, T. Hill, John Fujoka, Luise Bennett, Sal Borgese. **22.15 Flash d'informations. 22.25 Cinéma : Frankenstein Junior ■■** film américain de Mel Brooks (1974) avec Gene Wilder, Peter Boyle, Marty Feldman, Madeline Kane, Cloris Leachman, Teri Garr (v.o.). **0.10 Cinéma : la Malédiction finale □** film américain de Graham Baker (1981), avec Sam Neil, Rossano Brazzi, Don Gordon, Lisa Harrow, Barnaby Holm. **1.55 Les superstars du catch.**

LA « 5 »

20.30 Cinéma : les Charlots contre Dracula ■ film français de Jean-Pierre Desagnat. **22.00 Série : Mike Hammer. 22.50 Série : Lou Grant. 23.45 Série : Baretta. 0.40 Série : Supercopter. 1.35 Série : Mike Hammer. 2.25. Série : Lou Grant.**

TV 6

20.30 Cinéma : l'Homme aux mille visages ■ film américain de Joseph Peuney (1957), avec J. Cagney, D. Malone. **22.35 6 Tonic.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Le journal du corps. Emission spéciale : La mode. Reportages : Les handicapés, une mode à créer ; Mode enfantine et idée de l'enfance ; Les gros formats ; La star à découvert ; Les femmes enceintes.
21.30 Musique : Diagonales. Le long du fleuve Diagonales (100e émission).
22.30 Nuits magnétiques. La nuit et le moment ; Le vin.
0.10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 23 septembre à Berlin) Symphonie n° 4, en ré mineur, op. 120, de Schumann ; Les tableaux d'une exposition (orchestration de Maurice Ravel), de Moussorgski, par l'Orchestre philharmonique de Munich, dir. Sergiu Celibidache.
23.00 Les soirées de France-Musique : à 23.07, Concert de minuit (donné le 28 février 1954) : Canzone A 8, de Gabrieli ; Musique pour cordes, percussions et célesta, de Bartok ; Cinquième concerto pour piano et orchestre, en mi bémol majeur, op. 73, de Beethoven, par l'Orchestre philharmonique de New-York, dir. Guido Cantelli, Rudolf Serkin, piano.

Mercredi 31 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

13.50 Feuilleton : La petite maison dans la prairie.
14.40 Croque-vacances.
17.05 Feuilleton : L'appel de l'or.
18.25 Mini-journal pour les jeunes.
18.40 La vie des Botes.
19.10 Feuilleton : Santa Barbara.
19.40 Cocoricocoboy.
19.55 Tirage du Tac-O-Tac.
20.00 Vœux du président de la République et Journal.
20.30 Tirage du Loto.
20.35 Théâtre : Turlututu.
Comédie de Marcel Achard. Mise en scène Jean-Paul Cisife.
22.10 Ballet : Black and blue.
Mise en scène de Claudio Segovia et Hector Orezzoli.
La fameuse revue noire, enregistrée au Châtelet, à Paris.
23.40 Soirée réveillon : Bonne année la France.
Des quatre coins du monde, les vedettes de la Une et celles de RFO enverront leurs vœux.
2.00 TSF (télévision sans frontière) : Hit parade.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

13.50 Téléfilm : L'une cuisine, l'autre pas (rediff.).
15.25 Récré A 2 (suite).
17.40 Terre des bêtes.
18.05 Série : Ma sorcière bien-aimée.
18.30 Magazine : C'est la vie.
18.40 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19.00 Feuilleton : Des toques et des étoiles.
20.00 Vœux du président de la République et Journal.
20.35 Variétés : Certain Leeb show.
Les coulisses du music-hall. Michel Leeb passe en revue les aventures et les gags que les artistes peuvent vivre en coulisse ou sur scène.
22.00 Musiques au cœur : Offenbach.
Présenté par Eve Ruggieri, entourée de Régine Crespin, Jane Rhodes, Danielle Borot, Georges Pretre, Jérôme Savary, Mihaek Rydy, Jean-Philippe Laffont et Alain Duault.
23.45 Ici, on réveillonne.
Émission de Philippe Bouvard.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

14.00 Grâce à la musique : Maurice Ravel.
Emission de François Reichenbach.
16.00 Feuilleton : Quentin Durward.
17.00 Mickey, Donald et compagnie.
17.55 Croq'soleil.
19.00 Le 19-20 de l'information (et 19.35).
19.15 Actualités régionales.
19.55 Dessin animé : Les entrechats.
20.00 Vœux du président de la République.
20.05 Variétés : Tous en piste.
20.30 Divertissement : Magic Island.
22.00 Journal.
22.55 Variétés : C'est aujourd'hui demain.
Emission de Guy Lux.
1.00 Cinéma : The Harvey Girls ■■
Film américain de George Sidney (1946).
Une jeune fille vient dans un village de l'Ouest pour se marier. Pétillante comédie musicale avec étonnantes compositions en couleurs, et Judy Garland.

CANAL PLUS

14.00 Cabou cadin. 14.25 Téléfilm : L'arbre aux diamants. 16.00 Les superstars du catch. 17.00 Documentaire : La famille princière de Monaco. 18.00 Flash d'informations. 18.05 Variétés : Sandwich. 18.15 Jeu : Les affaires sont les affaires. 18.45 Top 50. 19.15 Zénith, Spécial Chine. **19.55 Flash d'informations. 20.05 Starquizz. 20.30 Les triplés. 21.00 Cinéma : Mariage royal ■■** film américain de Stanley Donen (1950), avec Fred Astaire, Jane Powel, Peter Lawford, Sarah Churchill, Keenan Wynn, Albert Sharpe (v.o.). **22.30 Flash d'informations. 22.40 Cinéma : Pizzaiolo et Mozzarel □** film français de Christian Gion (1985), avec Aldo Maccione, Beth Todd, Sidney Duteil, Valentina Gras Iglesias, Alberto Maccione. **0.05 Cinéma : Salut l'ami, adieu le trésor ! □** film américain de Sergio Corbucci (1981), avec Bud Spencer, Terence Hill, John Fujoka, Luise Bennett, Sal Borgese. **1.50 Documentaire : Les reines du strip-tease. 2.30 Téléfilm : Implosion trois. 4.05 Cinéma : les Misérables ■** (1re partie). Film français de Jean-Paul Le Chanois (1957), avec Jean Gabin, Bernard Blier, Danièle Delorme, Fernand Ledoux, Bourvil, Elfriede Florin. **5.30 Cinéma : les Misérables ■** (2e partie).

LA « 5 »

14.10 Téléfilm : *Le Phénix.* **15.30 Dessins animés : Les Schtroumpfs. 16.25 Série : Chips. 17.20 Série : Shérif, fais-moi peur. 18.15 Série : K 2000. 19.10 Série : Happy days. 19.35 Série : Star trek. 20.30 Série : Supercopter. 22.10 Série : Mike Hammer. 23.05 Variétés : Les sexy vœux. 23.40 Surprise. 0.45 Série : Supercopter. 2.20 Série : Mike Hammer.**

TV 6

14.00 6 Tonic. 17.00 Système 6, les Avions. 18.50 NRJ 6, Alain Chamfort. 19.40 Série : Max la Menace. 20.10 Feuilleton : Le temps des copains. 20.30 Sixties. 0.00 Cinéma : Rock, rock, rock ■ film américain de Will Price (1956), avec Tuesday Well, Man Fred.

FRANCE-CULTURE

20.00 Pour ainsi dire, avec Pierre Bettencourt et Gherasim Luca, deux poètes de l'humour et de l'émotion.
21.30 Musique : Faites comme chez vous. Des Beatles aux Chats sauvages, Eddie Cochran, Bob Dylan... Textes de Proust, Borges, Virginia Woolf...
22.30 Nuits magnétiques. La nuit et le moment ; Le vin.
0.00 Vœux de M. Roland Faure, PDG de Radio-France.
0.10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Les étoiles d'Orphée. En direct du studio 105 de Radio-France : Ludmilla Kovatcheva, Esther Lamandier, Irène Kudela, Gérard Bucquet, Mel Culbertson, Michel Lethiec... ; à 22.00, Réveillon avec Offenbach, en direct de l'Opéra et en simultané avec Antenne 2, avec l'orchestre du théâtre national de l'Opéra.
24.00 Soirée de fin d'année. Denise Bahous, Daniel Kienzi, Dee Dee Bridgewater et son trio, Corinne Delaporte, Pierre-Yves Artaud, Jean-Patrice Brosse, Abdel Rahman El Bacha, Philippe Muller, Vincent Pasquier, Laurent Verney... et, au cours de la nuit, la Maîtrise de Radio-France, François Leroux, Ensemble A sei voci, le Quatuor Rosamonde, Pascal Le Corre, Jean-Christophe Benoit, Chantal de Buchy, Philippe Hersant, Brigitte Engerer, Ivry Gitlis, Jean-Louis Bindi, Youri Boukoff, Maurice Baquet...

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mardi 30 décembre à 0 heure et le dimanche 4 janvier à 24 heures.

Évolution générale :

Le courant perturbé d'ouest-sud-ouest affectera notre pays au cours des prochains jours, amenant des masses d'air humide et doux. Les perturbations toucheront davantage la moitié nord du pays. A partir de vendredi un temps frais, variable et instable s'établira, avec des vents s'orientant au nord-ouest.

Mercredi matin : une zone de temps couvert et faiblement pluvieux (neige au-dessus de 1 500 mètres) s'étendra des Vosges et de la Lorraine au Massif Central et au nord des Alpes.

Sur les autres régions, les nuages seront aussi abondants et donneront çà et là de petites averses, en particulier le matin et près de la Manche. Eclaircies plus larges près de la Méditerranée. Au cours de la journée, les nuages resteront accrochés aux massifs de l'Est, mais ailleurs le temps va s'améliorer avec développement de quelques éclaircies qui pourront être belles de l'Aquitaine à la Méditerranée. Le ciel va de nouveau se couvrir le midi par l'ouest, et une zone de pluies marquée atteindra la Bretagne, la Vendée et le nord de l'Aquitaine en fin d'après-midi. Ces pluies s'étendront vers l'est.

Le vent d'ouest dominant sera assez fort près de la Manche ; mistral et tramontane modérés en Méditerranée.

Les températures resteront élevées pour la saison ; pas de verglas ; températures maximales voisines de 10 à 15 degrés du Nord au Sud.

Jeudi 1er janvier : une zone de temps couvert et pluvieux affectera la moitié ouest du pays le matin, et gagnera les régions de l'est en soirée. Les régions méridionales seront épargnées, avec cependant quelques passages nuageux. Le temps deviendra variable en soirée sur le Nord-Ouest avec des averses sur les côtes de la Manche. Le vent d'ouest-sud-ouest modéré sera temporairement assez fort près de la Manche. Les températures seront de 7 à 10 degrés sur la moitié ouest, de 4 à 7 degrés sur la moitié est. Les températures maximales seront comprises entre 8 et 13 degrés, atteignant 15 degrés sur les régions les plus méridionales.

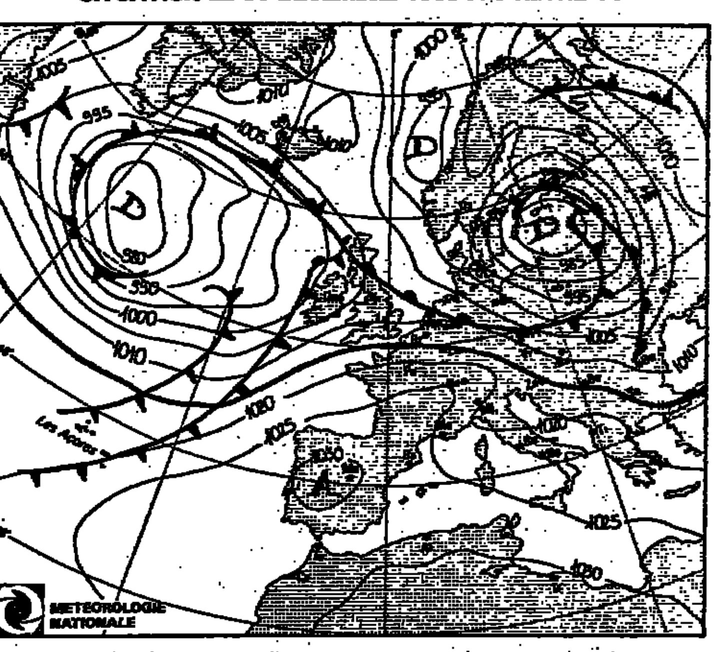
Vendredi 2 : le matin, du Centre à l'Est et au Sud-Est, le temps sera couvert et faiblement pluvieux. Sur les régions de l'Aquitaine-Midi-Pyrénées au pourtour méditerranéen, le ciel sera nuageux avec des éclaircies. Sur le nord de la France, temps variable avec des averses sur le Nord-Est.

Au cours de la journée, le temps variable se généralisera à toute la France, avec cependant de belles éclaircies sur le sud-ouest de la France. Mistral en vallée du Rhône le soir. Les températures maximales seront en hausse sur la moitié est, et en baisse de 2 à 4 degrés ailleurs.

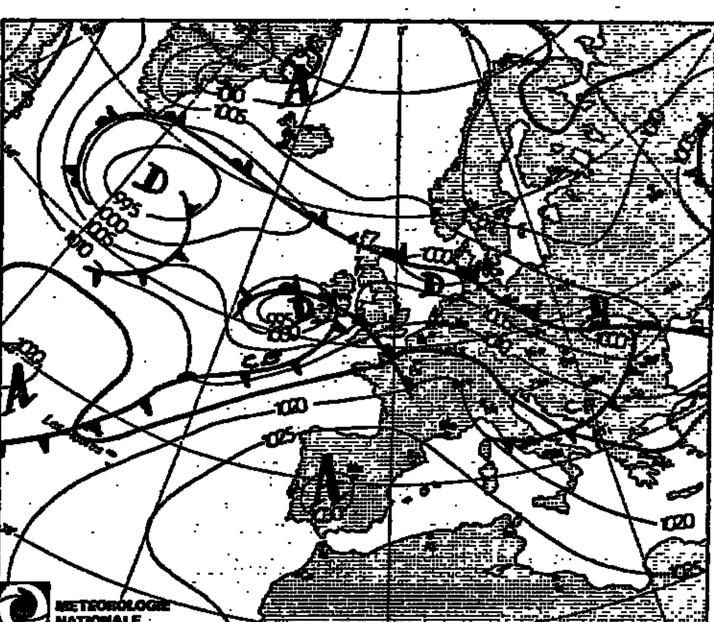
Samedi 3 et dimanche 4 : le temps anticyclonique gagnera progressivement toutes les régions de France, avec cependant encore une instabilité modérée et des averses, samedi, sur la moitié est du pays.

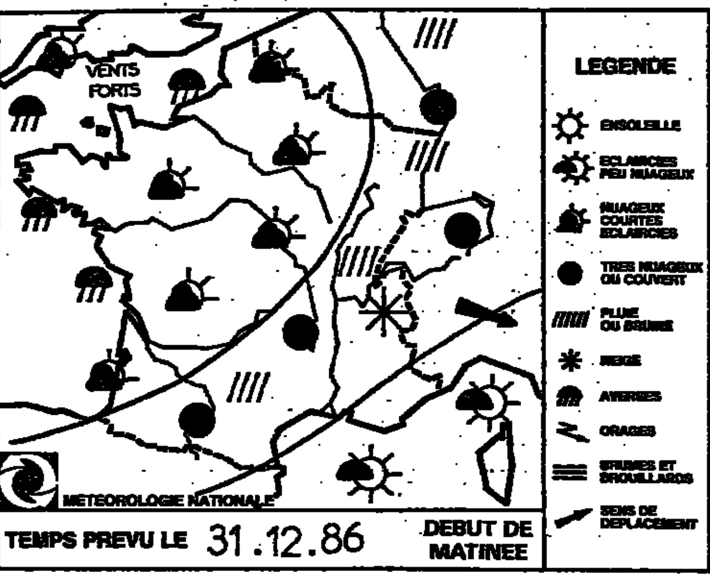
Les températures seront en baisse de 2 à 3 degrés.

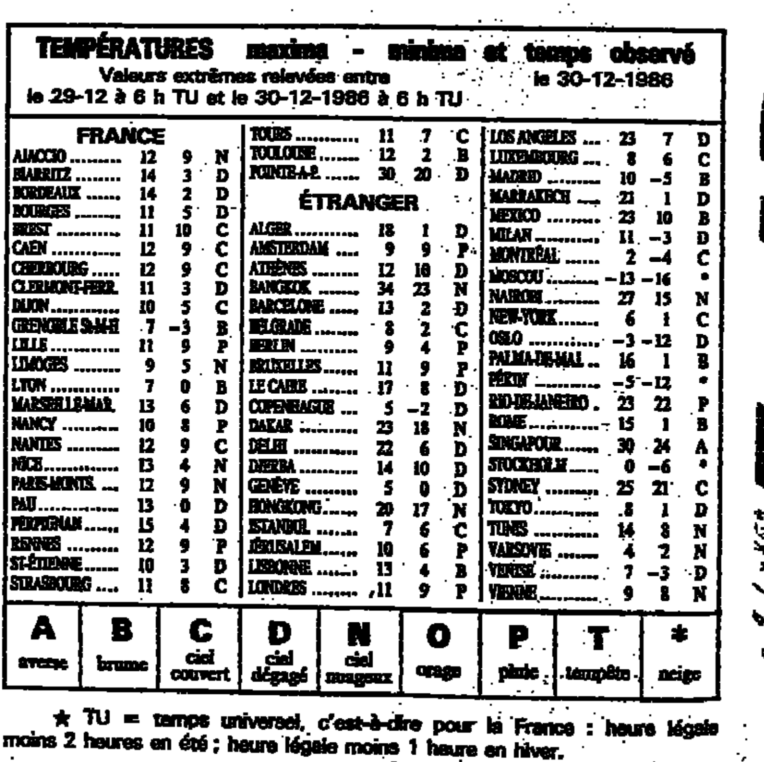
SITUATION LE 30 DÉCEMBRE 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 1er JANVIER A 0 HEURE TU







TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 29-12 à 6 h TU et le 30-12-1986 à 6 h TU — le 30-12-1986

FRANCE			
AJACCIO	12	9	N
BIARRITZ	14	3	D
BORDEAUX	14	2	D
BOURGES	11	5	D
BREST	11	10	C
CAEN	12	9	C
CHERBOURG	12	9	C
CLERMONT-FERR.	11	3	D
DIJON	10	5	C
GRENOBLE St-M-H	7	−3	B
LILLE	11	9	P
LIMOGES	9	5	N
LYON	7	0	B
MARSEILLE-MAR.	13	6	D
NANCY	10	8	P
NANTES	12	9	C
NICE	13	4	N
PARIS-MONTS.	12	9	N
PAU	13	0	D
PERPIGNAN	15	4	D
RENNES	12	9	P
ST-ÉTIENNE	10	3	D
STRASBOURG	11	8	C
TOURS	11	7	C
TOULOUSE	12	2	B
POINTE-A-P.	30	20	D

ÉTRANGER			
ALGER	18	1	D
AMSTERDAM	9	9	P
ATHÈNES	12	10	D
BANGKOK	34	23	N
BARCELONE	13	2	D
BELGRADE	8	2	C
BERLIN	9	4	P
BRUXELLES	11	9	P
LE CAIRE	17	8	D
COPENHAGUE	5	−2	D
DAKAR	23	18	N
DELHI	22	6	D
DJERBA	14	10	D
GENÈVE	5	0	D
HONGKONG	20	17	N
ISTANBUL	7	6	C
JÉRUSALEM	10	6	P
LISBONNE	13	4	B
LONDRES	11	9	P
LOS ANGELES	23	7	D
LUXEMBOURG	8	6	C
MADRID	10	−5	B
MARRAKECH	21	1	D
MEXICO	23	10	B
MILAN	11	−3	D
MONTRÉAL	2	−4	C
MOSCOU	−13	−16	*
NAIROBI	27	15	N
NEW-YORK	6	1	C
OSLO	−3	−12	D
PALMA-DE-MAL.	16	1	B
PÉKIN	−5	−12	*
RIO-DE-JANEIRO	23	22	P
ROME	15	1	B
SINGAPOUR	30	24	A
STOCKHOLM	0	−6	*
SYDNEY	25	21	C
TOKYO	8	1	D
TUNIS	14	8	N
VARSOVIE	4	2	N
VENISE	7	−3	D
VIENNE	9	8	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4388

1 2 3 4 5 6 7 8 9

I II III IV V VI VII VIII IX X XI

HORIZONTALEMENT

I. Transmission avec ou sans fils. – II. Chien de garde ou garde d'une humeur de chien. – III. Peut être pratique sans être commode. – IV. Deux pour deux. Base mathématique. Proche du capucin. – V. Une couche ou un lit. Abréviation religieuse. – VI. Se place avant le coup d'envoi. Caractère commun à un groupe d'individus. – VII. Couche dans un lit. Négation. – VIII. Air conditionné. – IX. Blanches ou rouges. – X. Convient parfois à un appétit d'oiseau. – XI. Fruit souvent défendu. Au bout du compte.

VERTICALEMENT

1. Ne boit jamais pendant le « service ». – 2. Couchée. Démonstratif. – 3. Fils de Noé. Ne plus être « feu » ou être tout flamme. – 4. Obligea à stopper. Porteur de charge. – 5. Absence de volonté. – 6. Coin d'un bar. N'a donc fait que passer. – 7. Périodes marquantes de la vie. Acte historique. – 8. Est restrictif. Ne disent rien qui vaille. – 9. Guindé mais toujours bien « élevé ».

Solution du problème n° 4387

Horizontalement

I. Antidotes. – II. Neutre. Gê. – III. Tuba. Iron (mot anglais désignant le fer). – IV. H.T. Lalo. – V. Or. IB. Tôt. – VI. Laperrine. – VII. Olé ! Ion. – VIII. Gide. User. – IX. Isatis. – X. Etna. Saie. – XI. Etudiant.

Verticalement

1. Anthologie. – 2. Neutraliste. – 3. Tub. Pédant. – 4. Italie. Etau. – 5. DR. Abri. – 6. Œil. Roussi. – 7. Rotins. Aa. – 8. Ego. On. Erin. – 9. Sénateur. Et.

GUY BROUTY.

Informations « services »

Jour de l'An : ouvert et fermé

● **Presse.** — Tous les quotidiens paraissent le 1er janvier.

● **Banques.** — Fermées du mercredi 31 décembre à 12 heures (11 h 30 pour certaines) jusqu'au 2 janvier au matin.

● **PTT.** — Pas de distribution de courrier à domicile le 1er janvier. Guichets fermés à l'exception de la poste centrale, 52, rue du Louvre, et du bureau du 71, Champs-Elysées.

● **RATP.** — Service réduit des dimanches et jours fériés.

● **Grands magasins.** — Tous fermés le 1er janvier. Ouverts les 31 décembre et 2 janvier aux heures habituelles (sauf le Bon Marché qui n'ouvrira qu'à 14 heures le 2 janvier).

● **Allocations familiales.** — Caisses fermées à partir du 31 décembre à 12 heures jusqu'au vendredi 2 janvier matin.

● **Caisse nationale d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés.** — Les bureaux d'accueil, 110, rue de Flandres et 175, rue du Chevaleret, seront fermés au public du 31 décembre à 14 heures jusqu'au 2 janvier à 8 h 30.

● **Archives nationales.** — Les salles de lecture seront fermées au public le 1er janvier. Le Musée de l'histoire de France sera également fermé le Jour de l'An.

● **Bibliothèque nationale.** — Fermée les 1er, 2 et 3 janvier.

● **Sécurité sociale.** — Guichets fermés du 31 décembre à 15 heures, jusqu'au vendredi 2 janvier au matin.

● **Musées.** — A Paris seront ouverts le Centre Beaubourg et le musée Marmottan, ainsi que le Musée de l'air et de l'espace au Bourget.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du dimanche 28 décembre 1986 :

DES ARRÊTÉS

● Du 26 décembre 1986 portant modification de l'arrêté du 24 novembre 1986 portant réévaluation des recettes des comptes spéciaux du Trésor.

● Du 23 décembre 1986 modifiant ou complétant le tarif interministériel des prestations sanitaires.

● Du 23 décembre 1986 modifiant l'arrêté du 18 mars 1985 fixant pour 1985 le montant d'acomptes à divers régimes de Sécurité sociale.

● Du 26 décembre 1986 fixant le plafond de la participation des caisses primaires d'assurance-maladie aux frais de séjour des assurés sociaux et de leurs ayants droit dans les stations de cure thermale.

● Du 26 décembre 1986 modifiant l'arrêté du 9 mars 1978 pris pour l'application de l'article 10, alinéas 3 et 4, de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 relative à la lutte contre le tabagisme.

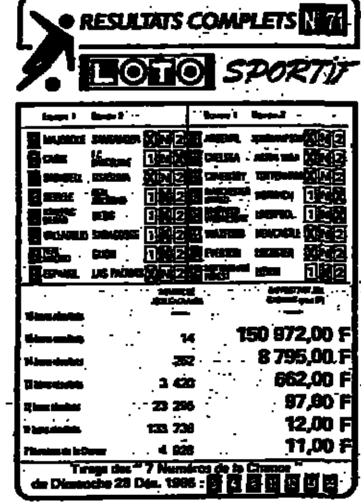
EN BREF

● **ATTENTATS : 5 francs pour les victimes.** — Les prochaines cotisations d'assurance auto ou multirisque habitation seront majorées d'une somme de 5 francs à partir du 1er janvier 1987 au profit du Fonds chargé d'indemniser les victimes d'attentats. Depuis la loi du 9 septembre 1986, les personnes blessées à la suite d'un acte de terrorisme peuvent percevoir une indemnité non plafonnée (la somme maximale que versait l'Etat sous certaines conditions était auparavant de 400000 francs). En ce qui concerne les dommages matériels, la loi du 9 septembre 1986 rend automatique la garantie « attentat » pour tous les biens assurés contre le vol, l'incendie, etc. Auparavant il était possible de refuser cette garantie.

● **CONCOURS : peintures d'eaux.** — L'architecture et l'eau est le sujet du concours organisé par la direction du patrimoine et la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, et ouvert aux jeunes de huit à quatorze ans. Ils devront d'abord faire leur choix parmi les diverses constructions ayant rapport avec l'eau : aqueducs, sources, ports, châteaux d'eau, cascades, etc. Puis, après avoir pris notes, photographies et croquis, exécuter un dessin de format : 50 x 32,5 centimètres. Toutes les techniques (encre, collage, broderie, etc.) sont acceptées. Date limite d'envoi, 15 janvier 1987.

★ Renseignements : Jeunesse et patrimoine, 9, avenue Franklin-Roosevelt 75008 Paris.

● **MUSÉES : Orsay sur répondeur.** — On peut obtenir des informations générales sur le musée d'Orsay (sur répondeur) en téléphonant au 45-99-11-11. Pour les groupes : 45-49-49-49 (sur répondeur). Les heures d'ouverture du musée sont de 10 heures à 18 heures tous les jours sauf lundi (nocturne le jeudi jusqu'à 21 h 45) et de 9 heures à 18 heures le dimanche (heure limite d'entrée : trente minutes avant la fermeture). Exceptionnellement, en raison des difficultés de transport, le musée fermera à 17 heures le mercredi 31 décembre (heure limite d'entrée : 16 h 30). Les visites de groupe (à partir du 6 janvier) auront lieu du mardi au samedi, le matin uniquement, à partir de 9 heures et sur rendez-vous en téléphonant au 45-49-45-46.



annonces associations

Appel

ALLO POÉSIE
Tél. : 45-50-32-33
A votre disposition jour et nuit

Sessions et Stages

ANGLAIS-FRANÇAIS-ALLEMAND-RUSSE. Apprentissage efficace, joyeux, rapide par la suggestopédie à sa source française. Tél. : 43-26-22-64

SKI DE FOND
Stage initiation, mi-janv. Jan, semi 73, vacances scol. 1 400 et 1 800 F t.c.
W.-E. Vosges. ASS. ZIG ZAG, BP 342 54006 Nancy cdx. 83-30-37-78.

DESSIN ANIMÉ
A L'AMERICAN CENTER
Deux pros pour apprendre les techniques classiques et modernes du dessin animé. Trois mois de théorie et pratique les vendredis soir (adultes) ou les mercr. a.-m. (jeunes).
Début le 16 janvier.
Places limitées.
261, bd Raspail, PARIS-14e.
42-71-33-77 - 43-35-21-50.

Japonais intensif. L'assoc. Geste organise un stage intensif de japonais par la suggestopédie du 12 janv. au 6 fév. 86. Contactez vite Mieko Matsumoto 42-39-21-37 (même le soir).

Stage formation professionnelle 6 mois janvier-août. Animateur secteur socio-éducatif et socio-culturel, temps plein possibl. rémunération + 21 ans 2 exp. animation.
Rens. et inscrip. LFA. 186 bis, rue Cardinet, 17e. 42-63-64-63.

● Prix de la ligne 30 F TTC (28 signes, lettres ou espaces).
● Joindre une photocopie de déclaration au J.O.
● Chèque libellé à l'ordre du *Monde Publicité*, et adressé au plus tard le jeudi pour parution du mardi, daté mercredi au *Monde Publicité*, 5, rue de Monttessuy, 75007 Paris.

La rubrique Associations paraîtra tous les mardis, à partir du 6 janvier 1987, sous le titre Agenda, dans les pages annonces classées.

Environnement

Les bûcherons de l'avenue Foch

Tronçonneuse au poing, les bûcherons-acrobates de la Ville de Paris vont entrer en action avenue Foch d'ici à la mi-janvier. Atteints par l'âge et devenus dangereux, une quarantaine d'arbres datant de Haussmann, dont certains marronniers hauts de 30 mètres, mais aussi des séquoias, des sycomores et l'un des derniers ormes de la capitale vont être débarrassés de leurs branches maîtresses puis abattus. Dans un an, ils seront remplacés par de jeunes sujets : noyers, tilleuls, sophoras, pawlonias, micocouliers, etc.

Pour mener à bien cette indispensable opération de rajeunissement, il a fallu l'aval de la commission des sites. L'avenue Foch, qui compte cinq cent vingt-quatre arbres de cent trente essences différentes, est un véritable arboretum dont les sujets n'ont pas été plantés au hasard. Les plus grands arbres marquent les extrémités de l'avenue et les carrefours ; ceux de moindre hauteur dessinent autours des pelouses à l'anglaise une succession d'alvéoles. Cette disposition, voulue par l'ingénieur-paysagiste Adolphe Alphand, sera scrupuleusement respectée.

Devis des travaux : 1,5 millions de francs, sans compter les candélabres.

● **Nouveau président au parc des Cévennes.** — Le conseil d'administration du parc national des Cévennes a élu à sa présidence M. Lucien Chabason, quarante-cinq ans. M. Chabason a été chef du service de l'espace et des sites (1978-1984) puis chef du service de la recherche au ministère de l'environnement.

Aéronautique

McDonnell-Douglas lance un nouveau triréacteur commercial

Affirmant avoir reçu cinquante-deux commandes fermes pour son futur triréacteur MD-11, le constructeur américain McDonnell-Douglas a décidé, le lundi 29 décembre, d'en lancer la construction. La dernière commande, qui a décidé l'avionneur californien, est celle contenue dans une lettre d'intention de la compagnie Alitalia pour six MD-11 « combi » et quatre options, livrables à partir de 1990.

McDonnell-Douglas concrétise ainsi son avance sur Airbus Industrie, qui ne peut pas encore faire état d'une seule commande du quadriréacteur *A-320* concurrent du MD-11. On sait seulement que la compagnie Air France serait disposée à acheter six ou sept exemplaires du futur avion européen..., si celui-ci est lancé.

En décidant le premier de lancer son MD-11 sur le marché des long-courriers de moyenne capacité, McDonnell-Douglas prend une sérieuse option sur l'avenir. Certes, le MD-11 est un « vieil » avion, puisqu'il n'est qu'un avatar du DC-10 avec une capacité de 321 passagers, un rayon d'action allongé à 12 746 kilomètres et des améliorations aérodynamiques. Il peut être équipé avec des réacteurs de Pratt et Whitney, de General Electric et de Rolls Royce.

Comme dans ce créneau commercial étroit, il n'y a pas place pour deux types d'avion, la firme américaine peut espérer réduire la part de l'avion européen à la portion congrue.

Le Carnet du Monde

Naissances

— Elisabeth COUX-PIERRETON
et François GOUILHERS

ont le bonheur d'annoncer la venue au monde de

Solène,

le 21 décembre 1986, à Chambéry.

— Solange de FREMINVILLE,
Nicolas MALIVEL,
ses enfants, Julien et Yasmine,

ont la joie d'annoncer la naissance de

Coline Malivel,

le 20 décembre 1986.

20, rue Guy-Moquet,
92240 Malakoff.

— Jean et Elisabeth MONTPEZAT

ont la joie de faire part de la naissance de

Charlotte,

à Nouméa, le 19 décembre 1986.

Résidence du Haut Commissaire,
Nouméa (Nouvelle-Calédonie).
7, rue Campagne-Première,
75014 Paris.

— Nous sommes heureux d'annoncer la naissance de

Zoé,

à Paris, le 13 décembre 1986.

Claude-Agnès REYNAUD
et Thierry VAN de WYNGAERT,
8, rue Emile-Deslandres,
75013 Paris.

Mariages

— Pierre J. MEUNIER,
professeur
à l'université Claude-Bernard,
et
Annie MARIÈS,

ont la joie de faire part de leur mariage.

Lyon, le 27 décembre 1986.

141, rue Duguesclin,
69006 Lyon.

Décès

— M. Victor Delubac
et ses enfants,
M. Fortuné Almondo,

ont la douleur de faire part du décès de

Geneviève ALMONDO-DELUBAC,

survenu le 28 décembre 1986, à Paris.

La messe d'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale, en Avignon, le mardi 6 janvier 1987, à 14 h 15.

Si vous désirez exprimer votre sympathie, vous pouvez le faire en envoyant vos dons à l'Association Mofana pour la recherche contre le cancer, Marmich, professeur Debray, hôpital Saint-Antoine, 184, rue du Faubourg-Saint-Antoine, à Paris-12e.

Daniel Delubac,
3 *bis*, rue Léo-Delibes,
75016 Paris.
Jean-Jacques Delubac,
13, boulevard de Courcelles,
75008 Paris.
Henriette Telenge,
102, avenue Charles-de-Gaulle,
92200 Neuilly.

— Le président,
La direction générale
et les collaborateurs du groupe Locafrance,

ont le regret de faire part du décès accidentel, survenu le 27 décembre 1986, de

Claude BAÏSSE,
HEC 55,
directeur central,
secrétaire général de Locafrance,

et de **Mme Claude BAÏSSE,**
son épouse.

Le comité d'entreprise, dont Claude Baïsse était le président, s'associe au deuil qui frappe la société.

— Mme Yolande Bensimon,
Mme Roxane Bensimon,
sa fille et ses petits-enfants,
M. et Mme Raymond Bensimon,
leurs enfants et petits-enfants,
Annick et Gilbert Bensimon
et leurs enfants,
Jean-Marc et Laurence Fontaine
et leurs enfants,
Marie-Christine et Bernard Guillain
et leur fille,

ont la tristesse de faire part du décès de

Roland BENSIMON,

leur époux, frère, père et grand-père,

survenu le 22 décembre 1986, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale.

96, avenue Paul-Doumer,
75016 Paris.

— Mme Justine Bruschi,
sa mère,
Ses amis,

ont la douleur de faire part du décès de

Dominique BRUSCHI,

survenu à Paris, le 23 décembre 1986.

— Paris. Oran. Sidi-Bel-Abbès.

M. Joseph Eruimy,
son époux,
Gabrielle et Roger Chalanset,
Pierre Eruimy et M.-D. Villatte,
Marie-José et Jacques Deligne,
Jean-Marc et Annie Eruimy,
Françoise et Jay F. Theise,
ses enfants,
Louis et Madeleine, Caroline et Pierre, Jérôme, Emmanuelle, Isabelle, Marie-Pierre, Philippe, Julie, Julia, Marie et Claire,
ses petits-enfants,
Victor et Léa,
ses arrière-petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Louise ÉRUIMY,
née Benaych,

survenu le samedi 27 décembre 1986.

Les obsèques auront lieu le mercredi 31 décembre, à 13 h 45, au cimetière de La Villette, 46, rue d'Hautpoul, à Paris-19e.

La famille ne reçoit pas.

20, rue de la Plaine,
75020 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Zina GERSCHMANN,

survenu le 21 décembre 1986, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Les obsèques auront lieu le lundi 5 janvier 1987, à 11 heures, au cimetière parisien de Bagneux (entrée principale).

— Nous apprenons le décès de

M. Alain LE LEAP,
ancien secrétaire général de la CGT,

survenu le 26 décembre 1986, à l'âge de quatre-vingts ans.

[Inspecteur des impôts à la retraite, Alain Le Leap était originaire de Lanmeur, dans le Finistère. Résistant, il avait été commissaire du Conseil national de la Résistance auprès du ministère des finances. Secrétaire général de la CGT en 1947, il avait été arrêté, en octobre 1952, pour « participation à une entreprise de démoralisation de l'armée » (complot des pigeons). Il était resté emprisonné dix mois. Membre du conseil national du Mouvement pour la paix, membre du Conseil économique et social, vice-président de France-URSS, M. Le Leap avait démissionné en novembre 1957 du secrétariat général de la CGT pour « raisons de santé ». Le dirigeant syndical avait été particulièrement affecté par les discussions qui l'avaient opposé aux autres dirigeants de la CGT *après l'intervention de l'URSS en Hongrie, en* 1956. En juillet 1986, il avait adhéré au Mouvement des 29 qui regroupait des personnalités de gauche ralliées à la politique du général de Gaulle. En 1971, il avait été élu conseiller municipal (PCF) de Pradet (Var), ville où il s'était retiré dix ans plus tôt. Maire en 1977, il avait démissionné en 1979, mais était resté conseiller municipal jusqu'en 1985.]

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Mme Henri Lévi,
son épouse,
M. et Mme Francis Lévi
et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Lévi
et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Lévi
et leurs enfants,
Toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri LÉVI,
ingénieur civil des mines,

survenu le 29 décembre 1986, dans sa soixante-dix-huitième année.

Les obsèques auront lieu le mercredi 31 décembre, à 14 h 30.

Réunion devant les portes du cimetière de Croissy-sur-Seine.

Ni fleurs ni couronnes.

La famille s'excuse de ne pas recevoir.

10, Grande-Rue,
78290 Croissy-sur-Seine.
9, allée des Pervenches,
95350 Saint-Brice-sous-Forêts.
ORSTOM, BP 375,
Lomé (Togo).
85, rue Eugène-Labiche,
78290 Croissy-sur-Seine.

— Le dernier dimanche de l'Avent,

Georges RICHARD-MOLARD,
pasteur,
journaliste,
écrivain,

est entré dans la paix de Noël, le 23 décembre 1986.

Selon sa volonté, il a été remis à la médecine.

Toute la famille invite à un service d'actions de grâces, le mercredi 7 janvier 1987, à 14 h 30, en l'église réformée du Saint-Esprit, 5, rue Roquépine, à Paris-8e.

De la part de :
Mme Claude G. Richard-Molard,
Florence, Anne, Bruno, Olivier, Isabelle,
leurs conjoints et leurs enfants,

« Ses serviteurs Le serviront ; ils verront Sa face, et Son nom sera sur leurs fronts. La nuit ne sera plus. »
(Apocalypse 22.)

Quai Bérengier-de-la-Blache,
26400 Crest.

(*Le Monde* du 26 décembre.)

— Mme Marie-Noël Stourdzé,
son épouse,
Samy, Laurent et Andréa,
ses enfants,
M. Marcel Stourdzé,
son père,
M. et Mme Jean-Michel Stourdzé
et leurs filles,
ses frère, belle-sœur et nièces,
Mme Annie Stourdzé,
sa sœur,
M. et Mme Guy Plessix,
ses beaux-parents,
M. et Mme George Roux
et leurs enfants,
ses beau-frère, belle-sœur, neveux et nièces,
Toute sa famille,
Et ses amis,

ont la douleur de faire part du décès de

Yves STOURDZÉ,
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 28 décembre 1986, à l'âge de trente-neuf ans.

Les obsèques seront célébrées le mercredi 31 décembre, à 15 h 45.

Réunion entrée principale du cimetière du Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet, à Paris-14e.

Ni fleurs ni couronnes.

Dons à l'ADC pour le cancer, 8, rue César-Franck, à Paris-15e.

Mme Y. Stourdzé,
86, rue de Lille,
75007 Paris.
M. M. Stourdzé,
8, rue de Douai,
75009 Paris.

— L'ensemble du personnel du Centre d'étude de systèmes et des technologies avancées

éprouve une profonde tristesse à l'annonce du décès de son directeur général

Yves STOURDZÉ,

survenu le 28 décembre 1986.

(Lire page 8.)

— Me Georges Kalfon
et Mme, née Simone Vendé,
leur fils, Sébastien,
Le commandant Camille Macaigne,
capitaine au long cours,
et Mme, née France Vendé,
leur fils, Benoît,
ses filles, gendres et petit-fils,
M. André Morin
et Mme, née Geneviève Mignot,
M. et Mme Henri Vendé,
Mme Margot Vendé,
ses sœur, beaux-frères et belles-sœurs,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Paul VENDÉ,
née Juliette Mignot,
ancienne restauratrice,

survenu dans sa quatre-vingtième année.

Les obsèques auront lieu le samedi 3 janvier 1987, à 10 heures, en l'église Saint-Bruno de Bordeaux, sa paroisse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

20, rue Genesta,
33200 Bordeaux-Cauderan.
143, rue de la Pompe,
75116 Paris.
Résidence du Vieux-Port,
33148 Taussat.

— M. Roger Verzy,
son époux,
Mlle Catherine Verzy,
sa fille,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Roger VERZY,
née Anne-Marie Malcoste,

survenu le 27 décembre 1986, à Paris-5e, à l'âge de soixante-trois ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 2 janvier, à 8 h 30, en l'église Saint-Saturnin, 132, Grande-Rue, à Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne).

15, boulevard de Strasbourg,
94130 Nogent-sur-Marne.

— Mme Georges Zeitoun,
M. et Mme Albert Zeitoun
et leurs enfants,
M. et Mme Raymond Krief,
leurs enfants et famille,
M. et Mme Gérard Zeitoun,
leurs enfants et famille,
Mme Danielle Mikalovitch
et ses enfants,
M. et Mme Claude Zeitoun
et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Gugenheim
et leurs enfants,
M. et Mme Gilbert Razon
et leurs enfants,
M. et Mme Robert Zeitoun
et leurs enfants,
Les familles parentes et alliées,

ont l'immense douleur de faire part du décès de

M. Georges ZEITOUN,

leur cher et regretté époux, père, grand-père, frère, beau-frère,
enlevé subitement à leur affection, le 27 décembre 1986, dans sa soixante-dix-huitième année.

Les prières auront lieu le dimanche 4 janvier 1987, à 15 h 30.

7, avenue de la Dame-Blanche,
Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne).

Remerciements

— M. François Morette,
Et toute sa famille,

remercient très vivement toutes les personnes qui leur ont exprimé leurs condoléances lors du décès de

Mme François MORETTE,
née Geneviève Chantrel.

Communications diverses

— La Bibliothèque nationale sera fermée du 31 décembre 1986, à 18 heures, au 5 janvier 1987, à 9 heures.

Politique

Le Conseil constitutionnel valide l'essentiel du budget 1987 et de la loi de finances rectificative pour 1986

Le Conseil constitutionnel, réuni le lundi 29 décembre, a examiné les deux recours formulés par les députés et les sénateurs socialistes après l'adoption définitive de la loi de finances pour 1987 (*le Monde* du 20 décembre) ainsi que le recours introduit par les seuls députés socialistes à propos de la loi de finances rectificative pour 1986 (*le Monde* du 24 décembre).

Le budget de 1987 n'est pas contraire à la Constitution a décidé le Conseil constitutionnel, à l'exception de son article 99. Le Conseil constitutionnel a soulevé d'office la question de la conformité à la Constitution de cet article (concernant l'application progressive du barème de l'aide personnalisée au logement) qui lui est apparu comme un « cavalier » budgétaire.

Le Conseil constitutionnel a, en revanche, écarté toute contestation de la procédure législative suivie pour l'adoption de certains articles du budget 1987 (*le Monde* daté 21-22 décembre).

Appelé, d'autre part, à statuer par les députés socialistes sur la loi de finances rectificative pour 1986, le Conseil constitutionnel a validé cette loi, à l'exception — là encore de sa propre initiative — de l'article 41, deuxième alinéa, sanctionnant ainsi l'absence de précision de la date d'effet de l'abrogation d'une disposition fiscale.

Les deux décisions

Budget 1987

A propos de la procédure législative suivie pour l'adoption de certains articles de la loi de finances pour 1987, le Conseil constitutionnel indique : « *Considérant qu'il résulte des dispositions (...) de l'article 45 de la Constitution que l'adoption par la commission mixte paritaire d'un texte commun sur les dispositions restant en discussion ne fait pas obstacle à ce que le gouvernement, en soumettant pour approbation aux deux assemblées le texte élaboré par la commission mixte, modifie ou complète celui-ci par les amendements de son choix, au besoin prenant la forme d'articles additionnels ; que ces amendements peuvent même avoir pour effet d'affecter des dispositions qui ont déjà été votées dans les mêmes termes par les deux assemblées ; que toutefois, les adjonctions ou modifications ainsi apportées au texte en cours de discussion ne sauraient, sans méconnaître les articles 39, alinéa 1, et 44, alinéa 1, de la Constitution, ni être sans lien avec ce dernier, ni dépasser, par leur objet et leur portée, les limites inhérentes à l'exercice du droit d'amendement.* »

« *Considérant, en outre*, poursuit le Conseil constitutionnel, *que pour les lois de finances, il importe que les amendements présentés soient au nombre de ceux qui peuvent figurer dans un texte de cette nature, en vertu de l'article premier de l'ordonnance nº 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ; que, de plus, conformément à l'article 39,* in fine, *de la Constitution, les amendements introduisant des mesures financières entièrement nouvelles doivent en premier lieu être soumis à l'Assemblée national.* »

Le gouvernement n'a, en l'occurrence, méconnu, estime le Conseil constitutionnel « *aucune règle de valeur constitutionnelle en ayant fait usage du droit d'amendement qui lui est reconnu par le troisième alinéa de l'article 45 de la Constitution* ».

Le conseil constitutionnel rejette ensuite les arguments de la saisine des sénateurs socialistes qui avaient demandé l'annulation de l'article 57 de la loi de finances pour 1987 (suppressions de 1 679 emplois de personnels mis à la disposition d'organismes complémentaires de l'enseignement public, et attribution d'un crédit destiné à subventionner ces organismes auprès desquels les personnels jadis mis à disposition seront désormais détachés).

Le Conseil constitutionnel examine enfin l'article 99 de la loi qui a pour objet « *d'ajouter à l'article L. 351-3 du code de la construction et de l'habitation, qui est relatif au régime de l'aide personnalisée au logement (...) un alinéa supplémentaire ainsi rédigé : « Toutefois, le barème établi pour les bénéficiaires dont le droit à l'aide personnalisée au logement est ouvert postérieurement au 30 juin 1987 peut être appliqué progressivement, selon les modalités définies par voie réglementaire, aux bénéficiaires dont les droits ont été ouverts antérieurement à cette date* ».

« *(...) Il résulte, considère le Conseil constitutionnel, tant de son texte même que des débats qui ont précédé son adoption, que cette disposition a pour objet d'autoriser le gouvernement à faire une application progressive du barème de l'aide personnalisée au logement qui sera défini par voie réglementaire ; qu'une telle disposition, qui n'a pas de caractère financier au sens de l'article premier de l'ordonnance organique du 2 janvier 1959, n'est pas au nombre de celles qui peuvent figurer dans une loi de finances ; que, par suite, elle a été adoptée selon une procédure non conforme à la Constitution.* »

En conséquence, le Conseil constitutionnel décide que « *l'article 99 de la loi de finances pour 1987 est déclaré non conforme à la Constitution.* » et que « *les autres dispositions de la loi de finances pour 1987 ne sont pas contraires à la Constitution.* »

Collectif 1986

Les députés socialistes contestaient plusieurs dispositions de la loi de finances rectificative pour 1986 qui valident rétroactivement des impositions irrégulières. Le Conseil constitutionnel estime « *que le législateur a entendu, non pas valider en tous leurs éléments les impositions antérieurement établies mais uniquement décider, avec effet rétroactif, que seront applicables pour l'établissement des impositions visées par les articles précités, les règles d'évaluation ou d'exonération nouvellement définies, sous réserve du respect de la chose jugée ; que de plus il n'est pas fait échec aux règles de la prescription.* »

« *Considérant, au cas présent,* conclut sur ce point le Conseil constitutionnel, *que le législateur, en précisant avec effet rétroactif la portée de certaines dispositions de la loi fiscale, a entendu éviter que ne se développent des contestations dont l'aboutissement aurait pu entraîner, soit pour l'Etat, soit pour les collectivités territoriales, des conséquences dommageables ; que sont expressément sauvegardés les droits nés de décisions de justice passées en force de chose jugée ; que rien dans le texte de la loi ne permet d'inférer que le législateur a dérogé au principe de non-rétroactivité des textes à caractère répressif ; que, dans ces conditions, les dispositions critiquées ne sont contraires à aucune règle, non plus qu'à aucun principe de valeur constitutionnelle.* »

Le Conseil constitutionnel écarte ensuite les arguments du recours socialiste qui concluaient à l'annulation de l'article 30 de la loi (taxe communale et intercommunale d'électricité) indûment favorable, selon la saisine, à la seule Ville de Paris.

Le Conseil constitutionnel examine enfin l'article 41 de la loi :

« *Considérant que l'article 41 de la loi comporte deux alinéas ainsi rédigés : « L'article 1649 ter E du code général des impôts est abrogé. Un décret fixe la date d'entrée en vigueur de cette disposition.* » ;

« *Considérant que cet article a pour objet d'abroger des dispositions qui, sous réserve d'exceptions, soumettent le transport de fruits et légumes à l'obligation d'établissement d'un « bon de remis » extrait d'un carnet à souches et soumis au contrôle de l'administration fiscale ; laissée à la décision du gouvernement ;*

« *Considérant que, dans les domaines de sa compétence, il est du pouvoir du législateur de fixer les conditions de mise en vigueur des règles qu'il édicte ; que, s'il lui est loisible de laisser au gouvernement la faculté de fixer la date à laquelle produira effet l'abrogation d'une loi fixant des obligations imposées aux contribuables, il ne peut, sans par là même méconnaître la compétence qu'il tient de l'article 34 de la Constitution, lui conférer sur ce point un pouvoir qui n'est assorti d'aucune limite ; que, pour ce motif, les dispositions du deuxième alinéa de l'article 41 de la loi déférée sont contraires à la Constitution ; qu'il ressort des débats qui ont conduit à l'adoption de cet article que les dispositions de son deuxième alinéa sont inséparables de celles de son premier alinéa.* »

Le Conseil constitutionnel décide donc : « *Sont déclarées non conformes à la Constitution les dispositions du deuxième alinéa de l'article 41 de la loi de finances rectificative pour 1986.*

» *Les dispositions du deuxième alinéa de l'article 41 de la loi sont inséparables de celles du premier alinéa du même article.*

« *Les autres dispositions de la loi de finances rectificative pour 1986 sont déclarées non contraires à la Constitution.* »

Illusions perdues

UN petit « cavalier » budgétaire écarté dans la loi de finances pour 1987, une bénigne cocasserie législative sanctionnée dans le collectif de fin d'année : les socialistes obtiennent peu du Conseil constitutionnel. Et rien de ce qu'ils avaient demandé, puisque les juges constitutionnels ont écarté tous leurs arguments.

Passe encore, sans doute, aux yeux des responsables du Parti socialiste, pour ce qui concerne leurs contestations les plus « pointues » liées aux seules questions de technique budgétaire. Plus amère, en revanche, est la déconvenue subie à propos de la procédure législative.

Au cœur de la controverse : l'interprétation ultime de l'article 45 de la Constitution qui décrit les modalités d'examen par les deux Assemblées des projets et des propositions de loi. Ces dispositions organisent-elles le bon fonctionnement d'un bicaméralisme sain dans le cadre du « parlementarisme nationalisé » cher aux pères fondateurs de la Vᵉ République ? Traduisent-elles au contraire en un mécanisme astucieux aux effets amplifiés par plus d'un quart de siècle de pratique une prépondérance absolue de l'exécutif, en l'occurrence du gouvernement, sur le législatif ?

La thèse avancée par les socialistes dans l'un de leurs recours sur le budget 1987 était la suivante : si le gouvernement introduit, comme bon lui semble, après examen divergent par l'Assemblée et le Sénat d'un texte, après réunion d'une commission parlementaire mixte paritaire qui parvient à élaborer un compromis, tout amendement, tout article additionnel nouveaux qui lui conviennent, il n'y a plus de discussion parlementaire normale. Et l'exercice régulier du droit d'amendement est réduit à néant par la suprématie évidente accordée, de toute façon, au seul gouvernement dans la phase finale de la procédure législative.

Le Conseil constitutionnel s'était déjà prononcé dans le passé sur les situations nées de l'échec d'une commission paritaire mixte députés-sénateurs. Chacun des partenaires reprend alors ses billes et le gouvernement finit par imposer ses vues, via l'Assemblée qui a le dernier mot.

Il va plus loin cette fois : même cas de « réussite » de la commission mixte à propos des dispositions qui restent en discussion, le gouvernement, disent les juges constitutionnels, peut « *modifier ou compléter* » le texte commun par « *les amendements de son choix, au besoin prenant la forme d'articles additionnels* ».

Y a-t-il des limites à cette intrusion gouvernementale dans l'activité des parlementaires ? Les modifications, les adjonctions, doivent avoir « *un lien* » avec « *le texte en cours de discussion* », avait déjà à plusieurs reprises indiqué le Conseil constitutionnel. Il ajoute aujourd'hui que les « *nouveautés* » d'après commission mixte ne peuvent « *dépasser, par leur objet et leur portée, les limites inhérentes à l'exercice du droit d'amendement* » — sans parler du respect des règles propres aux lois de finances.

La transgression éventuelle de ces limites : son appréciation appartient — et la boucle est ainsi bouclée — au Conseil constitutionnel. Les socialistes jugeront sans doute aujourd'hui que les juges constitutionnels sont à tout le moins décidés à laisser ces bornes à bonne distance. Ils échouent en tout cas dans leur tentative de faire « légitimer » et sauvegarder l'intégrité du travail législatif (premiers examens des textes plus commission mixte fructueuse sur les points restant en discussion) parvenu au seuil de sa dernière étape.

Tentative ancienne. En 1978, les sénateurs socialistes avaient, sans suite, déposé une proposition de loi constitutionnelle qui suggérait l'insertion suivante, dans l'article 45 de la Constitution : « *Aucun amendement n'est recevable après l'achèvement des travaux de la commission mixte paritaire.* »

Peines et illusions perdues. L'écrasante suprématie de l'exécutif dans le processus législatif, parfois aggravée par des mœurs parlementaires archaïques, est la vérité exclusive du système. L'ennui est que toutes les tentatives pour apporter à cet état de choses (né, il est vrai, d'une situation très désordonnée et qui ne présente pas que des inconvénients) des correctifs modestes, élégants et réalistes ont jusqu'à ce jour échoué.

L'ennui, banalement perpétué aujourd'hui plutôt qu'aggravé, est que le parlementarisme rationalisé à la française a souvent, même quand on se garde de toute référence à quelque illusoire âge d'or, piètre allure.

MICHEL KAJMAN.

Au Conseil d'Etat

M. Combarnous président de la section du contentieux

M. Michel Combarnous, conseiller d'Etat, a été nommé, lundi 22 décembre, en conseil des ministres président de la section du contentieux du Conseil d'Etat. Un décret du même jour, publié au *Journal officiel* du 24 décembre, entérine cette nomination. M. Combarnous remplace à la tête de la section du contentieux M. Pierre Laurent, qui avait été admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 27 octobre dernier.

[Né le 3 août 1929 à Tarbes (Hautes-Pyrénées), M. Combarnous, élève de l'ENA en 1952-1953, entre en 1954 au Conseil d'Etat. Nommé maître des requêtes en 1961, il est conseiller juridique à l'ambassade de France à Rabat de 1964 à 1967, puis directeur des études à l'Institut international d'administration publique de 1968 à 1972. Réintégré au Conseil d'Etat en 1972, il y sera rapporteur général de la commission du rapport et des études de 1975 à 1979, puis président de la première sous-section de la section du contentieux à partir de 1982 avant d'être nommé, le 18 juillet 1986, président adjoint de la section du contentieux.]

● **Le PCF et les étudiants.** — L'association estudiantine Matière grise organisant un colloque, les 16 et 17 janvier prochain, les groupes communistes de l'Assemblée nationale et du Sénat ont repoussé au mercredi 21 janvier la rencontre nationale initialement prévue le 17 janvier « *pour soumettre à la discussion et à la réflexion de tous les propositions des communistes pour l'école et l'Université* ». « *Les jeunes, les enseignants, les élus, les travailleurs* » souhaitant y participer peuvent prendre contact avec le groupe communiste à l'Assemblée, 126, rue de l'Université, 75007 Paris. Tél. : 42-97-60-83.

Economie

La grève dans les chemins de fer

La direction de la SNCF suspend son projet de rémunération

Les syndicats et la direction de la SNCF se retrouvent, mardi 30 décembre dans l'après-midi, pour discuter dans le cadre de la commission mixte du statut des conditions de travail. *« Nous sommes tout à fait prêts à examiner l'ensemble des problèmes qui seront abordés et à chercher pour chacun d'eux les solutions qui peuvent être trouvées »*, a affirmé M. Jean Dupuy, directeur général de la SNCF sur TF 1. Un communiqué de M. Jacques Douffiagues, ministre délégué chargé des transports, a annoncé la nomination de M. François Lavondès, secrétaire général du Conseil économique et social, comme médiateur. *« M. Lavondès, indique le communiqué, a accepté cette mission étant entendu que, en attendant la conclusion de ses travaux, le projet de grille est suspendu. »*

Il est décidément bien difficile de terminer une grève quand elle prend autant d'ampleur que celle la SNCF. *« On n'arrête pas un train de grèves comme on arrête une bicyclette »*, note-t-on ironiquement à la CFDT. L'annonce coup sur coup d'une réunion de la commission du statut mardi — après un *« début de reprise »* du trafic plus artificiel que réel — et de la *« suspension »* du projet de grille salariale *« au mérite »*, *« en attendant la conclusion des travaux »* du médiateur, M. Lavondès, devait logiquement détendre l'atmosphère. Or la détente se fait attendre.

Si les gestes de la direction de la SNCF, vivement encouragés par le gouvernement, étaient intervenus le 23 décembre au soir lorsque M. Philippe Essig, président de la Société nationale, se déclarait prêt à négocier *« dès maintenant »*, nul doute qu'ils auraient pu apporter un réel apaisement. Mais en une semaine, les « coordinations » à la base se sont organisées et les syndicats, pour être au diapason de ces grévistes souvent jeunes et déterminés, ont durci à leur tour leurs positions. Dans ce contexte, les concessions gouvernementales paraissent tardives et insuffisantes.

Dans l'entourage du premier ministre, on reconnaît qu'il n'est pas concevable de ne pas lâcher aux cheminots ce minimum qui leur permettrait de cesser la grève sans humiliation. Mais il n'est pas question pour autant de sonner la retraite, de signer une nouvelle défaite. Cette position aboutit à une certaine fermeté. Satisfait d'avoir résisté aux pressions syndicales sur les salaires en restant, à la SNCF, dans le cadre des directives de M. Chirac, le gouvernement estime qu'il peut se montrer plus ouvert sur les autres points du conflit, ceux qui sont justement les plus importants pour les grévistes. Mais les limites demeurent strictes. Ainsi il n'est pas question — c'est le «syndrôme Devaquet» — d'aller jusqu'au retrait du projet de grille. Sur les conditions de travail, M. Jean Dupuy, le directeur général de la SNCF, a annoncé que lors de la réunion de mardi *« il y aura une très large marge de manœuvre pour la négociation »*. Peut-être, mais on est plus que réservé à Matignon sur une réduction de la durée du travail pour les conducteurs, à moins que ne soient dégagés des moyens assurant des gains supplémentaires de productivité.

Pour M. Chirac, la journée de mardi devrait donc être décisive. Ou les grévistes font preuve de « bonne volonté » et tirent les conséquences des concessions faites en reprenant le travail, ou, en s'enfermant dans le jusqu'au-boutisme, ils prennent la responsabilité de laisser pourrir le conflit... Il n'est pas sûr pourtant que l'équation soit aussi simple.

S'il est fréquent qu'un durcissement syndical précède l'achèvement d'une grève, on se trouve actuellement à la SNCF dans un scénario qui n'est ni classique ni maîtrisé par les syndicats. Pour eux aussi, le choix est redoutable. S'ils se contentent d'avaliser les «ouvertures» du gouvernement, ils prennent le risque de se couper d'une base qui n'entend pas être frustrée d'une éventuelle victoire. Un tel comportement aurait pour eux des conséquences redoutables. S'ils font au contraire monter la pression, ils vont au-devant d'un conflit interminable au prix d'une remise en cause, aux yeux de l'opinion publique, d'une image d'interlocuteurs responsables. Cruel dilemme.

Pour l'heure, le durcissement est évident. Lundi, M. André Bergeron voyait dans un «gel» de la grille l'ébauche d'un compromis possible. Le lendemain, le secrétaire général de FO, reconnaît que les grévistes font du retrait de la grille *« une question de principe »*. *« Personne ne ferme la porte »*, explique-t-il ce mardi en poursuivant ses efforts de modération. Mais sa fédération de cheminots demande le *« retrait pur et simple »* du projet de grille. Il en est de même pour la CFDT, la FGAAC et la CGT.

« L'ampleur de notre mouvement permet d'obtenir satisfaction sur l'ensemble de nos revendications », soulignait M. Vitry, porte-parole de la *« coordination nationale intercatégories des cheminots »*, en ajoutant à la liste des revendications le paiement des jours de grève. De leur côté, la CGT et la CFDT considèrent que la discussion salariale pour 1987 reste à mener, refusant l'accord signé par des organisations minoritaires. Rien d'étonnant à ce que M. Krasucki essaie de marquer le mouvement de son paraphe en visant son élargissement : *« Tous les salariés ont intérêt à s'épauler*, a-t-il lancé le 29 décembre sur Antenne 2. *Que le flot monte ! Contrairement à d'autres responsables syndicaux, nous n'avons pas peur des travailleurs. »*

MICHEL NOBLECOURT.

La grille en question

Le projet de réforme de la grille de rémunération des cheminots est donc suspendu, selon le ministère des transports. Cette nouvelle grille devait entrer en vigueur le 1er janvier 1988. Elle était destinée à corriger le système en vigueur qui privilégie l'avancement à l'ancienneté.

Actuellement, on distingue trois types de promotion : l'avancement selon le système des échelons qui s'effectue à l'ancienneté avec un maximum de 20 % de salaire supplémentaire au bout de vingt-quatre ans ; le changement de qualification et la prise de responsabilité grâce à des examens qui permettent de gravir dix niveaux (quatre pour les agents d'exécution, trois pour la maîtrise, trois pour les cadres) ; enfin une attribution d'indices pour partie selon le mérite et pour partie à l'ancienneté (50 % à l'ancienneté pour les agents d'exécution, 30 % pour la maîtrise, 25 % pour les cadres). D'autre part, le pourcentage des promotions annuelles est automatique et statutaire.

La direction avait voulu revenir sur ces automatismes qui dynamisent peu les cheminots et qui, dans un contexte de désinflation, monopolisent la plus grande partie de la progression de la masse salariale. Le dispositif discuté depuis le 17 septembre par la direction et les syndicats ne modifie pas l'augmentation salariale liée à l'ancienneté. Il réduit le nombre des degrés de responsabilité accessibles par des examens (trois pour l'exécution, deux pour la maîtrise, deux pour les cadres). Surtout, il institue une progression à l'intérieur de ces degrés qui repose exclusivement sur le mérite de l'agent apprécié par son supérieur hiérarchique. Quant aux promotions, elles ne devaient plus être systématiques ; il était prévu que leur nombre fluctue avec les résultats financiers de la SNCF.

Les syndicats se sont plutôt mobilisés contre la fin des contingents automatiques de promotion et la relation faite avec les résultats de l'entreprise. A la base, les cheminots ont surtout considéré que la réduction de l'importance de l'ancienneté risquait de provoquer des promotions *« à la tête du client »*.

La décision de « suspendre » la grille, prise par la direction générale et le gouvernement décevra beaucoup de cadres cheminots qui, tout en critiquant les modalités du projet de grille, estiment indispensable de ne plus rémunérer de la même façon l'agent « fonctionnaire » et celui qui s'efforce de répondre aux demandes de la clientèle.

AI. F.

M. Lavondès le médiateur

M. François Lavondès a accepté la mission dont l'a chargé M. Jacques Douffiagues, ministre délégué chargé des transports, selon un communiqué publié le 29 décembre, à 20 heures.

Il sera chargé d'*« apporter son concours à l'examen de nouvelles conditions éventuelles de rémunération à la SNCF »*, *« étant entendu*, est-il précisé, *qu'« en attendant la conclusion de ses travaux le projet de grille est suspendu »*.

[Secrétaire général du Conseil économique et social depuis 1974, M. Lavondès est conseiller d'Etat. Né en juillet 1932 à Avignon (Vaucluse), il est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA (1960). Maître des requêtes au Conseil d'Etat en 1967, M. Lavondès a notamment été, de 1969 à 1974, conseiller technique au secrétariat général de la présidence de la République.

A chaque entreprise selon... ses mérites

(Suite de la première page.)

Tels sont les faits. Telles sont les interrogations.

On trouverait probablement autant de raisons sociologiques et psychologiques de nourrir un noir pessimisme que de raisons historiques de se montrer confiant. Parmi les premières, les gaffes — voulues mais gaffes tout de même — de MM. Bérégovoy et Balladur. Le premier, en annonçant beaucoup trop tôt, début 1985, et avec trop d'insistance des baisses d'impôts et des mesures de soutien à l'économie, a largement répandu l'idée que l'austérité voulue par MM. Mauroy et Delors prenait fin avec lui. On en a vu les effets, renforcés il est vrai par la baisse des prix pétroliers : une flambée d'achats fin 1985-début 1986 comme on n'en avait pas connue depuis longtemps, gonflant nos importations, déséquilibrant notre commerce extérieur.

De telles fêtes ne s'oublient pas facilement, surtout lorsqu'elles surviennent après trois ans d'abstinence. Elles laissent le goût agréable de la facilité retrouvée. Difficile alors d'accepter l'idée que la rigueur est de nouveau pour demain.

Gaffe de M. Balladur, réservant ostensiblement sa première visite de ministre de l'économie et des finances à un Antoine Pinay au charisme incertain ; annonçant avec une constance proche de la provocation toute une série de mesures plus favorables aux classes riches qu'aux classes pauvres : suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, rétablissement de l'anonymat sur les ventes d'or, amnistie pour les capitaux expatriés, baisse du taux le plus élevé de l'impôt sur le revenu. Sans oublier bien sûr les faveurs récemment accordées par le gouvernement aux agriculteurs et aux médecins. Que dans ces conditions des salariés se mettent en grève, estimant que la rigueur n'est plus le lot commun et que des améliorations de leurs conditions de vie peuvent leur être accordées...

A l'inverse, l'histoire de ces dix dernières années est plutôt réconfortante. On y voit les Français refuser d'abord les disciplines comme chefs d'entreprise et comme salariés. C'est la période Barre, couronnée, si l'on peut dire, par un taux de progression du salaire moyen de 14,6 % en 1980, chiffre qui laisse un souvenir cuisant à l'ancien premier ministre. On y voit ensuite les mêmes acteurs du jeu économique prendre douloureusement conscience des nécessités du temps : faillites nombreuses d'entreprises puis acceptation — dans un calme social étonnant — de la désindexation des salaires, de la baisse du pouvoir d'achat. Le tout sur fond de chômage grandissant.

Nous en sommes là avec des coûts salariaux par unité produite qui auront progressé cette année moins vite qu'en RFA : 1,7 % contre 2,3 %. Preuve tangible que la France a recollé — ou à peu près — aux habitudes des pays les plus sages. Le fait est assez nouveau et important pour être souligné.

Vieilles pratiques, nouveaux usages

La France, qui chercha de façon solitaire en 1981 les voies de la croissance et de l'emploi, a adopté depuis quatre ans une politique économique moyenne, calquée sur celle des grands pays industrialisés. Cet alignement amène ces jours-ci M. Balladur à supprimer ce qui reste de l'encadrement des prix.

Il est plus que difficile dans ces conditions de maintenir intacte la politique des revenus très contraignante mise en place depuis plus de quatre ans, même si, à l'évidence, salariés et chefs d'entreprise ont tout intérêt à se montrer prudents dans ce domaine.

Difficile pour deux raisons. La première est que, en retrouvant la liberté de fixer leurs marges et leurs tarifs, les commerçants, les prestataires de services et d'une façon générale les professions indépendantes retrouvent du même coup la liberté de fixer leurs revenus, ceux-ci dépendent du niveau de ceux-là.

La deuxième raison est qu'en 1986 les entreprises auront, dans leur ensemble, fortement amélioré leurs résultats d'exploitation, et que cette amélioration se poursuivra l'année prochaine. On voit mal alors comment l'évolution d'une partie des revenus pourrait, en France, rester encadrée (celle des salariés) alors que l'autre évoluerait librement en fonction des décisions des entrepreneurs eux-mêmes (commerçants et prestataires de services). De même, devient-il très difficile d'imposer des normes de progression maximale pour les salaires — pas plus de 2 % en 1987, comme les prix — alors même que les sociétés qui n'ont qu'incomplètement répercuté la baisse des coûts énergétiques vont faire apparaître des résultats financiers en très nette amélioration.

Des hausses de salaires peuvent être accordées sans aucun dommage pour notre économie dans le secteur privé, si ces augmentations sont alignées sur les progrès de productivité. D'une certaine façon, ces hausses sont même un moteur de la croissance économique et la finalité de toute activité. Les progrès de productivité sont assez importants en France — supérieurs à ce qu'ils sont en RFA — pour donner une véritable marge de manœuvre aux entreprises performantes.

Déficitaire et subventionnée

La seule question qu'on doit se poser est de savoir si ces gains doivent être exclusivement utilisés pour relever les salaires ou si une partie d'entre eux ne doit pas servir à abaisser les prix de vente aux consommateurs. La réponse est claire : ne serait-ce qu'à cause des disparités trop fortes qui se creuseraient entre salariés d'entreprises performantes et salariés de firmes peu productives, une partie des gains de productivité doit aller aux baisses de prix. Autre façon d'améliorer le pouvoir d'achat des Français.

La SNCF pose un problème particulier, parce qu'elle est une entreprise publique, assurant un service public, parce que sa situation a des conséquences importantes pour l'ensemble de l'économie, comme on le voit depuis quelques jours sur le marché des changes, où le franc s'affaiblit. Mais le plus singulier dans la situation de la SNCF est qu'elle est déficitaire et subventionnée par l'Etat. Difficile, dans ces conditions, de la traiter comme n'importe quelle autre entreprise publique ou privée. D'une façon ou d'une autre, le gouvernement interviendra encore dans sa gestion.

Reste que la SNCF devra, à terme, calquer sa conduite sur celle des autres entreprises, viser l'équilibre d'exploitation et proportionner l'amélioration du niveau de vie de ses agents aux progrès de la productivité. Une productivité qui dépend, à l'évidence, de l'entreprise elle-même, mais aussi de chacun de ses agents.

Depuis quelques semaines, M. Balladur reçoit systématiquement chacun des responsables des entreprises publiques pour leur dire qu'ils seront jugés sur la rigueur de leur gestion. Le ministre devrait maintenant ajouter : et sur leur capacité à faire accepter cette rigueur.

ALAIN VERNHOLES.

Les réticences des fonctionnaires

Refusé par les cheminots, le système du salaire au *« mérite »* n'a pas davantage les faveurs des fonctionnaires, si l'on en croit le sondage réalisé par IPSOS pour *Gestion sociale* (1). Seuls 32 % des fonctionnaires sont favorables à ce que, d'une année sur l'autre, les évolutions de la masse salariale se traduisent à moitié par des augmentations collectives et à moitié par des augmentations individuelles. 21 % souhaitent qu'elles soient à 100 % collectives, et 14 % à 75 % collectives et à 25 % individuelles. Même chez les cadres supérieurs, on ne trouve que 33 % de personnes favorables à des augmentations à moitié collectives et à moitié individuelles. 24 % des fonctionnaires ne se prononcent pas.

Depuis le changement de gouvernement, 61 % des fonctionnaires estiment que leur pouvoir d'achat s'est dégradé. 33 % estiment qu'il n'y a rien de changé, 46 % expriment le même sentiment pour l'emploi (qui s'est dégradé pour 46 %), 57 % pour les conditions de travail (dégradées pour 36 %), 65 % pour l'expression de leur avis, et 65 % pour l'efficacité de leur service. Un autre sondage d'IPSOS pour *Gestion sociale*, réalisé du 1er au 8 décembre auprès de l'ensemble de la population salariée (avec un échantillon national représentatif de quatre cent cinquante personnes), indique que 66 % des salariés souhaitent que leur enfant entre dans la fonction publique, 17 % étant d'un avis contraire et 17 % ne se prononçant pas.

(1) Sondage réalisé par IPSOS du 25 novembre au 1er décembre auprès d'un échantillon national représentatif de cinq cent trente fonctionnaires.

M. Madelin tente d'arrêter la grève des mineurs de Carmaux

M. Madelin a voulu apaiser la grève qui dure depuis plus de quatre semaines aux Houillères de Carmaux. Une entrevue, réunissant les syndicats, la direction des Charbonnages de France et les services du ministère de l'industrie, s'est terminée sur une double décision : la mine sera fermée avant la fin du premier trimestre 1988, mais le plan social de reclassement négocié en février dernier est confirmé.

Des informations parues dans la presse locale début décembre avaient fait craindre aux mineurs que la fermeture ait lieu au premier semestre 1987, contrairement aux décisions du début d'année, avant donc que les mille trois cents salariés soient recasés, en particulier avant que la nouvelle exploitation de charbon à ciel ouvert, la Découverte, n'ait atteint son plein régime avec cinq cents mineurs. La direction des Charbonnages, qui globalement accélère la fermeture des sites, n'avait pas vraiment démenti. La grève avait suivi.

En s'engageant à trouver d'ici mars 1988 une solution pour les trois cents mineurs au minimum encore à recaser (après les départs vers la découverte d'autres sites, l'EDF en préretraite), le ministère a fait un retour au plan de février. Les mineurs doivent se réunir ce mardi 30 décembre pour décider de la suite de leur mouvement.

Quand le rail sert de faire-valoir à la route

Trois mille cars mobilisés à travers la France

Les transporteurs routiers se frottent les mains. Pas officiellement, bien sûr, mais la paralysie du rail leur permet tout à la fois de travailler intensément et de démontrer la souplesse de leurs moyens de transports. Eux qui avaient paralysé les routes des stations de sports d'hiver en février 1984 se refont une virginité en acheminant les skieurs en mal de train vers Val-d'Isère ou vers Chamonix. Pour une fois le service public, c'est eux.

En présentant, le lundi 29 décembre à la presse, *« les transports routiers de remplacement »*, M. François Demonchaux, vice-président de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR), et M. Hubert Ghigonis, son délégué général, n'étaient pas peu fiers de la situation : trois mille cars mobilisés à travers la France *« pour répondre aux besoins de déplacement les plus urgents »*.

Des tarifs uniformes

Trente-cinq départs de Paris vers la province à heures fixes chaque jour, à partir de lundi, des services interurbains doublés, des lignes nouvelles créées entre les métropoles régionales et les chefs-lieux de département ; un bureau de renseignements installé à l'aérogare des Invalides à Paris et qui répond à toutes les demandes de renseignements sur les liaisons possibles par car (tél. : (1) 45-31-58-58), des lignes internationales depuis la porte de La Villette et des cars au départ des gares parisiennes. Qui dit mieux ?

« Nous avons insisté auprès de nos adhérents sur deux impératifs, tient à préciser M. Demonchaux ; *nous leur recommandons d'abord de respecter leurs obligations en matière de sécurité, de temps, de conduite et de repos. Nous tenons aussi à ce que ces transports de substitution ne soient pas essentiellement une affaire commerciale. Ainsi nos tarifs sont-ils uniformes et basés sur le prix du billet SNCF de deuxième classe correspondant. »*

Ce prix n'est-il pas plus élevé que ceux que pratiquent d'habitude les propriétaires d'autocar ? *« Non, et en plus nous mettons en ligne notre réserve de véhicules de grand tourisme, notre haut de gamme, inutilisé en cette saison. »* Les réductions sociales sont-elles admises ? *« Non, car nous ne recevons pas, comme la SNCF, d'aides de l'Etat pour les familles nombreuses, les militaires et les congés payés. »* Les autocars partent-ils quel que soit leur remplissage ? *« Jusqu'à présent, non. Nous partions de Paris avec des véhicules au moins aux trois quarts remplis. Maintenant que des autocars montent de la province, nous allons programmer leur départ pour une heure dite et ils partiront même avec un seul passager. »*

Si la RATP se met durablement en grève dans la capitale, la FNTR est-elle prête à se substituer là encore aux transports publics défaillants ? *« Il existe un plan régional pour cela ; mais il est impossible de dire s'il sera appliqué. »*

Le courrier et les marchandises

Là où les transporteurs routiers font un malheur, c'est dans le domaine des marchandises. Les P et T se sont tournés vers eux pour l'acheminement du courrier, tout comme les sociétés de vente par correspondance. Ils acheminent en temps ordinaire 70 % environ des denrées périssables ; cette proportion est passée à 100 %. Il n'est guère que les matières premières et tous les pondéreux qui continueront de leur échapper.

Il est trop tôt pour établir des bilans chiffrés de ces trafics supplémentaires. Une profession aussi atomisée (2 868 entreprises pour le transport de voyageurs et 27 670 pour le transport de marchandises) ne peut en une semaine dresser valablement ce tableau de chasse.

Une seule chose est sûre : nombre d'entrepreneurs et de particuliers, dont les marchandises se trouvent prisonnières des wagons immobiles, se souviendront longtemps de cette thrombose de la voie ferrée et préféreront à l'avenir traiter avec les routiers, qui se mettent si rarement en grève...

La SNCF était la bête noire de la FNTR, dont les dirigeants ne rataient jamais une occasion de dénoncer les déficits ferroviaires et les subventions d'Etat qui en découlent. Elle est en passe de lui servir de faire-valoir.

ALAIN FAUJAS.

Transports de substitution

Le nouveau numéro de téléphone mis en place pour obtenir des renseignements sur les transports de substitution aux trains au départ de Paris est le 45-31-58-58.

Social

Grève dans les ports de Nantes à Marseille

Le chiffon rouge des Kerguelen

M. Ambroise Guellec, secrétaire d'Etat à la mer, a invité l'ensemble des syndicats de marins et officiers à effectuer avec lui un tour d'horizon sur les problèmes de la marine marchande, le mardi 30 décembre. La veille, il avait reçu M. Claude Abraham, vice-président du comité central des armateurs, et président de la Compagnie générale maritime.

Décidément, le mauvais sort semble s'acharner sur les ports français. Quand ce ne sont pas les dockers qui bloquent les opérations de chargement des marchandises (ils ont lancé sept mouvements de grève en 1986), les marins et les officiers des remorqueurs, les agents des ports autonomes, les équipages des cargos et des car-ferries prennent le relais. A la pointe du combat, la CGT adopte une attitude intransigeante. Objet de ses foudres : le plan de sauvetage de la marine marchande, annoncé le 2 octobre par le gouvernement, qui prévoit diverses mesures pour alléger le coût d'exploitation des navires sous pavillon national dans la concurrence internationale sans merci, et parmi celles-ci le transfert de certains navires, limitativement énumérés, sous le registre des îles Kerguelen. Une mesure qui autorise les armateurs à embaucher, à côté d'officiers français, des marins étrangers payés moins chers.

Le résultat de ces mouvements sociaux à répétition est proprement catastrophique. Des dizaines de navires en rade, des milliers de tonnes de marchandises en attente, voire, pour la récolte des clémentines en Corse, avariées, acheminées en retard ou perdues, des hangars qui débordent, la sécurité de la navigation menacée, et surtout des armateurs exaspérés par un climat social qui fait ressembler les ports français à des coupe-gorge, et qui, du coup, détournent leurs navires vers Anvers, Rotterdam, Hambourg, Barcelone ou Gênes.

Une renommée qui se dégrade

Déjà ternis par une productivité souvent inférieure à celle de leurs concurrents, les ports français voient leur renommée se dégrader chaque jour un peu plus. De même que le camion récupère allègrement le trafic que la SNCF paralysée ne peut prendre en charge, de même, Marseille, Bordeaux ou Nantes-Saint-Nazaire (Le Havre ou Dunkerque semblant, pour le moment, épargnés) laissent échapper des marchandises qu'ils auront le plus grand mal du monde à récupérer. En 1985, c'est 1,6 milliard de francs, en terme de valeur ajoutée, qui a été perdu par les professions portuaires françaises au bénéfice des grands centres maritimes du Bénélux notamment.

Ce ne sont pourtant pas les avertissements qui ont manqué ces derniers temps. Dans un rapport sévère, mais judicieux, qui lui avait été demandé par le gouvernement, M. Jacques Dupuydauby n'y était pas allé de main morte (*le Monde* du 11 décembre). « *La situation des ports français est gravissime, et tout le monde – administration, professionnels, dockers, armateurs, – est responsable. Il faut réagir vite, très vite* », écrivait-il.

Le conflit actuel qui se prolonge montre que non seulement peu de partenaires sociaux ont pris conscience de l'enjeu, mais que certains s'acharnent à précipiter le naufrage des ports et, par voie de conséquence, des économies régionales qui y puisent leurs ressources (1).

M. Guellec a beau dire que la situation est normale de Dunkerque à Lorient, et que, depuis le début des grèves, 90 % des mouvements de navires ont pu avoir lieu convenablement dans les ports, il n'empêche que Marseille, Bordeaux et Nantes-Saint-Nazaire, pour ne parler que des plus importants, constituent des foyers de contestation les plus virulents parce que la CGT, plus jusqu'au-boutiste que jamais, y règne en maître parmi le personnel portuaire, notamment à bord des remorqueurs. Le Comité des armateurs et les responsables des ports concernés, tempérant la sérénité de M. Guellec viennent d'ailleurs de lancer un cri d'alarme.

Affrontement direct

A la différence des grèves à la RATP et à la SNCF, il n'existe dans le conflit de la marine marchande ni coordination nationale ou régionale de marins « spontanéistes », ni revendications catégorielles des officiers radio, des lieutenants, des mécaniciens ou des maîtres d'équipage. Il s'agit d'un affrontement direct entre la CGT et le gouvernement qui, selon M. Guellec, a voulu mettre en œuvre « *un plan de la dernière chance, après des années de laisser-aller* ». « *Mais jamais je n'imposerai des mesures qui ne seraient pas approuvées par l'ensemble des partenaires sociaux*, ajoute-t-il. *Je suis ouvert à toutes suggestions, à condition qu'elles s'inscrivent dans la suite et sur la base du protocole d'accord signé le 22 décembre* ».

Là où le bât blesse précisément, c'est que ce protocole a été approuvé par tous les syndicats et par les armateurs... sauf par la CGT.

« *Le projet de décret sur l'immatriculation aux territoires antarctiques français (TAAF) des Kerguelen constitue une violation flagrante du droit social et des directives du bureau international du travail* », s'insurge M. Roland Andrieu, secrétaire des marins CGT de Nantes qui est à la pointe du combat. « *Il est aussi dangereux dans ses dispositions explicites que dans ses silences*, poursuit-il. *Nous exigeons que le Conseil d'Etat exprime un avis sur la régularité de ce texte et que cet avis soit rendu public.* »

Les positions sont à ce point antagonistes que certains songent, puisque l'idée est à la mode, à demander à une personnalité extérieure dont la compétence et l'impartialité seraient reconnues de tous de réunir les partenaires autour d'une même table dans un esprit constructif. M. Bernard Lathière, qui avait été appelé en consultation par le gouvernement Fabius, à une période de blocage, et qui avait émis des propositions intéressantes sur la nécessaire adaptation de la marine marchande au monde moderne, semble tout indiqué...

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) 60 % en volume et 40 % en valeur du commerce extérieur français transitent par voie maritime. Les activités portuaires génèrent 30 000 emplois directs et plus de 120 000 dans les métiers connexes.

REPÈRES

Ingénierie

Fort déclin des exportations

L'ingénierie a souffert en 1986 d'un net ralentissement de son activité à l'exportation (– 9 % du volume des études), que n'a pas compensé le marché intérieur, en régression de 2 % en volume, selon les résultats de l'enquête menée par Syntec, le syndicat professionnel représentant plus de la moitié des grosses firmes de l'ingénierie (traditionnellement les plus exportatrices), auprès d'environ un adhérent sur trois. Selon ces résultats, la profession a vu son activité se réduire de 6 %, et ses effectifs de 7,1 %, notamment du fait des difficultés du secteur pétrolier et pétrochimique. Pour 1987, les chefs d'entreprise ne sont guère optimistes. La légère reprise attendue sur le marché intérieur (+ 3 % des *études en volume) ne devrait pas* compenser la poursuite de la dégradation à l'extérieur (– 7 %). La part de l'exportation dans l'activité globale, déjà tombée de 41 % à 38 % au cours de l'année 1986, ne devrait plus en représenter que 36 % en 1987.

Pétrole

Vers un baril à 18 dollars

Conséquence de l'accord du 20 décembre entre les ministres de l'OPEP, plusieurs pays viennent d'annoncer à leurs clients que le prix du brut serait augmenté à compter du 1er février prochain, pour s'approcher d'une « borne-référence » de 18 dollars le baril (sans tenir compte des variations dues à la qualité et aux frais de transports). L'Arabie saoudite, le Koweït et l'Iran, suivis de l'Indonésie et de Brunei, ont donné des indications en ce sens, apprend-on dans les milieux pétroliers. Ce relèvement des prix pourrait être conforté par le fait que les pays non membres de l'OPEP agissent dans le même sens. Déjà l'Union soviétique a annoncé une réévaluation du brut qu'elle exporte vers l'Occident. A New-York, le cours du brut, pour livraison en février, a augmenté de 50 cents, atteignant 17,65 dollars le baril. Quant au prix spot du *brent* de la mer du Nord, baromètre des prix européens, il a également augmenté de 50 cents pour atteindre 17,55 dollars le baril.

AFFAIRES

CERUS va augmenter son capital

2,1 milliards de francs d'argent frais pour M. De Benedetti

La CERUS (Compagnies européennes réunies), holding français du groupe italien De Benedetti, ne connaît pas la trêve des confiseurs. Dans un communiqué publié dans la soirée du lundi 29 décembre, la société a annoncé qu'elle procéderait, du 5 au 28 janvier, à une augmentation de capital. L'opération promet d'être substantielle : elle devrait permettre à CERUS de lever 2,1 milliards de francs d'argent frais. Son capital nominal passera de 420,7 millions de francs à 1,501 milliard de francs, après l'émission de 3,15 millions d'actions de 200 francs (nominal), proposées à 675 francs.

Au moment où la Bourse de Paris voit de nouveau s'accumuler quelques nuages (conséquences des tensions sociales, craintes d'une reprise de l'inflation, rumeurs de dévaluation du franc), les dirigeants de CERUS ne redoutent cependant aucune mauvaise surprise. Les principaux actionnaires du holding (la CIR, le groupe Suez, l'UAP et la BNP) devraient, selon le communiqué, « suivre » cette augmentation de capital. Le groupe Worms y participera à un degré moindre. Le groupe Pallas, dirigé par l'ancien président de Paribas, M. Pierre Moussa, indique qu'il saisira l'occasion pour accroître de 3 % à 4 % sa part dans CERUS.

Atout supplémentaire, le holding du groupe De Benedetti a été fortement sollicité ces temps derniers par divers investisseurs institutionnels (la Caisse des dépôts, la Barclays et la First Boston notamment) désireux d'entrer dans son capital. L'étroitesse du marché (le nombre de titres en circulation dans le public ne représente que 14 % de l'actif) les empêchait jusqu'ici d'y parvenir. La perche leur est maintenant tendue. Compte tenu de la présence au portillon de ces « gros investisseurs », les responsables de CERUS estiment que 300 millions de francs seulement seront diffusés à travers le public. Ce n'est pas énorme pour un marché encore gonflé de liquidités.

Grâce à cet apport de fonds nouveaux, CERUS (qui est désormais présidée directement par M. De Benedetti, depuis la démission de M. Claude-Pierre Brossolette fin octobre) souhaite d'abord assurer plus avant « *le rôle d'opérateur industriel des sociétés dont elle prend le contrôle, afin d'améliorer les performances* ». En 1986, elle a déjà pris une participation de 18,3 % dans Valeo, le deuxième équipementier automobile européen, dont elle définit la stratégie industrielle (recentrage sur ses métiers traditionnels). Après un combat perdu face au groupe Goldsmith pour conquérir les Presses de la Cité (elle détient 11,25 % du capital), CERUS est entrée, début novembre, à hauteur de 25 % dans le capital d'Yves Saint Laurent, avant de l'aider à financer l'acquisition de l'américain Charles of the Ritz, une société dix fois plus grosse (par le chiffre d'affaires) que le parfumeur français. Aussi l'augmentation de capital vise-t-elle à élargir la base de soutien apportée par CERUS à Yves Saint Laurent, en vue d'un futur développement international.

Mais l'homme d'affaires italien ne cache pas son ambition d'accélérer l'essor de son groupe en France – via CERUS, – dans l'agro-alimentaire principalement. Outre les ambitions caressées pour Buitoni-France, il n'exclut pas de jouer un rôle d'animateur en 1987 dans l'ensemble de ce secteur. « *Nous ne refuserons aucune mission*, confie-t-on au siège parisien de CERUS, *nous procéderons, dans la mesure du possible, à des opérations amicales, mais nous n'écartons pas la lutte boursière.* »

ÉRIC FOTTORINO.

Marchés financiers

PARIS, 29 décembre ⬇

Morose : – 0,38 %

La Bourse de Paris s'est légèrement effritée le 29 décembre en séance officielle, dans un marché calme et sans affaire. A l'approche du son de cloche final, l'indicateur instantané cédait 0,38 %, après avoir gagné 0,10 % en séance du matin.

Autour de la corbeille, les boursiers — dont les rangs ont considérablement maigri ces temps derniers — s'interrogeaient sur les conséquences de la grève prolongée des cheminots. On craignait sous les lambris de voir l'inflation repartir, au cas où le gouvernement céderait du terrain sur le front des salaires. Une réelle inquiétude perçait.

Autre sujet de préoccupation, l'accès de faiblesse du franc face au mark redonnait consistance aux rumeurs de dévaluation. Cette perspective — bien qu'encore aléatoire — faisait mauvais effet dans les travées. Ceux qui voyaient là une possibilité d'abaisser ensuite les taux d'intérêt — une mesure qui relancerait l'activité — ne parvenaient pas à regonfler le marché d'optimisme.

Dans ce contexte plutôt morose, la Bourse restait dans l'expectative. Parmi les valeurs les mieux orientées figuraient Locafrance (+ 4,4 %), Bail Equipement, Moulinex, Havas et Darty. En baisse, on notait la BNP participatif, SCOA, Promodes, Fromageries Bel et Bis.

On apprenait en séance la suspension des actions Jaeger et Solex, en raison de l'annonce d'un projet d'opération financière concernant les deux sociétés.

Le marché obligataire manquait lui aussi de tonus. Au MATIF, le contrat à échéance septembre 1987 cédait 0,38 % à 104,95.

Lingot : 82 000 F (– 900).
Napoléon : 524 F (+ 4).

NEW-YORK, 30 décembre ⬇

Rechute

Wall Street a mal commencé la dernière semaine de l'année. La baisse a été au rendez-vous dès lundi. Et elle a fait mal. Les cours se sont si bien repliés qu'à la clôture, malgré une reprise de dernière minute, l'indice des industrielles s'établissait à 1 912,12, soit à 18,28 points en dessous de son niveau précédent. Les « blue chips » n'ont pas été seules à être éprouvées. Le bilan de la journée en témoigne. Sur 2 022 valeurs traitées, 1 184 ont fléchi, 409 seulement ont progressé et 429 n'ont pas varié.

La trêve des confiseurs est en partie responsable de cette rechute avec la pauvreté des affaires. Bien qu'accrue, l'activité a été inférieure de 50 % à la norme journalière (101,12 millions de titres échangés contre 48,86 millions vendredi). Mais le marché a aussi réagi de façon craintive à la faiblesse des obligations liée à la hausse des prix pétroliers et au nouveau dérapage du dollar. En résumé, le spectre de l'inflation a rôdé autour du « Big Board ».

Toutefois, de l'avis général, les perspectives ne sont pas mauvaises. Passée cette période de désœuvrement, la Bourse new-yorkaise devrait profiter d'un afflux de capitaux provenant de l'étranger, attirés par les niveaux de prix des actions américaines, assez bas en raison de la dépréciation du billet vert.

VALEURS	Cours du 26 déc.	Cours du 29 déc.
Alcoa	33 7/8	33 3/4
A.T.T.	25 3/8	25 1/4
Boeing	53 7/8	53
Chase Manhattan Bank	37 1/4	36 1/4
Du Pont de Nemours	87 1/2	86 3/8
Eastman Kodak	68 1/4	67 3/8
Exxon	73 3/8	72 5/8
Ford	57 5/8	57 3/8
General Electric	87 1/2	88 3/4
General Motors	67 1/8	66 3/4
Goodyear	41 3/4	41 5/8
I.B.M.	122	120 1/2
I.T.T.	53 1/4	53
Mobil Oil	40 1/8	40 1/4
Pfizer	62 7/8	61 1/2
Schlumberger	32 1/8	31 5/8
Texaco	35 7/8	36
U.A.L. Inc.	54 1/8	53 1/2
Union Carbide	22 3/4	22 5/8
U.S. X.	21 5/8	21 5/8
Westinghouse	58 1/2	57 3/8
Xerox Corp.	62 7/8	61 1/2

CHANGES

Dollar : 6,44 F =

Sur des marchés des changes très calmes en cette période des fêtes, le dollar est resté stable à 6,44 environ, après une remontée à 6,47 F en début de matinée. A Paris, le cours du deutschemark, qui était monté à 3,31 F lundi, est revenu à 3,3050 F mardi. La Banque de France s'est bornée à porter de 7 3/4 % à 8 1/4 % le taux de ses pensions à sept jours.

FRANCFORT	29 déc.	30 déc.
Dollar (en DM) ..	1,9550	1,9475
TOKYO	**29 déc.**	**30 déc.**
Dollar (en yens) ..	159	160

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (30 déc.).	8 %
New-York (29 déc.) .	9 %

INDICES BOURSIERS

PARIS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	26 déc.	29 déc.
Valeurs françaises ..	152,5	
Valeurs étrangères .	114,1	

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général ...	407,1	405,8

NEW-YORK
(Indice Dow Jones)

	26 déc.	29 déc.
Industrielles	1 930,40	1 912,12

LONDRES
(Indice « Financial Times »)

	26 déc.	29 déc.
Industrielles	1 381,2	1 387,1
Mines d'or	299,6	299
Fonds d'Etat	83,14	83,25

TOKYO

	29 déc.	30 déc.
Nikkei	18820,65	clos
Indice général ...	1562,55	clos

MATIF

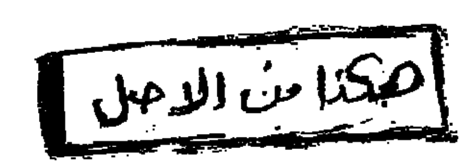
Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 29 décembre
Nombre de contrats : 10 620

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Janv. 87	Mars 87	Juin 87	Sept. 87
Dernier	–	–	104,90	104,85	104,90
Précédent ...	–	–	105,45	105,30	105,35

AUTOUR DE LA CORBEILLE

RECUL DES RÉSULTATS DE ROUSSEL-UCLAF. — Le bénéfice consolidé de Roussel-Uclaf à l'issue des neuf premiers mois de 1986 est tombé à 297 millions de francs, contre 427 millions de francs sur la même période de l'an passé. Sur l'ensemble de 1986, le bénéfice devrait être en recul de 25 % par rapport au résultat exceptionnel de 1985. Le chiffre d'affaires au cours des neuf premiers mois de 1986 a pour sa part diminué à 7 826 millions de francs, contre 8 595 millions de francs un an plus tôt. La chute du dollar et les problèmes économiques et monétaires de certains pays clients expliquent ce repli.

FP DISTRIBUTION : CHIFFRE D'AFFAIRES EN HAUSSE. — Grâce à l'activité saisonnière liée aux fêtes de Noël, la société FP Distribution (gestion de la logistique de l'approvisionnement des hyper et supermarchés) a enregistré une progression de plus de 12 % de son chiffre d'affaires en 1986, à 395 millions de francs.





Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 29 DECEMBRE

Cours relevés à 17 h 35

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1836	4,5 % 1973	1523	1555	1555	+ 2 10
4285	C.N.E. 3 %	4240	4299	4300	+ 1 41
1227	B.N.P. T.P.	1200	1125	1150	− 4 16
1210	C.C.F. T.P.	1157	1160	1160	+ 0 25
1120	Créd. Lyon. T.P.	1115	1115	1125	+ 0 89
2570	Electricité T.P.	2475	2420	2420	− 2 22
2080	Renault T.P.	2025	2040	2037	+ 0 59
2102	Rhône-Poul. T.P.	2050	2093	2093	+ 2 09
1310	St-Gobain T.P.	1300	1335	1335	+ 2 69
1299	Thomson T.P.	1280	1289	1287	+ 0 55
500	Accor	485	482	482	− 0 61
2100	Agence Havas	2080	2150	2150	+ 3 36
1980	Ag. Havas C. L.	2050	2100	2095	+ 2 19
720	Air Liquide	711	711	711	....
2550	Alcatel	2450	2485	2465	+ 0 61
1820	Alsthom Superm.	1855	1820	1820	− 1 88
435	A.L.S.P.I.	440	449 50	449	+ 2 04
335	Alsthom ★	338 10	335	337	− 0 32
2180	Arjom. Prioux	2130	2089	2090	− 1 87
530	Avenir-Rey	493	495	495	+ 0 40
1480	Aux. Entrepr.	1480	1470	1468	− 0 81
1340	Avions Dassault	1325	1340	1300	− 1 88
615	Bail-Équipem.	529	588	550	+ 3 96
1080	Bail-Investiss.	1040	1041	1041	+ 0 09
1160	Cie Bancaire	1152	1140	1130	− 1 90
540	Bazar H.-V.	500	494	495	− 1
590	Béghin-Say	585	585	586	+ 0 17
555	Berger (Mo)	581	582	582	+ 0 17
745	Bic	730	715	715	− 2 05
1760	B.I.S.	1740	1720	1695	− 2 58
2400	Bongrain (Génér.)	2600	2400	2400	− 7 69
2500	Bouygues S.A.	2500	2440	2440	− 2 40
1270	[illegible]	1270	1270	1270	[illegible]

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
2500	Damart S.A.	2490	2470	2470	− 0 80
475	Darty ★	458	463	468	+ 2 18
270	Dév. P.d.C. (Li)	289	289	289	....
610	D.M.C.	599	600	598	− 0 16
2570	Docks France ★	2540	2530	2483	− 2 24
1940	Dumez ★	1922	1930	1922	....
1350	Eaux (Gén.)	1341	1328	1320	− 1 56
2980	Ecco ★	2921	2960	2960	+ 1 33
1070	Electro-Finan.	1085	1093	1088	+ 0 27
315	Elf-Aquitaine	317	315	316 50	− 0 15
295	− (certific.)	292	286	287	− 1 71
2900	Epeda-B-Faure	2985	2945	2918	− 2 24
3700	Essilor	3700	3790	3780	+ 2 43
460	Esso S.A.F. ★	440 50	441	440	− 0 11
3340	Eurafrance	3100	3100	3080	− 0 64
1590	Eurocom ★	1570	1570	1569	− 0 06
2900	Euromarché	2870	2810	2810	− 2 09
890	Europe nº 1 ★	840	840	828	− 1 42
1660	Facom	1635	1601	1620	− 0 91
1190	Fichet-Bauche	1180	1183	1183	+ 0 25
280	Finextel	269	267 90	267 90	− 0 40
190	Fives-Lille	186	185	185	− 0 53
330	Francarep	329	325 10	325 10	− 1 18
1550	Fromageries Bel	1535	1480	1480	− 3 58
1020	Gal. Lafayette	966	955	956	− 1 03
410	Gascogne	405 50	405	405	− 0 12
290	Géophysique	291	285	286	− 1 71
1800	Gerland	1790	1780	1780	− 0 55
520	GTM-Entrepose	510	508	508	− 0 39

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote

Second marché (sélection)

SICAV (sélection) 29/12

Droits et bons

Cote des changes

Marché libre de l'or

MINITEL

La gestion en direct de votre portefeuille personnel 36.15 Tapez LEMONDE puis BOURSE

● : coupon détaché
○ : offert
◆ : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu

Le Monde

Les grèves dans les transports

Tension persistante à la SNCF

La direction de la SNCF dit avoir constaté une augmentation du trafic ferroviaire, qui serait passé de 25 % à 30 % au cours de la journée. Mais, fait-elle observer, le mouvement de reprise aurait été plus significatif si des grévistes n'avaient pas bloqué les voies et multiplié les intimidations. *« Nous avions les conducteurs »*, assure la direction, alors que les grévistes prétendent que les machines étaient souvent conduites par des agents de maîtrise ou des cadres.

Le climat est resté tendu pendant toute la journée du 29 décembre. En divers endroits, et pas seulement à Paris-Nord, des grévistes ont empêché ou retardé la circulation des trains. Cela a été le cas, entre autres, à Dijon, à Saint-Pierre-des-Corps, en Lorraine, dans le Nord, à Bordeaux et à Avignon. En plusieurs lieux, les forces de police sont intervenues, à Lyon et à Belfort, par exemple. En Lorraine, des policiers ont accompagné les trains, la direction se plaignant des *« exactions de certains grévistes »*, qui faisaient descendre les voyageurs sur le ballast. Les CRS ont également dégagé, sans incident, les gares parisiennes de Saint-Lazare, de Lyon et du Nord.

Au matin du 30 décembre, la situation ne s'était pas réellement améliorée sur l'ensemble du réseau, le trafic étant, comme la veille, de l'ordre de 30 %. La circulation des lignes de banlieue était de un train sur six sur le réseau Paris-Est, nulle sur Paris-Nord, d'un train sur deux sur Paris-Saint-Lazare et Paris-Montparnasse. Elle était d'un train sur quatre pour Paris-Lyon, Paris-Austerlitz et la ligne C du RER.

Pour les grandes lignes, des trains étaient assurés au départ de Paris-Est, 30 % à Paris-Nord et à Paris-Austerlitz, 50 % à Paris-Saint-Lazare et 35 % à Paris-Montparnasse. Depuis la gare de Lyon, 40 % des trains TGV fonctionnaient et seulement 25 % des trains express et rapides. En province, la situation demeurait inchangée sur les réseaux omnibus.

En fin de matinée, une manifestation était prévue devant le siège de la SNCF à l'appel de la CGT, à laquelle devaient se joindre des postiers et des travailleurs de l'Etat.

Confusion à la RATP

La situation à la RATP demeure imprévisible. Alors que la CGT poursuit les arrêts de travail et que l'intersyndicale CFDT, FO, CFTC, autonomes et indépendants a lancé un préavis de grève pour le mardi 30 et le mercredi 31 décembre, le trafic était plus important, mardi matin, que ne l'espérait la direction de la Régie.

Cet état des choses est d'autant plus bizarre que les conducteurs autonomes ont repoussé un projet d'accord avec la direction qui proposait de leur affecter une partie des gains de productivité sous la forme d'une prime mensuelle de 150 F. Les conducteurs autonomes qui avaient *« suspendu »*, le 24 décembre, leur mouvement de grève n'ont pas annoncé de nouvel arrêt de travail et sont à leur poste pendant que certains de leurs camarades des autres syndicats se mettent en grève...

La direction aborde donc en assez bonne position la négociation qui devait reprendre le 30 décembre à 15 heures, sur les augmentations salariales, les effectifs et les conditions de travail. Tous les syndicats se sont déclarés opposés aux premières propositions, qui consistent à rajouter, en 1987, 1 % de progression de la masse salariale au 1,7 % prévisible du fait du glissement « vieillesse-technicité ».

Il n'est pas exclu que M. Michel Rousselot, directeur général de la RATP, profite du peu d'impact de la grève pour améliorer ces propositions de façon à rapprocher l'augmentation globale 1987 de celle qui a été consentie à la SNCF, soit 3,08 %.

M. Chirac cherche à circonscrire le conflit

Le gouvernement a jugé qu'il ne pouvait pas s'en tenir, face aux conducteurs de train en grève, à la simple intransigeance affichée depuis huit jours. A ne proposer rien d'autre aux grévistes que de reprendre le travail, le pouvoir risquait d'endosser la responsabilité du blocage. MM. Jacques Chirac et Edouard Balladur, entourés, le lundi 29 décembre en fin de matinée, à l'hôtel Matignon, de MM. Pierre Méhaignerie, Jacques Douffiagues, Charles Pasqua et Robert Pandraud, ont donc décidé de considérer la reprise de la circulation des trains amorcée et, en conséquence, d'ouvrir deux voies de négociation.

Pour autant, les ministres ne sont pas descendus dans l'arène. C'est encore à M. Jean Dupuy, directeur général de la SNCF, qu'il est revenu d'annoncer à la télévision, lundi soir, les ouvertures faites en direction des grévistes *(voir page 17 l'article de Michel Noblecourt)*. M. Denis Baudouin, porte-parole du premier ministre, avait exprimé, de son côté, la ligne de conduite gouvernementale : *« L'ensemble du gouvernement reste très attentif au développement de ce conflit social et souhaite que des solutions acceptables, qui ne remettent pas en cause le redressement économique engagé, puissent être trouvées, afin que prenne fin un conflit néfaste à la vie de la nation. »*

Attentif, mais en retrait, le gouvernement se protège. Il n'était pas question, lundi, d'exposer un de ses membres aux mêmes déboires que ceux subis, il y a quelques semaines, par M. Alain Devaquet. La grève des conducteurs de train est réputée être un problème catégoriel, qui se pose à l'intérieur d'une entreprise nationale dont la direction a pour mission d'appliquer la politique salariale du gouvernement et, pour le reste, de répondre comme elle l'entend aux revendications de ses personnels.

La perturbation de la circulation des trains a des conséquences qui, elles, en revanche, sont d'ordre public et dont le gouvernement se préoccupe. C'est ce qui explique la participation des ministres de l'intérieur et de la sécurité à la réunion de lundi, au cours de laquelle, a dit M. Baudouin, les *« mesures concernant les transports de remplacement »* ont été étudiées. MM. Chirac et Balladur ne s'installent peut-être pas dans la perspective d'un conflit de longue durée, mais ils prennent leurs précautions.

Cette attitude repose sur deux considérations essentielles. En premier lieu, les revendications des cheminots en grève ne portent pas sur le montant des salaires. Les centrales syndicales qui n'ont pas signé l'accord salarial de la semaine dernière continuent à soulever cette question ; la CGT, qui, selon le gouvernement, chercherait ouvertement l'extension du mouvement, y insiste particulièrement ; mais les grévistes ne parlent, eux, que du projet de nouvelle « grille » et des conditions de travail. Le risque de contagion, vers d'autres entreprises nationales et vers la fonction publique, est donc jugé nul.

En second lieu, avec le problème de la grille des rémunérations, c'est, de nouveau, une réforme de « société » qui est en cause. Après avoir reculé sur les universités et reporté à plus tard d'autres projets, le gouvernement peut difficilement renoncer à un changement qui touche aux principes. Prendre davantage en compte le « mérite » et moins l'ancienneté dans les promotions au sein d'une entreprise publique, n'est-ce pas l'un des principaux commandements du libéralisme ? Aussi la grille élaborée à la SNCF est-elle *« gelée »* mais non retirée.

M. Chirac cherche donc à circonscrire le conflit, à la fois quant aux catégories qu'il concerne et aux problèmes qu'il pose. C'est pourquoi aucun calendrier n'a été établi pour les audiences que le premier ministre pourrait accorder, en janvier, aux dirigeants syndicaux. Il n'est pas question d'envisager un défilé de délégations à l'hôtel Matignon. A problème catégoriel, traitement catégoriel.

Les limites strictes fixées aux directions de la SNCF et de la RATP en matière de salaires sont de nature, estime-t-on, à décourager les autres catégories qui pourraient être tentées de chercher à renégocier leurs rémunérations. On n'entrera donc pas, si peu que ce soit, dans la logique des confédérations qui auraient en vue de parvenir à imposer au gouvernement une sorte de nouveau « Grenelle ».

La partie engagée par les conducteurs de train pour la défense d'un système d'avancement jugé archaïque doit donc continuer avec eux seuls. Et M. Frank Borotra, porte-parole du RPR, dénonce les socialistes – il aurait pu mentionner, aussi, les communistes – qui *« jettent de l'huile sur le feu pour attiser l'agitation sociale »*.

PATRICK JARREAU.

A Paris

Grève à la Comédie-Française

Les représentations de la Comédie-Française qui devaient être données le mardi 30 décembre (à 14 heures, *le Songe d'une nuit d'été*, et à 20 heures, *le Bourgeois gentilhomme*), ont été annulées en raison de la grève décidée par le Syndicat national des professionnels du théâtre et de l'action culturelle (SYNPTAC – CGT). Le syndicat, qui a été reçu le 29 décembre au ministère de la culture, proteste contre les suppressions de postes envisagées dans le cadre des recommandations gouvernementales concernant la fonction publique et demande la parité des salaires avec les personnels de l'Opéra.

★ Pour le report des places ou leur remboursement, se renseigner au 40-15-00-15.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 30 décembre

Baisse : – 0,86 %

Déjà éprouvé par les conflits sociaux, le marché a mal réagi à la baisse de Wall Street. Mardi matin, les valeurs françaises se sont passablement alourdies et, à la clôture de la session préliminaire, l'indicateur instantané accusait un recul de 0,86 %. Les hausses ont été à peu près inexistantes. Repli de J. Lefebvre, Facom, UCB, Pernod, Total, Lyonnaise, Alsthom, Darty, SEB, Compagnie bancaire (de 1,7 % à 3,5 %).

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	482	480	475
Agence Havas	2150	2120	2121
Air Liquide (L')	711	711	708
Bancaire (Cie)	1130	1119	1110
Bongrain	2440	2440	2440
Bouygues	1270	1265	1267
B.S.N.	4470	4440	4430
Carrefour	3680	3670	3650
Chargeurs S.A.	1591	1575	1570
Club Méditerranée	720	715	715
Crédit National	1451	1458	1441
Eaux (Gén.)	1320	1300	1301
Elf-Aquitaine	316 50	315	315
Essilor	3790	3790	3760
Lafarge-Coppée	1385	1375	1385
Michelin	2612	2595	2600
Midi (Cie)	1661	1640	1640
Moët-Hennessy	2531	2530	2518
Navig. Mixtes	1050	1040	1045
Oréal (L')	3900	3900	3900
Pechelbronn	1301	1275	1275
Pernod-Ricard	1070	1052	1045
Peugeot S.A.	1201	1198	1193
Sanofi	781	775	776
Source Perrier	822	820	820
Télémécanique	3150	3150	3150
Thomson-C.S.F.	1560	1538	1538
Total-C.F.P.	419 50	411	410
T.R.T.	2390	2380	2380
Valéo	518	518	518

La bière augmente les cafetiers protestent

Le prix de la bière augmente de 8 % en janvier, mais les cafetiers plaident non coupable et tiennent à prévenir les consommateurs : la faute en revient, affirment-ils, aux brasseurs et aux dépositaires.

Il est vrai que les cafetiers n'ont obtenu la libération de leurs prix (*le Monde* du 28 décembre) qu'après avoir fait la promesse formelle au ministère des finances d'augmenter modérément leurs tarifs (en prenant pour base le taux de l'inflation). Les syndicats professionnels ont donc envoyé des recommandations à leurs adhérents et rendu publique leur démarche afin qu'elle soit connue des consommateurs. Aussi ne veulent-ils pas apparaître aujourd'hui comme responsables de l'augmentation du prix du demi. Les cafetiers du Finistère ont demandé aux brasseurs de *« justifier publiquement »* une telle décision. Quant à la Confédération française des hôteliers, restaurateurs, cafetiers, limonadiers, elle a alerté la direction de la concurrence et des prix et l'Union générale de la brasserie française.

● **La CEE estime insuffisante la réforme japonaise sur la taxation des vins et alcools.** – Aussi a-t-elle décidé de réactiver la plainte qu'elle avait déposée devant le GATT (accord général sur les droits de douane et le commerce) et qu'elle avait accepté de mettre en sommeil fin novembre dans l'attente de modifications fiscales annoncées par le Japon. Selon la Commission européenne, le projet de loi japonais établit un régime fiscal uniforme pour les vins et liqueurs mais entretient une discrimination pour les alcools. Les whiskies et brandies produits au Japon resteront en effet soumis à une taxe nettement plus réduite que celle qui frappe les produits importés.

Pour les dix premiers mois de 1986, les exportations de vins et d'alcools de la CEE sur le Japon se sont élevées à 240 millions de dollars.

Le sort du docteur Jacques Darmon

Neuvième mois de prison...

Après un quatrième refus de mise en liberté, le docteur Jacques Darmon, écroué et inculpé depuis le 18 avril, aurait tenté de mettre fin à ses jours pendant la nuit du 26 au 27 décembre. C'est ce qu'affirment ses parents qui, à l'exemple de nombreux proches et confrères du docteur, assurent qu'il est victime d'une injustice, n'ayant rien à voir avec le terrorisme, les armes et l'argent volé découverts à son domicile ayant été déposés à son insu. Le juge d'instruction, M. Jean-Louis Bruguière, et les policiers restent sur leurs positions, tout en reconnaissant que, contrairement à ce qui fut dit lors de l'arrestation du médecin, ce dossier serait sans rapport avec Action directe.

L'affaire fit, à l'époque, grand bruit. C'était au lendemain de la tentative d'assassinat – revendiquée par Action directe – contre M. Guy Brana, vice-présiden du CNPF. Rafles, arrestations et, dans le lot, des pistolets automatiques, des revolvers, des munitions et 1 700 000 francs provenant d'un hold-up commis le 4 mars à Niort, découverts au domicile d'un médecin, le docteur Darmon. La « théorie de la mouvance » trouvait, enfin, sa confirmation : les clandestins d'Action directe ont des relais respectables, la preuve...

Depuis, deux hommes sont en prison. Hamid Lalloui, ancien « autonome », qui assure avoir caché ce trésor de guerre chez son ami Darmon à l'insu de celui-ci, bref, qui prend tout sur lui. Le docteur Darmon, qui clame en vain son innocence, perd patience et attend toujours, huit mois après leur arrestation, une confrontation avec Lalloui. Entre les deux, un juge, M. Bruguière, convaincu de tenir un dossier « consistant », « considérable », et qui semble vouloir jouer au chat et à la souris avec le médecin, espère des confidences ou des éclairages, bref un juge qui joue la montre.

Car, si l'on en croit le père du médecin, M. Gaston Darmon, cinquante-huit ans, tous les éléments du dossier disculpent son fils. *« Mon fils n'est pas un terroriste, c'est un sociable. Comme moi, il a le sens de l'amitié. Son appartement était ouvert à ses amis, la femme de ménage avait les clefs... Les armes ? Il a d'emblée reconnu en posséder trois, mais ses licences de la fédération française de tir prouvent qu'il ne les cachait pas et pratiquait le tir sportif depuis six ans. Les autres, comme l'argent volé, étaient dans des valises fermées à clef déposées par Lalloui et leurs clefs étaient restées chez celui-ci. Et il est établi que Lalloui avait un libre accès à l'appartement ! Lors d'une seconde perquisition, les policiers ont trouvé caché dans un débarras un revolver et un gillet pareballes. Si cela avait échappé, une première fois, à dix policiers, pourquoi mon fils aurait-il dû forcément les voir ? »*

Témoins à décharge

En d'autres termes, l'amitié du docteur aurait été trahie par Lalloui. M. Darmon assure que son fils *« se consacrait uniquement à sa vie professionnelle »*. Il présente les relevés d'imposition du médecin : 60 746 F en 1985. *« Il gagnait sa vie honnêtement et bien. »* Deux médecins, spécialistes de mésothérapie comme le docteur Darmon, les docteurs Jean-Marc Vallée et Dalloz-Bourguignon, confirment l'avoir employé. *« On a dit qu'il avait participé au hold-up de Niort et nous avons porté plainte contre ceux qui ont écrit ça. C'est une invention ! Ce jour-là, des témoignagent prouvent qu'il a téléphoné au cabinet du docteur Vallée et il a déjeuné chez nous. Il avait même des rendez-vous avec des patients ! »* Enfin, M. Gaston Darmon assure que les filatures policières, avant l'arrestation de son fils, font état d'un homme corpulent et au crâne dégarni, d'une taille d'un mètre soixante-dix, alors que son fils, râblé et surnommé « petit Jacques », ne dépasse pas un mètre cinquante cinq...

Médecins, amis, patients, les témoins à décharge sont nombreux, mais ne semblent pourtant pas convaincre le juge d'instruction. *« Ses qualités professionnelles et morales sont incompatibles avec l'image que l'on veut donner de lui »*, assurent-t-ils. Un père et une mère se battent pour leur fils : *« Mon fils, un terroriste ? Moi, je suis sioniste, je participe à tout ce qui peut aider l'Etat juif. Jacques a été interpellé en 1968 parce qu'il manifestait pour les juifs d'URSS, il parle hébreu, il a passé son bac en Israël. Alors ? »* Mme Darmon a écrit au juge, affirmant que son fils *« a été abusé, trompé, trahi »*, son fils unique qui porte le prénom de son frère, Jacques, résistant, fusillé par les Allemands à l'âge de vingt et un ans en 1941, *« mort pour la France »*. Le juge, lui, attend.

E. P.

Télécommunications

Jour « J » pour la signature de l'accord CGE-ITT

L'accord entre la firme française CGE (Compagnie générale d'électricité) et l'américain ITT donnant naissance au deuxième groupe mondial de télécommunications devait être signé le mardi 30 décembre à Bruxelles.

Le nouvel ensemble – dont le nom est jalousement gardé secret – pèsera 12,5 milliards de dollars de chiffre d'affaires et emploiera environ cent cinquante mille personnes. Présent dans les télécommunications publiques, la téléphonie privée, les câbles et les fibres optiques, il serait détenu à plus de 50 % par le groupe CGE-Alcatel, à 37 % par ITT, le reste se partageant entre la Société générale de Belgique (6 %) et le Crédit lyonnais. Cet ensemble sera lui-même actionnaire directement des anciennes filiales d'ITT, d'Alcatel télécommunications, d'Alcatel électronique et des Câbles de Lyon. L'entreprise espagnole Telefonica ne participerait pas – du moins dans un premier temps – au montage.

Les contractants ont décidé d'exclure du périmètre de l'accord la participation de 24 % qu'ITT possédait dans la société britannique STC, directement concurrente dans les câbles de certaines activités du groupe CGE. En conséquence, la somme à payer cash à ITT se monterait à 900 millions de dollars, dont 600 millions de dollars à débourser en liquide par la CGE.

Les détails de l'accord – notamment son équipe dirigeante ainsi que sa stratégie – seront précisés dans les prochains jours.

Il aura donc fallu six mois au nouveau patron de la CGE, M. Pierre Suard, pour finaliser l'accord conclu par son prédécesseur, M. Georges Pébereau, dont l'ambition était de donner à la CGE une taille internationale dans le secteur des télécommunications. Une mission accomplie puisque l'ensemble né de ce mariage représente 12 % du marché mondial des télécommunications publiques.

F.V.

Le numéro du « Monde » daté 30 décembre 1986 a été tiré à 464 687 exemplaires.

A B C D E F G